FRC 1 6574 a
Case FRC 15967

RAPPORT

DE LA PROCÉDURE DU CHATELET,

SUR L'AFFAIRE DES 5 ET 6 OCTOBRE 1789,

FAIT

Les 30 Septembre & premier Octobre 1790,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. CHARLES CHABROUD, Membre du Comité des Rapports.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.

Sur l'imprimé A PARIS,
Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'Assemblée Nationale ;
Se vend A TOULOUSE,
Chez la Vᵉ. RESPLANDY, Libraire, près la Place Royale.

1790.

THE NEWBERRY LIBRARY

RAPPORT

DE LA PROCÉDURE DU CHATELET,

SUR L'AFFAIRE DES 5 ET 6 OCTOBRE 1789,

FAIT

Les 30 Septembre & premier Octobre 1790,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. CHARLES CHABROUD, Membre du Comité des Rapports.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.

MESSIEURS,

UN attentat horrible a été commis le 6 octobre ; les ministres de la loi ont recherché les coupables ; & venus dans cette enceinte, il vous ont dit : le secret est découvert, & les coupables sont assis entre vous.

Vous avez ordonné dans votre affliction profonde, à votre comité, d'éclairer ce cruel mystère ; & je vous apporte le fruit de ses soins.

Quelque calme avoit succédé aux agitations qu'éclairèrent les jours à jamais célèbres de la révolution : ce calme couvoit la tempête.

Des inquiétudes saisirent les esprits, soit que de chimériques appréhensions en fussent le principe, soit que divers incidens, qui venoient de se succéder, eussent dénoncé des dangers réels, soit que les chimères & la réalité eussent été combinées & mises à profit par quelque faction méditant des complots.

Une résolution soudaine est prise & exécutée ; la capitale laisse échapper un peuple immense, impatient de sa situation, qui va remplir Versailles, & demander son salut à l'Assemblée nationale & au Roi.

Peut-être des scélérats sont répandus dans cette multitude ; ils la gouvernent à leur gré, elle est un instrument mobile, dont ils abusent dans leurs desseins.

L'asyle du Monarque est environné, sa garde est menacée ; le sang coule ; mais quelque agression, quelque imprudente bravade n'a-t-elle pas provoqué ce malheur ?

L'armée parisienne accourt ; des citoyens qui ont conquis la liberté répriment la licence ; l'ordre renaît, la nuit s'achève dans un silence..... dans un silence perfide.

Le jour paroît pour donner le signal des forfaits. — Les barrières sont forcées ; les gardes du Roi sont massacrés aux portes de son palais ; une bande homicide s'avance. Dans sa fureur elle vomit des imprécations, dans ses blasphèmes elle ne respecte rien, dans son ivresse elle est capable de tous les crimes. — Elle est aux portes de la Reine..... D'intrépides guerriers combattent ; mais ils succombent ; il n'y a plus de résistance ; il n'y a presque plus d'espace entre ces tigres & l'épouse de Louis XVI.

Rassurez-vous : un respect involontaire va retenir leurs pas ; la majesté du lieu est le rempart qu'ils n'oseront franchir, & le crime n'ira pas jusqu'à son dernier excès.

Voilà une esquisse, & vous demandez un tableau ; vous désirez que l'on vous montre les causes qui amenèrent cette subite convulsion, que l'on remonte, s'il est possible, jusqu'à la première étincelle qui commença cet incendie affreux, que l'on développe devant vous les détails d'une abomination qui semble se multiplier par toutes ces circonstances.

C'est un labyrinthe à parcourir, & l'on a peine à saisir le fil qui doit guider dans ses détours.

En ce temps critique d'une révolution qui met tout en mouvement, au milieu de l'action & de la réaction

rapides des intérêts qui se croisent, l'esprit de parti répand son influence & s'empare même du passé.

Vous avez été presque les témoins d'un événement qu'à peine vous reconnoissez dans ses versions nombreuses.

Peut-être un grand ascendant a tenté de diriger le jugement du peuple ; peut-être des desseins secrets ont été associés aux récits de la renommée, peut-être aussi le patriotisme abusé s'est abandonné à la prévention, & a repoussé, sans les apprécier, des témoignages proférés par des bouches qui lui étoient suspectes.

On a crié à la coupable insouciance, lorsque les comités des recherches & les tribunaux se taisoient ; on a crié à la partialité, lorsqu'une procédure solemnelle a été entreprise & poursuivie.

Des libelles ont dit que le crime triomphoit sur les ruines des lois ; des libelles ont dit que l'on méditoit le renversement des nouvelles lois chères à la nation.

C'est au milieu de ces préjugés disparates, que le comité des recherches de la ville de Paris a dénoncé les crimes du 6 octobre, & que les juges du châtelet ont accompli une volumineuse information.

Des décrets en ont été la suite. La conscience des juges leur a désigné deux membres de l'assemblée nationale, & voici ce qu'ils ont ordonné à leur égard.

« Attendu que MM. Louis-Philippe-Joseph » d'Orléans & Mirabeau l'aîné, députés à l'assem- » blée nationale, paroissent être dans le cas d'être » décrétés, disons que des expéditions de la présente » information ..... seront portées à l'assemblée » nationale, conformément au décret du 26 juin » dernier, sanctionné par le Roi.

L'assemblée nationale va donc décider s'il y aura accusation contre M. Mirabeau & M. d'Orléans.

Lorsque les juges du châtelet vinrent déposer dans votre sein cette opinion que vous allez discuter, un discours véhément sembla se mettre en opposition avec le doute sur lequel on vous consultoit ; l'assurance des accusateurs parut mise à la place de la sage hésitation des juges ; on eût dit qu'il n'étoit pas per-

mis de balancer, & que votre délibération ne devoit intervenir que comme une vaine formalité.

C'eſt à vous, Meſſieurs, de déſigner des accuſés, s'il faut les trouver dans votre ſein ; mais on ne dut pas ſe flatter d'enchaîner votre diſcuſſion, & le ſecret n'eſt pas découvert encore, puiſque vous n'avez pas prononcé.

Il a dû toutefois s'armer de quelque courage, celui qui eſt appelé à déchirer devant vous le voile qui couvre la vérité. Il va marcher entre des écueils ; autour de lui murmurent des paſſions oppoſées qui l'attendent au retour de la carrière qu'il va fournir ; & tout ce qui a droit de faire impreſſion ſur les cœurs humains, ſe réunit pour l'étonner dans la carrière.

Eh bien ! ſes regards ſeront attachés vers le but, & il ne les détournera point ; il traverſera les murmures ſans les entendre, & il arrivera inflexible comme la vérité qu'il vous doit.

Lors même que les juges du châtelet ont érigé en certitude ce qui ne fut qu'un ſoupçon peut-être téméraire, il eſt permis de demander encore ſi les horreurs du 6 octobre ne furent pas l'un de ces jeux cruels où le ſort ſe plaît quelquefois à confondre la prévoyance humaine.

Cette idée n'eſt peut-être qu'une illuſion, mais elle eſt précieuſe : elle conſerve au milieu d'un ſouvenir déchirant, les forces néceſſaires à une recherche pénible : ſi elle vient à ſe diſſiper, elle n'en laiſſera que pour crier vengeance.

Plan de votre Comité.

1°. Examiner les cauſes éloignées ou prochaines de l'inſurrection du peuple, & des excès qui en furent la ſuite.

2°. Rechercher ſi M. Mirabeau & M. d'Orléans ont eu part aux cauſes & au effets.

3°. Réſumer les preuves, poſer des principes, & enfin conclure.

PARTIE PREMIÈRE.

Causes de l'insurrection & des excès commis.

Quand même la recherche des causes dont je vais vous occuper d'abord, ne seroit pas liée à la décision que les juges & le public attendent de vous, elle ne seroit pas d'une indifférente curiosité. Il est nécessaire de donner enfin des notions justes d'un événement qui, dans ses nuages, laisse aux intentions perverses trop de détours à parcourir, & sur lequel il n'existe encore pour la bonne-foi que de l'incertitude.

L'affaire du *6* octobre, étrangère en soi à la révolution, s'y trouve comme identifiée par les rapports qu'ont fait circuler les ennemis de la révolution. Il faut que le peuple soit instruit, il faut, s'il est des coupables, séparer leur cause de la cause générale, & imposer silence à une dangereuse calomnie.

Une grande insurrection peut avoir été méditée, mais elle peut tenir à des causes naturelles. On a dit que le peuple fut conduit par les agens d'une intrigue profonde; on a dit que le peuple fut soulevé par ses besoins & par l'intérêt de ses droits menacés d'une offense nouvelle.

Des scènes sanglantes ont été regardées tour-à-tour comme l'effet d'un hasard aveugle dans des circonstances inopinées, & comme l'accompliſſement imparfait d'un complot heureusement déconcerté.

Pour fixer tant d'irrésolutions, j'examine d'abord si un complot est prouvé avoir suscité & l'insurrection & les horreurs qui la suivirent.

J'apprécie, en second lieu, les causes apparentes & naturelles des mouvemens auxquels le peuple s'est livré.

Enfin je tâche de découvrir comment il fut poussé jusqu'à des forfaits.

PARAGRAPHE PREMIER.

J'ouvre l'information; & le premier témoin, le sieur Pelletier me dit avoir su par *des bruits publics* que

M. d'Orléans avoit un parti formé pour s'emparer de l'administration du royaume.

Des bruits de société ont appris au sieur Lafisse que plusieurs membres de l'assemblée nationale étoient liés à ce parti.

La déposition de M. Malouet énonce *de noirs pressentimens* qu'il avoit d'une conjuration contre le Roi & contre les membres de l'assemblée nationale *attachés aux principes de la monarchie.*

Des bruits publics, des bruits de société, des pressentimens ! presque toujours ils sont trompeurs, quelquefois ils ont été des précurseurs funestes & trop véridiques.

Toutefois le fait du complot n'a pas été déterminé ; nul témoin n'a montré la chaîne d'une intrigue concertée : il faut, pour dévoiler le mystère qui se dérobe, amasser des traits épars : vous attendez un tableau ; je vous en apporte cent. Vous verrez si enfin vous pourrez les lier & composer un ensemble.

J'aurai besoin de votre attention, j'aurai besoin de votre indulgence : dans cette longue suite de témoignages détachés que j'ai à mettre sous vos yeux, il n'est pas aisé d'être concis & d'être clair.

Quand il s'agit d'aller à la découverte d'un fait déterminé, on combine les preuves, on le compose de ses circonstances, & l'on arrive à former un tout par une succession de détails où l'intérêt est soutenu ; & si alors le rapporteur ne doit pas l'attention à lui-même, la chose l'obtient & le discours marche avec rapidité.

Ici je suis forcé de dépecer, pour ainsi dire, mon ouvrage. Chaque article fait comme un corps détaché, dont la liaison avec le tout est éloignée, équivoque, souvent nulle ; chaque article demande sa discussion particulière ; & dans leur longue & fastidieuse série, l'intérêt s'éteint, & il est à craindre que l'on ne soit également découragé, & de dire & d'entendre.

Je ne vous dirai pas les motifs que j'ignore, pour lesquels l'on a recueilli dans l'information du châtelet

des faits & des propos que leurs dates lient aux grands événemens du mois de juillet.

Deux témoins rappellent des piques fabriquées le 14 juillet par un ouvrier de M. d'Orléans.

M. de Tonnerre indique des renseignemens à prendre sur des alarmes données alors à Cherbourg, à Cherbourg où il a grande attention d'exprimer que commande un ancien officier de l'un des régimens de M. d'Orléans.

Le sieur de Ville-Longue déclare qu'alors aussi des domestiques de M. d'Orléans avoient des liaisons dans le faubourg Saint-Antoine & avec un inspecteur de police.

Il révèle un envoi de poignards, fait de Marseille à Paris.

On apprend ensuite de l'ouvrier même, que les piques avoient été commandées par les citoyens du district des filles Saint-Thomas.

Les éclaircissemens indiqués sur les alarmes de Cherbourg n'ont pas été recherchés, parce qu'on a vu probablement qu'ils n'éclairciroient rien.

Les habitudes des domestiques de M. d'Orléans sont de ces faits qui ont toutes les faces, auxquelles on fait signifier tout ce qu'on veut, & qui par cela même ne signifient rien.

Quant aux poignards venant de Nice, ils avoient été saisis au débarquement long-temps auparavant, & les préposés de la ferme générale les faisoient passer à Paris avec de la gaze, produit d'une autre saisie.

On déjeûnoit chez M. Malouet le 17 juillet. M. Malouet déploroit les excès qui avoient déshonoré la révolution. M. Coroller l'un des convives, se jouoit dans la liberté de la conversation ; & supposant que le nouvel ordre des choses étoit peu agréable aux autres convives, il abusoit de son triomphe. Il disoit qu'une révolution ne pouvoit arriver sans commotion, & que la commotion avoit été suscitée ; que l'on avoit provoqué les insultes faites à M. l'archevêque de Paris, contraire alors à la réunion des ci-devant trois ordres ; que l'on avoit préparé la défection des

gardes françoises ; que le renvoi de M. Necker avoit hâté des mouvemens dont on auroit plus tard déterminé l'éclat en mettant le feu au palais Bourbon : il prouvoit ainsi que la révolution avoit dû nécessairement arriver, & se faisoit un malin plaisir d'annuller toutes les objections.

120-126-149. Trois convives, MM. Dufraisse, Taillardat & Guilhermy tenoient registre de cette conversation ; & comme, devant le salut de l'état, les devoirs de l'hospitalité ne sont rien, ils ont déposé & ils ont tout dit.

Outre que de là aux scènes du mois d'octobre, il y a peu de rapport, j'aurois imputé à une ironie légère les propos de M. Coroller ; &, eussé-je osé franchir la discrétion que commande l'intimité d'un déjeûner, j'aurois cru ne devoir pas alonger une information du récit d'un vain persiflage.

M. Perrin, avocat, entendit une harangue au Palais-royal, où l'orateur proposoit de déférer à M. d'Orléans la lieutenance-générale du royaume.

M. de Mirabeau avoit parlé à M. de Virieu d'une tentative faite pour porter M. d'Orléans à cette place : il auroit dû l'obtenir du Roi pour le prix de sa médiation entre le Roi & le peuple ; & alors où étoit, je vous prie, le motif de blâmer ?

Antérieurement M. de Mirabeau avoit dit à M. Bergasse avoir fondé là-dessus M. d'Orléans, qui lui avoit répondu *des choses très-aimables*.

M. de Virieu conversa le 17 juillet avec un officier de la garde nationale, & celui-ci lui dit que s'il eût été attenté à la sûreté de l'assemblée nationale ou de quelqu'un de ses membres, on avoit résolu à Paris de nommer M. d'Orléans protecteur ou lieutenant-général du royaume.

C'étoit, si je puis dire ainsi, une prévoyance plutôt qu'un projet, & ce n'est ici ni le temps ni le lieu d'examiner qu'elles mesures pouvoient être alors légitimes.

M. de Tonnerre va plus loin : le sieur Besson lui a dit que le 12 juillet, comme on promenoit les

buſtes de M. d'Orléans & de M. Necker, quelqu'un dit au peuple : n'eſt-il pas vrai que vous voulez ce prince pour votre Roi ? Et quelques voix répondirent : *nous le voulons*. — Il n'y a qu'une obſervation à faire. Le ſieur Beſſon a donné ſon témoignage, & il n'a pas dit cela ; on eſt léger dans des propos familiers ; on eſt grave quand l'on dépoſe devant des juges.

Mais tout cela nous rappelle le renverſement de la Baſtille. En cherchant des délits, n'a-t-on pas l'air d'entreprendre un panégyrique ? Si quelque complot précéda, prépara ce grand événement, légitime en ſoi, il le fut encore par le ſuccès ; il fit la gloire de Paris, le ſalut de l'Empire, & nous voulons découvrir ceux qui doivent être punis, & non ceux qui ont mérité des lauriers.

Je voudrois, pour ſoulager votre attention, mettre quelque ordre dans l'énumération dont je vais l'occuper.

Je mets d'un côté *les bruits, les ouï-dire ;* j'ajoute les faits qui m'ont paru peu importans. — Je réſerve pour un examen plus ſérieux ce qui eſt grave, ce qui peut avoir des droits à quelque examen.

Deux témoins ont ouï dire que depuis un certain temps, des conciliabules ſe tenoient à Paſſy, dans la maiſon d'éducation des enfans d'Orléans. M. de Mirabeau le jeune, l'un de ces témoins cite M. & madame Coulomier qui ont vu.... vous croiriez que vous allez apprendre quelque choſe : M. & madame Coulomier ſont appelés ; ils n'ont rien vu, & vous n'avez rien appris

Les preſſentimens de M. Malouet étoient partagés par une ſociété intime dans laquelle il avoit raſſemblé pluſieurs d'entre vous ; elle étoit compoſée de MM. de Marneſia, l'évêque de Langres, Henri, Lally, Mounier, Virieu, Redon, Deſchamps, Madier, Dufraiſſe, Faydel, Taillardat, la Cheze, Paquart, abbé Matthias, Durget & autres.

Les alarmes de ces meſſieurs avoient pour principes un entretien des domeſtiques de M. Malouet, des

lettres anonymes, & des listes de proscription fréquemment adressées à MM. Malouet, Mounier & Lally.

M. Malouet tenoit de ses domestiques le bruit d'un projet d'enlever le Roi & l'assemblée nationale.

Les domestiques le tenoient de l'officier de M. Malouet.

L'officier le tenoit d'un parfumeur de Versailles, lequel apparemment le tenoit aussi de quelqu'un.

Cette généalogie donne peu de lumières ; mais deux soldats de la garde de Paris avoient dit à M. Faydel, quelques jours avant le 6 octobre, que dans peu l'on viendroit chercher le Roi.

Mais M. Mounier avoit connoissance d'un dessein de forcer le Roi à se rendre à Paris ; les ministres avoient, dit-il, là-dessus des avis alarmans.

Cela s'accorde mal avec la déposition du docteur Lafisse & avec celle du docteur Roussille de Chamtereux, suivant laquelle les conjurés désiroient la fuite du Roi, & devoient en profiter pour le faire interdire.

31. Forcer le Roi à se rendre à Paris, & compter sur sa fuite, sont des mesures diverses qui ne peuvent appartenir au même dessein.

Il y a des témoins pour, il y a des témoins contre. On pourroit dire que les bruits répandus alors étoient vagues & contradictoires.

L'incertitude n'est pas fixée, par ce que disent quelques autres témoins, qu'une insurrection du peuple étoit annoncée plusieurs jours auparavant ; car ce n'est pas dans l'insurrection en elle-même que peut être le délit ; il seroit dans l'intrigue qui auroit provoqué ce mouvement, & dans le secret dessein qui en auroit été l'objet.

A l'égard des lettres anonymes qu'avoient reçues MM. Malouet, Lally & Mounier, elles n'auroient probablement rien appris de plus ; leur patriotisme n'eût pas été muet sur des avis de quelque importance, & aujourd'hui encore ces lettres paroîtroient.

M. de la Fayette, pressé de partir pour Versailles dans la matinée du 5, avoit entendu proférer les mots de conseil de régence.

M. Guilhermy, se rendant à minuit à la séance qui venoit d'être proclamée, l'un des membres de l'assemblée, qu'il ne connoît pas, lui dit que l'objet de la séance alloit être de nommer un conseil de régence.

Un garde national a dit au sieur de Beville le *6*, que si le peuple n'avoit pas trouvé le Roi à Versailles, il auroit proclamé M. le Dauphin, & qu'au défaut de M. le Dauphin, il auroit proclamé M. d'Orléans.

Dans tout cela, peut-être ne faut-il voir que des murmures sans tenue.

Assurément celui qui disoit vers minuit à M. Guilhermy que l'on s'assembloit pour nommer un conseil de régence, ne savoit ce qu'il disoit, & n'étoit d'aucun complot.

Par l'un j'explique les autres : ceux qu'entendit M. de la Fayette, celui qui parla au sieur de Beville, n'étoient pas plus instruits.

Maxime assez sûre : quand on médite des complots, on ne parle pas ; & si le peuple est quelquefois l'instrument des conspirateurs, il n'est jamais leur confident.

Le sieur Pelletier, qui n'a rien vu, mais qui a ouï dire beaucoup de choses, tient, on ne sait de qui, que madame de Tessé, faisant reproche à M. Barnave sur sa conduite envers M. Mounier, que l'on supposoit irrégulière, M. Barnave lui répondit bonnement : *Que voulez-vous, Madame ? je suis engagé.*

La réponse est assurément sans finesse ; & voilà, dit ensuite le sieur Pelletier, un complot anti-royaliste ; c'est un conjuré qui s'est trahi.

Si vous ne connoissiez mon estimable collègue, je vous dirois ce qu'il est, & au moins vous ne croiriez plus à la réponse.

Un abbé Paumier a dit à un laïc, qui a dit à un 46.
abbé Dupré, & tous trois ont dit encore à d'autres, qu'un curé, membre de l'assemblée nationale, disant son office dans l'un des bureaux, de nuit & sans lumière, M. d'Orléans & M. de la Touche y entrèrent après lui, ne l'y soupçonnant pas, & il entendit

entr'eux ce colloque : le coup eſt donc manqué ? — Oui. — On n'a donc pu gagner d'Eſtaing ? — Non : il n'y faut pas compter.

Interrogez l'abbé Paulmier, ſouche de ce bruit : il ne ſait où il l'a pris.

Interrogez M. de la Chèze : il place ce fait vers le temps où l'on avoit parlé dans l'aſſemblée nationale de la ſucceſſion à la couronne.

Interrogez M. de Digoine : il prétend qu'on lui a rapporté cette aventure quelques jours avant le 6 octobre.

On ſe demande après tout cela ce qu'exprime ce colloque, quel pouvoit être ce coup manqué, comment M. d'Orléans expoſoit ſes ſecrets dans un lieu ouvert à mille perſonnes, & où deux mille pouvoient l'entendre au travers des cloiſons légères qui en forment l'enceinte.

M. Bergaſſe & le ſieur Reynier, Bourgeois de Paris, rapportent une converſation de M. Mounier & de M. de Mirabeau, & c'eſt du premier qu'ils diſent la tenir.

Il faut ſuppoſer qu'il eſt queſtion de changemens dans le gouvernement du royaume, que M. Mounier témoigne ſon attachement à la monarchie, & eſt alarmé de ce qu'on lui dit.

Eh mais ! bonhomme, lui répond M. de Mirabeau, qui vous dit qu'il ne faut pas un Roi ? mais que vous importe que ce ſoit Louis XVI ou Louis XVII ?

Je n'ai pas lu de ſang-froid ces paroles abominables ; &, dans mon indignation, j'ai preſque dit ſans aller plus loin : il y a un complot, il y a des coupables.

Revenu au calme qui me convient, je cours à la dépoſition de M. Mounier ; elle n'eſt pas conciſe ; il n'eſt pas ſuſpect de vouloir celer le crime ; il dit tout ce qu'il ſait, tout ce qu'il préſume.... Son ſilence m'apprend ce que je dois penſer des deux dépoſitions que je cite.

Si des bruits, ſi des ouï-dire, ſi des preſſentimens ſont ordinairement ſans conſiſtance dans la recherche des crimes, il faut peut-être s'en occuper davantage

lorſqu'il s'agit de conſpiration, dans les convulſions d'un gouvernement qui ſe renouvelle, & parmi les partis divers qui ſe diſputent l'explication des événemens.

Laiſſons les bruits ; paſſons à des faits.

M. de la Salle, membre de l'aſſemblée, a dépoſé 186.
que les ouvriers en fer de la ſalle de ſpectacle du Palais-royal avoient été occupés à faire des piques depuis le 3 octobre. C'eſt d'un ſieur Durban que M. la Salle tient cela. Je cherche parmi les témoins produits le ſieur Durban, je cherche les ouvriers indiqués, je cherche les conducteurs de ces ouvriers... Je ne les trouve pas... Craignoit-on d'être éclairé ? On l'avoit été par le ſerrurier *Faure*, à l'égard des piques fabriquées au mois de Juillet ?

Le 5 octobre, l'armée pariſienne longeoit Paſſy à 7.
l'entrée de la nuit. René-Remy Magin, qui marchoit dans la ligne, remarqua que la maiſon de M. d'Orléans à Paſſy étoit éclairée extraordinairement ; & il dit à ſes camarades que l'on n'auroit pas fait mieux ſi le Roi eût été dans cette maiſon, ou ſi l'on y eût préparé un bal.

On pourroit obſerver, 1°. que le témoin ne dit pas avoir vu cette maiſon dans d'autres temps, à la même heure, & avoir pu faire comparaiſon ; 2°. que tout étant en mouvement, une armée paſſant, lorſque quelque inquiétude ſe mêloit inévitablement à un ſpectacle inattendu, quelque lumière extraordinaire n'auroit été qu'une meſure de prudence ; 3°. que l'on devroit avoir plus d'un témoin d'un tel fait.

Dans la même ſoirée, pendant que le ſieur Maillard, environné de femmes, diſcouroit à la barre de l'aſſemblée, M. de Sillery dit que le Roi venoit de partir ; M. Taillardat le nie, & M. de Sillery ne lui répond pas. De l'autre côté de la ſalle où paſſe M. Taillardat, il entend M. de Noailles donner la même nouvelle, & dire qu'il la tient de M. Malouet. Le lendemain M. Malouet proteſte qu'il n'avoit pas même parlé la veille à M. de Noailles.

Il faut bien que cela ſignifie quelque choſe, puiſque M. Taillardat l'a ſoigneuſement dépoſé ; mais j'avoue que cela paſſe mes lumières.

Je vous donne à déviner un autre énigme.

MM. Claude-Louis de la Châtre, Mirabeau le jeune & Bouthillier la propoſent.

Dans la matinée du 5 octobre, un inconnu vient à M. l'abbé Siéyes, & lui dit que Paris eſt dans une grande agitation. — *Je le ſais*, répond M. l'abbé Siéyes ; *mais je n'y comprends rien ; ça marche en ſens contraire.*

Il faut qu'il y ait là-deſſous quelque myſtère profond ; car le châtelet nous a donné ces expreſſions ſous-lignées.

Après les énigmes, je vous entretiens de prédictions, car il y a de tout dans le recueil que je parcours.

Quelques jours avant le 6 octobre, un officier de la garde nationale de Verſailles, chevalier de Saint-Louis, ſe préſente au jeu de la Reine ; on le refuſe à cauſe de ſon habit.

A cauſe de l'habit national ! c'étoit peut-être une imprudence : on pouvoit le refuſer pour un autre cauſe.

Il montra dès officiers de chaſſeurs en uniforme ; on lui répondit qu'ils étoient reçus comme appartenant à la garde actuelle du Roi.

En ſe retirant mécontent, il diſoit : nous verrons qui entrera dimanche ; & il accompagnoit ce propos d'un geſte menaçant.

C'eſt du ſieur d'Walt, ſeul, que nous tenons ce fait ; & apparemment il en conclut que le voyage de Verſailles étoit dès-lors déterminé. Un propos & un ſeul témoin ne font peut-être pas charge : de plus on diſoit alors que les ſoldats des ci-devant gardes-françoiſes ſe vantoient du projet de venir reprendre, auprès du Roi, les poſtes qu'ils avoient occupés. S'ils avoient formé un complot pour cela, ce n'eſt pas celui que nous cherchons.

Le ſieur Blaizot, libraire, alla chez M. de Mira-

beau dix à douze jours avant la fatale ſcène ; ce dernier lui communiqua des craintes. Il croyoit, diſoit-il, appercevoir qu'il y auroit des événemens malheureux à Verſailles.

Le ſieur de Belleville qui rapporte, d'après Blaizot, cette converſation, ajoute de ſon chef, pour rendre l'hiſtoire plus piquante, que M. de Mirabeau fit dabord retirer trois ſecrétaires.

Cette circonſtance ſouſtraite, dont Blaizot ne parle pas, il ne reſte qu'une inquiétude, qu'on ne pouvoit guères alors ne pas avoir. M. Malouet & ſa ſociété intime avoient auſſi leurs noirs preſſentimens, & nous n'y trouvons rien d'étrange.

M. de Mirabeau dit le 4 octobre, à l'hôtel de la 48.
Reine, en la préſence du ſieur Girin de la Motte, que ſous peu d'heures, on verroit bien des choſes.

Ce dernier trait n'eſt pas plus extraordinaire que celui qui précède. Je vois l'effet d'une appréhenſion univerſelle, que l'état des choſes alloit juſtifiant de plus en plus.

Un particulier, regardant des livres chez Blaizot, diſoit : « j'ai une lettre qui m'eſt venue d'un tel : dans laquelle il me marque qu'il a peur pour moi ; qu'il ſe répand qu'il doit arriver à Verſailles des événemens ſiniſtres, & il me prie de lui donner de mes nouvelles. »

Blaizot, qui entendoit ce propos, croit que la lettre venoit de Toulouſe ;

Or le ſieur Labouche, citoyen de Verſailles, étoit à Toulouſe le 29 ſeptembre. Il ſe propoſoit d'aller à Bordeaux, & comme il faiſoit connoître ce deſſein, quelqu'un lui dit : « Si vous êtes de Verſailles, & » que quelque choſe vous y attache, vous ferez bien » d'y retourner ; car ſi vous allez à Bordeaux, & que » vous y reſtiez quelques jours, *vous ne retrouverez* » *plus le Roi à Verſailles* ».

Je ſaiſis ces dernières expreſſions ; elles expliquent tout ; car alors on craignoit en effet que le Roi ne fût enlevé & conduit à Metz par une faction, & peut-

être vous ferai-je voir bientôt que ce n'étoit pas un ſimple bruit populaire.

Voici un témoignage qui, dans le genre merveilleux, ſurpaſſe de loin des prédictions.

236. Le 28 ſeptembre, une femme (Marguerite Andel, veuve Ravet) « eſt abordée entre Auteuil & Paſſy, » par un inconnu ; elle lui confie des chagrins. Il lui » conſeille d'avoir recours aux bontés de M. d'Orléans, » & lui offre une lettre de recommandation ; elle va » avec lui à Verſailles..... Il la conduit par une rue » qui eſt preſque vis-à-vis la maiſon de M. d'Orléans. » Après un certain trajet de chemin, près d'une » égliſe, il la laiſſe là, lui diſant de l'attendre. Un » quart d'heure & demi après, il lui apporte une » lettre, à l'adreſſe de M. d'Orléans..... Il lui dit » que le prince reconnoîtra le cachet, en lui recommandant de ne la remettre qu'au prince, ou à M. » de la Touche, ou à Marcel, ſon valet-de-chambre ; que ſi elle ne trouvoit ni les uns ni les autres, » elle le rejoindroit à la grille de Montreuil..... Le » ſuiſſe la reçoit fort mal. Elle va à une autre porte ; » elle trouve un poſtillon, qui lui dit que monſeigneur » eſt très-généreux ; que la veille une femme lui a » préſenté une lettre, & qu'à la vue du cachet, il lui » a remis dix louis. Le poſtillon lui indique un paſſage. » Elle demande à un des gens de monſeigneur ; il lui » dit qu'elle ne peut lui parler ; lui demande de » quelle part elle vient, & ne pouvant le dire, elle » eſt renvoyée. Elle va chez M. de la Touche ; lui ni » ſon valet n'y ſont..... Elle va au parc..... Elle » rompt le cachet ; elle trouve un grand papier épais, » au haut duquel eſt une eſpèce de timbre en ovale, » partagé par deux petites barres, entre leſquelles eſt » écrit le mot *concordia* ; au-deſſus des deux barres, » eſt un demi-ſoleil, de la bouche duquel ſortent » deux lances qui traverſent les deux barres, & » paſſent auſſi ſur deux mains unies, ſymbole de la » bonne-foi, qui ſont au-deſſous des deux barres. » Au haut de l'ovale, en dehors, eſt une couronne » ornée de trois fleurs-de-lis, dont celle du milieu

» eſt

» eſt renverſée. D'un côté de l'ovale eſt un dou-
» ble aigle, & de l'autre une femme tenant un
» ancre d'eſpérance ; le tout imprimé. Le reſte &
» moitié du *verſo* du premier feuillet de cette feuille
» de papier ſont remplis de chiffres, mêlés de carac-
» tères, qu'elle croit grecs, avec des ſignatures & des
» paraphes. Elle met ce papier dans ſa poche. Sur la
» route de Marly, elle voit deux cavaliers, ayant l'air
» de chercher quelqu'un, courant à bride abattue....
» Ils demandent ſi on n'a pas vu une femme. Ils ra-
» lentiſſent leur courſe, & vont de côté & d'autre.
» Ils demandent de nouveau ſi on n'a pas vu une
» femme. Jugeant alors que ce peut être elle que les
» cavaliers cherchent, elle s'enfonce dans les char-
» milles, & coupe avec ſes ciſeaux en petits morceaux
» le papier qu'elle a trouvé dans l'enveloppe, &
» l'éparpille dans les charmilles..... Plus loin, les
» cavaliers accourent, la ſaiſiſſent, la fouillent dans
» ſes poches, & juſques dans ſon eſtomac ».

Je n'ai rien ajouté ; cette aventure eſt aſſurément étonnante ; on ſe demande ſi on a bien entendu ? Ce n'eſt rien. Il y a dans la dépoſition de Marguerite Andel une autre aventure non moins touchante, & non moins ſingulière.

Cette femme eſt elle-même un prodige ; quelle mémoire ! quelle juſteſſe dans cette deſcription du papier myſtérieux ! & c'eſt ſur l'examen de quelques minutes, & après huit mois, qu'une ouvrière en linge vous rend tout cela, comme à l'académie de deſſin !

Je ne commenterai pas ce véridique récit ; mais je remarquerai deux faits :

1°. Marguerite Andel, appelée au comité des recherches, y fit ſa déclaration le 4 janvier, & je n'y ai pas trouvé un mot de l'hiſtoire du 28 ſeptembre.

2°. Cette femme ſe préſenta chez M. de Tonnerre dans le mois d'avril, & lui parla des événemens du 6 octobre, & même de cette autre aventure, dont je vous ai dit que le détail eſt dans ſa dépoſition ; & elle ne lui parla point de celle-ci.

Ces considérations ne laissent pas d'ajouter quelque chose à la vraisemblance du témoignage de Marguerite Andel.

Je poursuis mon énumération.

Vous n'avez pas oublié, messieurs, que la loi de la succession au trône fut un instant l'objet de votre attention.

Je n'ai pas cru devoir vous rendre compte des dépositions que les juges du châtelet ont reçues, sur les discours proférés alors par les membres de l'assemblée, soit dans son sein, soit dans leurs conférences particulières.

Vous jouissez, vous devez jouir dans vos discours, comme dans vos opinions & dans vos travaux de la plus entière liberté; rappeler ici ces discours, même pour les justifier, ce seroit, en supposant que les juges ont pu en informer, blesser votre droit; & lorsque les tribunaux seront autorisés à aller jusques-là, aussi-tôt il n'y aura plus d'assemblée nationale.

M. de Virieu & M. Henri de Longuève remarquent que dans les délibérations de la première séance du 5 octobre, ils furent frappés de la roideur d'opinions qui se manifestoit dans une partie de l'assemblée nationale.

Je relève ce témoignage particulier, parce qu'il est grave dans ce qu'il dit, & plus encore dans ce qu'il ne dit pas.

Quel rapport veut-on établir entre la disposition des esprits dans l'assemblée nationale, & une insurrection ignorée encore par ceux qui n'auroient pas été instruits du mystère qui la préparoit?

Je ne sais que vous dire: une définition me semble périlleuse; il y a de l'indiscrétion peut-être dans ces dépositions, si elles sont insignifiantes; si la réticence intervient, je n'ose la qualifier. . . . Je m'arrête; ma mission n'est pas de justifier l'assemblée nationale, qui n'en a pas besoin.

Vous allez entendre des révélations qui partent de votre comité des recherches.

On a vu des plaques de métal aux armes d'Orléans.

Trois honorables membres de l'assemblée, MM. Taillardat, Henry & Turpin ont consigné cette découverte dans l'information. Je me suis d'abord figuré des marques d'une chevalerie nouvelle.... Quelque signe de ralliement entre des conjurés.... J'ai vu de lourdes masses.

On est allé à la source, & l'on a su qu'elles avoient été ordonnées en 1788, & destinées à marquer des limites attachées à cet effet à des poteaux. 207-180.

On a su que le sieur Simon, graveur, en fit le modèle, & qu'elles furent exécutées dans l'hiver suivant en plomb, par le sieur Rousseau, & en fonte, par le sieur Gibiard.

Voici le pendant des plaques.

Plusieurs caisses sont arrêtées, dit-on, à la suite de l'un des régimens de M. d'Orléans, elles contenoient des fragmens de bois taillés de manière à s'entre-lier sous diverses formes, de la hauteur d'un pouce, de l'épaisseur d'une ligne, & ne présentant désassemblées que de petites pièces endentées avec symétrie.

J'ai vu une croix à pied-d'estal formée de ces pièces réunies; bagatelle préparée par la patience des solitaires; badinage à poser sur une corniche de cheminée; chef-d'œuvre de légéreté, qui ne recèle assurément rien de suspect.

M. Taillardat a déclaré cette prise; un autre témoin, le sieur de Roine, a rapporté une conversation, dans laquelle on lui avoit dit que de telles pièces de bois étoient employées par les anciens à construire des ponts pour passer les rivières..... Il semble apparemment au sieur de Rosnel qu'il voit déjà des régimens de ligueurs portant leurs ponts, comme leurs fusils, & les fleuves n'être plus un obstacle.

Les mêmes témoins dénoncent des lettres cachetées, venues d'Angleterre, arrêtées à la poste, adressées soit à des personnes de la maison de M. d'Orléans, soit à d'autres personnes, & où l'on croit avoir reconnu le sceau ou l'écriture de M. d'Orléans.

Quand ces lettres furent arrêtées, je ne sais comment, on recourut au Roi. Il fut répondu qu'on ne pouvoit autoriser la violation du secret des lettres; mais que les tribunaux pouvoient en ordonner l'ouverture, lorsqu'elles appartenoient à des personnes prévenues.

Les ministres décidoient ainsi assez légèrement, sous le nom du Roi, une grande & delicate question; mais nul tribunal n'ayant ensuite ordonné l'ouverture des lettres dont je parle, le sceau a été respecté.

Je ne sais ce que l'assemblée en pensera. Les prévenus peut-être jouissent encore de tous les droits des citoyens, & je dis que le secret des lettres est l'un de nos droits les plus sacrés.

Ces lettres ne seroient-elles pas les pièces de conviction dont les juges du châtelet vous ont dit que le comité de la commune leur refusoit la connoissance? Alors on pourroit regarder comme naturel que ce comité n'ait pas vu des moyens de conviction dans des secrets qu'il n'a pû ni dû pénétrer.

Je ne dirai pas maintenant que tous les témoignages que je viens de vous exposer sont, ou en eux-mêmes insignifians, ou démentis presque aussi-tôt par leur propre vertu ou par d'autres témoignages, ou enfin étrangers à l'affaire du 6 octobre & au complot que nous recherchons.

Si je n'avois à aller plus loin, je le dirois peut-être hardiment. Mais j'aborde les traits plus marqués qui doivent entrer dans mon tableau; l'horison se rembrunit, & les faits isolés dont je vous ai entretenu, peuvent prendre un autre caractère, si nous devons rencontrer les preuves qui nous manquent jusqu'à ce moment.

330-351. Le sort de la Reine de France est trop étroitement lié à celui de l'état, pour que le complot qui l'auroit menacée, soit regardé comme étranger à la chose publique.

Le sieur de la Tontinière & le sieur Laimant ont déposé que dès les premiers jours de septembre, un assassinat menaça les jours de la Reine.

Le nommé Blangez, domeſtique du ſieur Laimant, s'enivre à Verſailles, le 12 ou le 13. Il ſe retire. Un homme ſe trouve ſur ſes pas, l'interroge & lui fait concevoir le deſſein d'un parricide.

Les détails de ce fait ſont dans les deux dépoſitions; elles répètent le récit fait par Blangez lui-même, & je ne ferai preſque que tranſcrire.

Blangez goûte avec deux de ſes amis dans un cabaret de la rue des Récollets; il les quitte à ſept heures, il paſſe chantant dans la rue du vieux Verſailles, & de-là, comme il tourne dans celle de la Sur-intendance, un jeune homme, ſortant de l'auberge du Juſte, le félicite ſur ſa gaieté.

Il répond, qu'il chante, mais qu'il n'eſt pas plus gai pour cela; qu'il eſt auſſi affecté que tout le monde des malheurs publics; qu'il a entendu dire que la Reine en eſt la cauſe.... qu'il s'eſtimeroit heureux, s'il pouvoit en délivrer la France.

L'inconnu le loue de ſes ſentimens patriotiques, l'emmène à l'*écart près la boutique d'un cordonnier*, & lui offre une fort groſſe bourſe *pleine d'or & d'argent*. Il lui promet bien davantage, s'il exécute ſa réſolution. Il ajoute que c'eſt un complot formé, auquel ont part plus de ſoixante autres perſonnes. Il lui propoſe de ſe rendre le même jour à Paris, à la place Louis XV, pour y ſouper avec ſes complices. Blangez répond qu'il n'a pas beſoin d'argent, qu'il aura le courage d'agir ſans intérêt. Il refuſe d'aller à Paris, on promet qu'on lui fera parvenir des nouvelles.

Il part, plein de cette converſation, ſa tête s'échauffe dans cette penſée..... Sur la route il court ſus à un homme, le pourſuit à coups de bâtons, l'atteint, le ſaiſit; on l'arrache de ſes mains..... Dès-lors il ne ſait plus ce que l'on a fait de lui, il a repris ſes eſprits le lendemain, & s'eſt trouvé couché dans l'écurie du ſieur de la Tontinière.

Il ſemble d'abord que ces deux témoignages ſe réduiſent en un ouï-dire; car les témoins n'ont rien vu, & ils dépoſent ce que leur a dit Blangez.

Je n'ai pas cru cependant devoir les ranger dans la classe des simples ouïs-dires.

La scène de la rue du vieux Versailles se prolonge, pour ainsi dire, jusqu'à la ménagerie où habite le sieur Laimant, & jusqu'au domicile du sieur de la Tontinière, qui en est voisin, & dans l'écurie duquel Blangez passa la nuit.

Il me semble que saisissant Blangez presque dans les derniers instans de cet événement, lorsqu'il étoit encore dans l'émotion qui en étoit la suite, ils ont comme vu l'événement dans son entier; ils n'y ont pas apporté cette curiosité vaine qui entend un récit après un intervalle, ils ont presque reçu l'impression des témoins oculaires.

Et pourtant, après avoir été frappés d'un sentiment qui maîtrisoit presque ma croyance, quand je relis, mon esprit apperçoit des raisons de douter.

Le sieur de la Tontinière & le sieur de Laimant donnèrent avis aux ministres de ce qu'ils avoient appris de Laimant. Comment n'a-t-on pas pris à l'auberge du juste, des renseignemens sur le jeune homme qui en étoit sorti ?

Blangez est saisi par ceux qui accourent au secours de l'homme qu'il poursuivoit & qu'il maltraitoit; il passe la nuit dans l'écurie du sieur de la Tontinière. Comment ne rencontre-t-on dans l'information, ni l'homme maltraité, ni ceux qui le secourent, ni les gens de la maison du sieur de la Tontinière, qui lui donnèrent un asyle ?

En se rappelant le fait, on trouve étrange que le secret d'une conjuration soit confié à un homme ivre, à la première vue, & qu'on lui offre sans le connoître, une fort grosse bourse.

Qu'il reconnoisse, tout en refusant cette bourse & dans l'obscurité, qu'elle est pleine d'or & d'argent;

Que pour lui parler à l'écart, on l'emmène près de la boutique d'un cordonnier, d'où à sept heures du soir, il est fort à craindre qu'on ne soit entendu;

Qu'on lui indique imprudemment, & sans l'avoir éprouvé, des complices & un rendez-vous avec eux.

Blangez pouvoit être ivre, bavard, & pourtant honnête : où étoit la caution qu'il ne crieroit pas à l'aſſaſſin ? & quel gage avoit-on de la diſcrétion de cet homme rencontré par haſard ?

Ivre à l'excès, comment conſerve-t-il la mémoire de tout ce qui s'eſt paſſé dans cette rencontre, & la perd-il bientôt de ce qui ſuit ?

Il ne ſait pas dire comment il a eu une retraite pendant la nuit, & il conte une converſation avec une préſence d'eſprit admirable.

On a vu ſouvent l'ivreſſe ſe diſſiper dans un violent exercice, il auroit augmenté celle de Blangez.

La dépoſition du ſieur de la Tontinière, que ces réflexions engagent à revoir de près, ſemble accoler des circonſtances inconciliables ; il alla chez le ſieur Laimant pour s'informer des propos que l'on imputoit à Blangez ; on cherchoit ce domeſtique depuis le matin, il le trouva enfin au bout des cours dans un poulailler, monté ſur un perchoir, preſque nud, les yeux étincelans, avec les ſymptômes de la fureur. Il l'interrogea. Cet homme répondit avec l'expreſſion la plus véhémente, « qu'il ſentoit bien qu'il étoit un » homme perdu, mais qu'il s'enf....., qu'il ſe » reſſouvenoit bien d'*avoir dit la veille* qu'il lui avoit » été offert de l'argent pour aſſaſſiner la Reine.

Comment accorder le ſouvenir qu'a Blangez de ce qu'il avoit dit la *veille* avec l'entier oubli de ce qu'il devint ? à qui donc avoit-il fait cette confidence dangereuſe ? Dans la route il trouve un ſeul homme & il le veut aſſommer. Il arrive & il ne voit, ne dit, n'entend plus rien : il ne reprend ſes eſprits que le lendemain ; il ſemble que ſon ſecret eſt entier.

Le ſieur de la Tontinière & le ſieur Laimant diffé- 352.
rent dans quelques points ; & pour augmenter l'embarras, un troiſième témoin produit pour les confirmer, les contrarie encore ; c'eſt Pierre Boucher, engraiſſeur de volailles à la ménagerie.

Selon le ſieur de la Tontinière, on cherchoit Blangez depuis le matin ; pourtant Boucher, qui eſt de

la maiſon ; converſoit tranquillement avec lui & pouvoit l'avertir.

Le ſieur de la Tontinière voit Blangez ſur un perchoir, dans un poulailler, preſque nud ; cette manière de ſe blottir eſt aſſez extraordinaire, & pourtant elle échappe à Boucher.

Voici une diverſité remarquable.

Écoutez le ſieur Laimant, je tranſcris ſes paroles : « Ledit Blangez *eſt revenu le ſoir à la ménagerie ſur* » *les 8 à 9 heures ;* il dit à lui dépoſant, &c. &c. » Rien n'eſt plus poſitif, plus affirmatif ; l'heure même eſt exprimée ; comment eſt-il donc vrai qu'il fut porté dans l'écurie du ſieur de la Tontinière ?

Il faut convenir que le ſieur Laimant rajuſte ſa dépoſition comme il alloit achever de contredire le ſieur de la Tontinière qui avoit dépoſé trois jours plutôt. Je n'oſe conjecturer comment il revient ſur ſes pas ; mais on croiroit que le ſieur de la Tontinière eſt derrière qui lui dit : — J'ai conté cela autrement ; que quelque autre le dit à la place du ſieur de la Tontinière.

Reſtent dans la dépoſition ces paroles : « Ledit » Blangez eſt revenu le ſoir à la ménagerie ſur les 8 » à 9 heures ; il a dit, &c. &c. & puis l'on y trouve » ces autres paroles : « Obſerve le dépoſant qu'il n'a » point vu ſon domeſtique dans l'après-midi, mais » ſeulement le lendemain à 10 heures..... » Or, j'aimerois autant que le ſieur Laimant me dît : « J'ai » vu Blangez le ſoir à 8, à 9 heures, c'eſt-à-dire, » le matin à 10 heures.

Ce n'eſt pas tout ; ſelon le ſieur de la Tontinière, un ſeul homme avoit abordé Blangez à Verſailles ; vous en trouvez deux dans le récit du ſieur Laimant.

Le premier le fait partir du cabaret où il a goûté, rue des Récollets ; le ſecond le fait aller au café & boire des liqueurs.

Enfin pour compléter la bigarrure, Boucher convient que Blangez converſant avec lui, lorſque le ſieur de la Tontinière parut, tenoit des propos repréhenſibles, & qu'il l'en réprimandoit, mais il a

oublié l'eſpèce de ces propos; ce qui eſt, comme on voit, fort naturel, s'agiſſant ſeulement de la Reine de France & d'un aſſaſſinat.

Voilà un fait en même-temps bien grave & bien eſtropié que je livre à vos réflexions.

La dépoſition du ſieur de Miomandre-Châteauneuf va vous préſenter un autre fait qui mérite votre attention. 381.

Il avoit aſſiſté le premier octobre au repas donné par les gardes-du-roi; il ſuivit une troupe ivre & joyeuſe ſur la terraſſe; il en ſortit par le paſſage qui conduit au grand eſcalier.

« Je fus arrêté, dit-il, (dans ce paſſage) par un » chaſſeur des Trois-Évêchés, qui étoit le front appuyé » ſur le plombeau de ſon ſabre hors du fourreau. Cet » homme me ſaiſit par le poignet gauche, & me dit » qu'il étoit bien malheureux. La douleur la plus pro- » fonde étoit peinte ſur ſa figure.... Il dit qu'il » n'avoit beſoin que de la mort.... ſes larmes l'em- » pêchoient de s'expliquer... puis ſe voyant ſeul avec » moi, il prononça ces mots ſans aucune liaiſon: *notre* » *bon Roi... cette brave maiſon du Roi...* je ſuis un » grand gueux! les *monſtres*... qu'exigent-ils de moi? » Qui, lui demandai-je? *ces j. f. de commandant &* » *d'Orléans*.....Beaucoup de monde ſurvint, il » devint furieux... il ſe mit la pointe du ſabre ſur » l'eſtomac... je m'écriai à moi, du Verger, il vint » & déſarma le chaſſeur... Nous ne pumes empêcher » qu'il ne ſe bleſsât, le ſang vint; l'homme devint » plus furieux; pluſieurs perſonnes à moi inconnues » lui donnèrent du ſecours.... Je dirigeois ma mar- » che pour dépoſer cet homme au corps-de-garde; » j'apperçus M. le comte de Saint-Marceau, je le » priai d'être témoin des aveux que nous eſpérions » avoir de cet homme. Je fis étendre une botte de » paille; j'y fis placer cet homme... Il étoit dans un » abattement total, pluſieurs de ſes camarades ſur- » vinrent... qui s'avancèrent; & l'un d'entr'eux lui » détacha deux coups de pieds dans l'eſtomac, en

» disant que c'étoit un mauvais sujet dont ils vouloient » se défaire ».

Apparemment l'homme mourut, le témoin n'en dit pas davantage (1).

362. Le sieur de Rebourceaux confirme en partie, & en partie dément ce récit. « On dansoit, dit-il, sous » le balcon du Roi ; un dragon se livra au désespoir, » en disant qu'il étoit un malheureux d'avoir reçu » de l'argent pour trahir son maître ; il vouloit se » tuer, on lui enleva son sabre ».

Ce n'est plus dans le passage, c'est sous le balcon du Roi ; la scène n'est point ensanglantée, & il y a peu de discours.

Ces contradictions légères ne doivent pas étonner. L'un des témoins étoit auprès du chasseur, il le suivit ; l'autre ne se trouva pas à portée d'être instruit aussi précisément.

On peut les regarder comme conformes sur la séduction qui paroissoit avoir enveloppé cet homme, & c'est ici le fait essentiel.

D'ailleurs, vous entendrez dans la suite un grand nombre de témoins dénoncer des distributions d'argent faites aux soldats, & vous concevez ce qu'ajouteroit d'importances à ces deux témoignages la certitude des distributions.

Toutefois je vous propose quelques questions qui se présentent à mon esprit.

Le chasseur étoit ivre ; n'y a-t-il pas une sorte de vanterie à laquelle son propos pourroit appartenir ?

M. d'Orléans qu'il nomme, est-il allé jusqu'à lui ? Lui a-t-il parlé ? lui a-t-il communiqué d'horribles desseins ? comment enfin cet homme a-t-il le droit de nommer M. d'Orléans ?

Comment deux témoins peuvent-ils être divers sur le fait simple en soi de l'homme se blessant, ou retenu & désarmé sans blessures ?

---

(1) On a crié dans l'assemblée que l'homme n'étoit pas mort ; en ce cas, je demande pourquoi je ne trouve pas son témoignage dans l'information.

Comment un événement si singulier & si intéressant est-il, au milieu d'une grande foule, le secret de deux personnes ?

Comment ne trouve-t-on pas parmi les témoins de l'information, le sieur du Verger qui est supposé avoir désarmé l'homme ?

Comment accorder la bassesse de l'homme qui se vend avec l'héroïsme de l'homme qui se tue pour s'être vendu ?

Quelle idée se faire du soldat ivre qui choisit & attend quelqu'un pour lui faire sa confidence avant de mourir, & qui la lui fait à demi, qui joue les grands mouvemens, qui s'exprime avec des réticences que l'on diroit étudiées, qui coupe son discours par des trois points comme un poëte tragique ?

Le soldat s'arrêtant dans un passage étroit, le sabre nud, posté de manière à en faire usage, lorsque l'instant sera venu, commandant à sa fureur assez pour avoir le temps justement de proférer quelques paroles qui expliquent ce qui va se passer ; des passans qui voient froidement cette situation qui préfageoit un homicide ; des spectateurs tranquilles qui ne s'étonnent pas, lorsque l'arme, dont la pointe étoit d'abord à terre, est ensuite retournée offensivement ; un confident immobile qui réserve à un tiers le soin d'arracher à la victime le fer meurtrier, afin qu'elle ait le loisir de parler, de prendre ses mesures & de se frapper..... Tout cela n'a-t-il pas l'air d'un coup de théâtre compassé dont la moindre omission feroit manquer tout l'effet ?

L'attention est encore suspendue, ... pour prolonger l'intérêt on transporte l'homme, & afin de couronner l'inexplicable bizarrerie de toute cette histoire, ses camarades viennent, le regardent, le font expirer sous les coups de pieds, sans que personne s'en formalise, comme en passant on écrase un reptile.

J'ai lu dans une déclaration du sieur le Cointre, citoyen de Versailles, que dans l'ivresse de cette fête, on escalada le balcon du Roi, & qu'un dragon

vouloit se tuer pour avoir manqué l'escalade. On pourroit soupçonner que le dragon du sieur le Cointre, & le chasseur du sieur de Miomandre, ne sont que le même homme.

Je cours à d'autres faits :

110. M. Diot entend le 5 octobre à sept heures & demie du soir, à l'entrée de l'avenue de Paris, la conversation de trois personnes ; une baraque est entre ces personnes & lui : l'une des trois fait part aux deux autres d'un complot qui doit être exécuté le lendemain ; les gardes du Roi seront massacrés ; la Reine sera assassinée, une personne attachée à M. d'Orléans paiera largement les complices ; il n'est question de rien moins que de 50 louis pour un ou deux spadassins..... M. Diot est apperçu ; un homme sous des habits de femme, va à lui l'épée à la main, il pare de sa canne, il désarme l'agresseur, & il fuit.

Il vouloit, dit-il, monter au château pour révéler ce qu'il venoit d'ouïr, il étoit difficile de pénétrer ; on l'insultoit : sa vie étoit en péril.... M. Diot se retira.

115. M. de Baras déclare une seconde conversation qui ressemble beaucoup à la première ; elle se passe de même entre trois personnes dont l'une parle, & les deux autres écoutent ; c'est encore de même à l'entrée de l'avenue de Paris ; mais c'est entre dix & onze heures, & il n'y a point de déguisement.

Or, la personne qui avoit la parole, disoit que l'on feroit bientôt en force ; que l'on iroit au château ; que l'on se saisiroit du Roi & de la Reine, & de tous les coquins qui les entouroient : qu'on n'avoit pas besoin de ces gens-là ; que puisqu'ils ne savoient pas gouverner, il falloit se débarrasser de ce fardeau : qu'un homme de la milice nationale arrivoit, dont on étoit sûr, & qui seconderoit ces desseins. M. de Baras voulut faire quelques représentations, on lui répondit brusquement : bon, bon ! à quoi bon un Roi ? plus de tout cela.

Le témoin donne le signalement de l'orateur.

Je fais quelques observations :

Ces deux témoins ont l'air d'avoir la prétention

de se rencontrer ; chez l'un & chez l'autre c'est une conversation ; c'est le 5 octobre, c'est dans la nuit, c'est entre trois personnes ; c'est à l'entrée de l'avenue de Paris, & pourtant ils ne se rencontrent pas.

Des conjurateurs ne se livrent pas, peut-être, dans un lieu public, à des indiscrétions propres à les déceler.

Ils cherchent sans doute l'obscurité ; mais ne la craignent-ils pas, lorsqu'elle peut favoriser des espions & des témoins.

Cinquante louis pour un homme ou pour deux sont un prix énorme, lorqu'il faut supposer que des milliers d'hommes doivent être achetés.

Si la promesse est vaine, comment imaginer des complices qui s'engagent sur la parole d'un inconnu ?

Des malfaiteurs séduisent-ils des coopérateurs un à un, pour s'assurer du secret, ou deux à deux pour être trahis plus probablement ?

Attend-on l'instant d'exécuter un grand crime, pour recruter les scélérats qui doivent le commettre ?

L'obscurité fut profonde durant cette nuit ; M. Diot en convient, & j'en trouve la preuve dans la déposition de Vincent Arnaud, qui parle d'onze heures, & dans celle du sieur Guéroult de Valmet, qui fut en faction depuis sept heures & demie jusqu'à minuit ; & après cela je ne conçois pas comment M. Diot vit qu'un homme venoit à lui l'épée à la main ; comment il para avec sa canne, & comment M. de Baras s'assura du signalement très-précis qu'il a donné de la personne dont il entendit le discours.

Je sais que la garde nationale de Paris arrivoit pour contenir le peuple ; je sais que le lendemain elle fut le salut des gardes du Roi, lorsqu'elle accourut pour faire cesser des excès qu'elle n'avoit pu prévoir, & il me semble que le dessein de l'inculper perce trop dans la déposition de M. de Baras.

Que penser enfin de deux citoyens à qui le hasard a procuré de telles révélations, & qui ne prennent aucunes mesures pour qu'un abominable forfait soit prévenu ; de M. Diot qui se retire, parce qu'il étoit

insulté, & parce qu'il craignoit pour sa vie ; comme si alors il eût été permis de s'occuper de son repos & de sa vie; de M. Baras qui fait à des scélérats quelques remontrances froides, & les laisse à leurs desseins ?.... Si je crois leurs récits, je dois mettre sur leur tête, je dois imputer à leur coupable insouciance tous les crimes qui étoient médités devant eux.

211. Vous savez que quelques-unes des femmes venues à Versailles furent admises chez le Roi ; elles rendirent compte à leurs compagnes de l'accueil paternel du prince. Plusieurs satisfaites dirent, qu'il falloit retourner à Paris ; M. le François de Rosnel entendit plusieurs autres s'y opposer, parce qu'*il y avoit ordre exprès de rester.*

Or, cet ordre de rester devoit tenir à quelque dessein ; ce dessein n'étoit autre peut-être que celui d'engager le Roi à se rendre à Paris ; il étoit peut-être moins excusable.

Mais pourquoi faut-il que le sieur de Rosnel entende seul parmi une multitude de témoins ; qu'il ne désigne pas celles qui parloient ainsi, & que l'on ne puisse remonter à la source d'un tel discours, & en demander l'explication ?

294. Le sieur le Clerc, officier du régiment de Touraine, de ce régiment connu par les vues que l'on eut sur lui ; le sieur le Clerc se rendant dans la nuit à l'assemblée nationale, fut conseillé de prendre le costume que ses membres avoient originairement porté.

Il marchoit rassuré sous cette égide, lorsque, dans la cour même, une fusillade est dirigée contre lui.

Il entre, il se plaint de cette attaque, elle n'étonne personne : vous n'avez pas, lui dit-on, une manchette déchirée, & le morceau attaché sur la manche.

Cette fusillade se passe sans bruit, elle est ignorée de tous les autres témoins ; mais ce n'est pas ce qui importe dans la déposition.

La manchette déchirée, le morceau attaché sur la manche ; voilà une livrée de conjuration : comment le sieur le Clerc ne fait-il pas connoître les personnes

qui lui parlèrent de ce ſigne myſtérieux ? comment ce ſigne ne fut-il vu ſur qui que ce ſoit par aucuns des témoins, pas même par le ſieur le Clerc ?

Parmi les preuves qui peuvent indiquer un complot formé, les diſtributions d'argent doivent être comptées comme propres à donner de grandes lumières.

On avoit offert à Blangez une groſſe bourſe pleine d'or & d'argent. Le chaſſeur dont je vous ai fait l'hiſtoire, en avoit reçu. Vous allez voir qu'il n'étoit pas épargné.

D'abord on avoit payé des filles de joie, & on les avoit envoyées aux ſoldats du régiment de Flandre. Elles allèrent par légions au-devant de cette troupe à Saint-Denis ; & elles la ſuivirent à Verſailles. 1-8-20-152-89-137.

Je remarque dans la dépoſition de M. Dupuis de Saint-Martin, des femmes levant leurs jupes devant les ſoldats, dans la ſoirée du 5 octobre, au ſein de la boue dont elles étoient couvertes.

On pourroit dire que les conjurateurs ont choiſi là des confidens peu diſcrets ; ils en cherchoient partout, juſques dans la maiſon de M. du Chatelet, dont le cocher fut ſurpris ſubornant des ſoldats & leur inſpirant la déſobéiſſance. 22.

Ce n'étoit pas aſſez de payer des filles pour les livrer aux ſoldats, il falloit encore donner de l'argent aux ſoldats mêmes, pour s'en aſſurer mieux. Je ne cite pas les témoins, ils ſont en grand nombre. La Brouſſe de Belleville.

Ils m'apprennent que les ſoldats couroient du cabaret au café, ne payant qu'avec des écus de ſix livres ;

Qu'à Saint-Denis, ceux du régiment de Flandre avoient été attendus par une diſtribution de 45,000 livres & une promeſſe plus magnifique ;

Que le 5, le 6 octobre & les jours ſuivans, on avoit fait encore de nombreuſes diſtributions ;

Que chaque ſoldat avoit reçu un écu, que l'un ſe préſenta trois fois, & eut trois écus.

Je paſſe légèrement ſur ces témoignages vagues ; je fais ſtation, lorſque je rencontre quelque choſe de plus précis.

8. M. Démaſſé prêta 12 ſous le 4 à un ſoldat, & le 7 il lui vit des écus de ſix livres ; le ſoldat lui dit que c'étoit le prix de quelques travaux faits par lui & par ſes camarades : cet officier ajoute ſavoir, qu'en effet les camarades reçurent quelque argent.

Ces travaux faits, ces écus de ſix livres reçus pourroient expliquer les courſes dans les cafés & dans les cabarets.

182. M. de Montmorin vit le 5 une femme portant un panier d'oſier couvert d'une toile, dans lequel il y avoit de l'argent qu'elle diſtribuoit aux ſoldats.

1-147. M. Veytard & M. de la Chaiſe diſent auſſi quelque choſe du panier d'oſier ; mais c'eſt par ouï-dire, & cela ſe confond avec la dépoſition de M. de Montmorin.

Après avoir acheté les ſoldats, il étoit naturel que l'on marchandât le peuple.

48. Le ſieur Duval de Grand-Maiſon dit que l'on a vu jeter de l'argent par les fenêtres du Palais-royal ; ſon auteur eſt le ſieur Lamorte ; rien n'eſt plus heureux.

49. Le ſieur Lamorte dépoſe immédiatement après, parle de l'argent jetté, & cite, à ſon tour, comme ſon auteur, le ſieur Duval de Grand-Maiſon.

Cela date, je crois, du mois de juillet ; mais cette réciprocité de témoignage eſt trop piquante, pour que l'on y regarde de ſi près.

Du reſte, le ſieur Duval a vu de ſes propres yeux que l'on donnoit de l'argent au Palais-royal ; il ne manque que les noms, ou au moins la déſignation de ceux qui donnoient & de ceux qui recevoient.

243. Il n'y avoit qu'à ſe baiſſer, & même on vous en épargnoit la peine. Le ſieur Perrein a dépoſé d'après un ſieur abbé Heſſe, que l'on remit un jour dans la poche d'une perſonne qui ſe promenoit avec cet abbé, 30 à 36 livres en paquet, avec une étiquette portant ſimplement le nom de M. Otel.

251. Si le ſieur abbé Heſſe a conté cela au ſieur Perrin, il s'en tait dans ſa dépoſition.

261. Un portier refuſe un inconnu qui lui propoſe d'aller au cabaret, de ſigner ſon nom, & de paſſer enſuite

au

au Palais-royal, pour recevoir ſix livres de M. Otel; dont l'adreſſe eſt dans les pelotons du Palais-royal.

Les portiers ne ſont pas ce qu'il y a de plus cher : Auguſtin Dupuy, domeſtique de M. de Virieu, vous parlera d'une compagnie de cinquante garçons vitriers, engagés à un louis par tête. 144.

Le ſieur de Saint-Firmin a ouï dire qu'un ſeigneur qui habite le Palais-royal, eſt allé déguiſé en femme ſur un bâteau de blanchiſſeuſes, pour enrôler ces dames, & leur offrant 6 & 12 livres pour chacune. 45.

Le ſieur Rigonneau a ouï dire que dans un autre bâteau, qui deſcendoit à Saint-Cloud, un homme bien mis a engagé à boire un grouppe de femmes, & a vuidé ſa bourſe dans leurs mains ; ce qui a produit à chacune 6 livres & quelque monnoie. 328.

M. Roy ſait que deux louis furent donnés à chacun des ouvriers de la veuve Héricourt, qui prirent l'argent & n'allèrent pas à Verſailles. — Selon la veuve Héricourt, ce ne ſont plus ſes ouvriers, ce ſont des peintres, travaillant au palais Bourbon ; & enfin ces peintres, devenus garçons ſculpteurs dans la dépoſition du ſieur Cayeux, ſe trouvent n'avoir reçu que 3 livres. 130-235-238.

Le ſieur Gérard-Henri de Blois avoit ouï dire que ſix à ſept millions étoient arrivés de Hollande, le jeudi premier octobre, pour moyenner le ſoulèvement du peuple, & la ſéduction des ſoldats du régiment de Flandre. 35.

Auſſi, hommes & femmes, tout en demandant du pain le 5 & le 6 à Verſailles, avoient beaucoup d'argent, c'étoient de pleines poches, de pleins tabliers, des poignées d'or & d'argent, des 100 & 200 livres. Ils montroient fièrement des haillons & des richeſſes. 10-45-56-129-275-294-387.

Le ſieur Galleman dit que des femmes, entrant dans la ſalle de l'aſſemblée nationale, montroient de l'argent qu'elles venoient de recevoir ; probablement il y avoit un bureau à la porte ; mais le ſieur Galleman a ſu cela tout ſeul. 373.

Marguerite Andel fournit le ſignalement de deux diſtributeurs ; l'un dans l'aſſemblée nationale donna,

le 5 octobre, à une poissarde, de l'argent caché sous une cocarde. Je voudrois d'autres témoins, & le lieu me montre qu'il eût été facile d'en avoir. — L'autre distribuoit dans les cours du château ; mais déjà l'on emmenoit les gardes du Roi, qui n'avoient pas été massacrés dans les premiers momens. Déjà M. de la Fayette donnoit des ordres pour les sauver; Marguerite Andel nous apprend tout cela, sans s'en appercevoir ; enfin on étoit au terme, & il n'étoit plus temps de payer & d'ordonner des crimes.

Et puis en lisant la déposition entière de Marguerite Andel, ne croiroit-on pas qu'on tient un chapitre des *Mille & une Nuit* ? Or quelques dispositions que l'on ait à croire, cela décourage prodigieusement.

M. Taillardat entendit trois jeunes gens, dont l'un disoit avoir reçu cent sols.

Le sieur Pirault parle d'un homme & une femme; le premier récapituloit ses exploits ; & le sycophante disoit : nous n'avons pas volé notre argent.

Voilà une suite d'attestations bien précises ; elles sont si multipliées, qu'il semble difficile de ne pas croire que de l'argent a été distribué.

Et cependant une conclusion formelle seroit, à mon sens, hasardeuse; je ne sais comment vous rendre ma pensée, je reste entre le soupçon & la croyance : si l'on ajoute quelque chose, je pourrai croire ; si l'on ôte, je n'oserai plus même soupçonner.

Parmi tous ces témoins dont j'ai suivi les révélations, M. de Montmorin affirme le fait du panier ; & bien qu'il dise avoir vu, mon irrésolution subsiste ; un panier plein d'argent est un poids trop lourd pour une femme ; des yeux qui distinguent de l'argent au travers d'une toile, sont trop perçans ; c'étoit de loin & le jour tomboit, & puis je ne me fais pas à l'idée d'un seul témoin pour ce qui devroit en avoir mille. M. de Montmorin crut voir, & ne vit pas.

Je compte presque pour rien Marguerite Andel ; j'en ait dit les raisons ; la vérité même n'est plus croyable à côté des visions de cette femme.

Je voudrois que les autres témoins eussent vu &

connu des distributeurs ; je voudrois trouver devant moi ceux qui ont reçu ; je voudrois que des détails particuliers fussent à la place des attestations vagues, & des témoignages immédiats à la place des ouï-dires.

Et puis de l'argent jeté par la fenêtre, des paquets glissés subtilement dans les poches, l'adresse de M. Otel à poste fixe dans les pelotons du Palais-royal, des millions arrivant librement de Hollande, lorsque partout on étoit à l'affût pour arrêter l'argent allant & venant, une passade de 45,000 livres, qui tombent du ciel pour un régiment, comme la manne du désert, des témoins en ouï-dires réciproques, des soldats achetés pour des écus de six livres, & des femmes pour des pistoles.... Toutes ces bisarreries brouillent mes idées, & je ne sais encore pour combien ces preuves entreront dans mon résultat.

Je crois n'avoir rien omis dans la recherche que j'ai faite des indices d'un complot ; je pourrai mal apprécier, mais *je suis* fidèle dans l'énumération.

Une considération vous aura déjà frappé : le devoir d'un raporteur est de réunir sous un point de vue facile & comme en un faisceau, les traits épars dont la lumière doit jaillir. Il n'a rien fait, s'il n'a pas composé un ensemble où l'attention puisse se reposer.

Je suis allé au-devant du reproche auquel je m'attendois, je prévoyois que je n'aurois à mettre sous les yeux de l'assemblée qu'une liste de faits sans liaison, & au lieu d'un ouvrage assemblé, une multitude de pièces qui ne s'enchassent pas.

Il ne m'étoit pas donné de créer ; mon imagination a dû dormir ; & après avoir étudié la procédure dont je vous rends compte, je l'expose telle qu'elle est, & ne puis établir des rapports que je ne rencontre pas.

Et peut-être dans la confusion de trois cents quatre vingt-treize dépositions, dont presque chacune semble avoir son thême à part, séparer des faits indigestement mélangés, & leur donner quelqu'ordre, à défaut de la liaison qu'ils ne comportent pas, c'étoit la seule méthode dont on pouvoit attendre quelque clarté.

§. II.

Nous allons maintenant changer le plan de nos recherches. Elles avoient pour objet un complot supposé ou présumé avoir préparé les forfaits du 6 octobre; elles vont rendre à la découverte des causes qui auroient pu amener ce désastre, indépendamment de toute prévoyance mystérieuse.

Des grenadiers de la garde nationale de Paris vont à M. de la Fayette le 5 octobre. Une grande rumeur est parmi le peuple, & ils sont calmes & froids. L'un d'eux porte la parole, ses camarades font silence... Voici son discours :

1-2-30-35-40-80. « Mon général, nous ne vous croyons pas un traître; mais nous vous croyons trahi par le gouvernement : votre comité des subsistances malverse ou est incapable d'administrer son département : dans les deux cas il faut le changer; le peuple est malheureux, la force du mal est à Versailles, il faut aller chercher le Roi & l'amener à Paris. Nous ne pouvons tourner nos baïonnettes contre un peuple & des femmes qui nous demandent du pain. Nous irons à Versailles exterminer le régiment de Flandre & les gardes du Roi qui ont osé fouler aux pieds la cocarde nationale ».

Je retrancherai une phrase que les témoins rapportent diversement.

Cette harangue que j'extrais de l'information est d'une éloquence simple & vraie. Assurément je ne dis pas que tout le monde ait été de bonne-foi dans cette insurrection alarmante; mais je répondrois de la bonne-foi du grenadier orateur.

Or il m'apprend que le pain manquoit à Paris.

Il m'apprend que l'on craignoit la cour & quelque trahison nouvelle.

Il m'apprend qu'une profonde indignation étoit excitée contre les gardes du Roi, que l'on accusoit d'une insulte faite au signe de la liberté nationale.

Il m'apprend que l'on désiroit amener le Roi à Paris & tarir ainsi à Versailles la source du mal.

Voilà des causes naturelles de l'insurrection de Paris. Si je découvre qu'elles agirent en effet, si je vais même jusqu'à reconnoître qu'elles n'étoient pas sans fondement ; quelque jour se produira peut-être dans les ténèbres que nous parcourons.

Il est constant que la rarete du pain étoit extrême à Paris. Le peuple obtenoit avec peine sa subsistance journalière.

Dès le 4 il y avoit eu quelques mouvemens à la halle. De Cubières, 269.

Le 5, un boulanger est surpris vendant à un poids foible ; le peuple vouloit se faire justice. 31-35.

Une jeune fille prend une caisse & donne l'alerte dans le quartier Saint-Eustache. 43.

Le curé de sainte Marguerite s'oppose à ce que l'on sonne le tocsin dans sa paroisse ; il convient qu'il ne s'agissoit que de la rareté du pain. 92.

Le même jour on fait subitement une visite dans la maison des Petits-Pères, où l'on soupçonne des magasins d'accaparement. 209.

Le peuple s'agite & marche à Versailles ; on crie que l'on va chercher du pain, que l'on va en demander au boulanger & à la boulangère ; on désigne ainsi le Roi & la Reine.

Ce sont les premières réclamations qui s'ébruitent à Versailles.

Une députation de cette multitude se présente à l'assemblée nationale, & ne demande que du pain.

Sans doute cette caravanne d'un peuple entier avoit quelque chose d'effrayant ; le moindre écart auroit été la porte ouverte au plus grand désordre.

Graces au sieur Maillard qui gagna la confiance de cette armée de femmes, une sorte de discipline fut observée. On n'a pas assez fait d'attention à cette action d'un citoyen obscur. Je me plais à lui payer ici le tribut d'éloges dû à son courage, à sa présence d'esprit, à sa conduite sage.

Et le lendemain, dans la joie que l'on témoignoit en escortant la famille royale, on faisoit entendre ces expressions basses, mais énergiques : nous aurons du

pain, nous emmenons le boulanger, la boulangère & le petit mitron. Il sembloit, quand le Roi seroit à Paris, que Paris deviendroit le séjour du bonheur & de l'abondance.

Je ne cite pas des témoins, je n'articule aucunes particularités. On peut ouvrir l'information au hasard; on trouvera presque à chaque page, presque à chaque ligne le récit des craintes que le peuple avoit conçues pour sa subsistance.

Le plus impérieux des besoins agit assez par sa propre énergie; si quelqu'autre intérêt vient agiter en même temps les esprits, il n'y a plus de frein qui retienne la multitude; des torrens se joignent, & toutes les digues sont rompues.

Quelque mouvement extraordinaire sembloit se préparer; on étoit dans cette position d'inquiétude, où l'exemple du passé agite la défiance sur le présent, & montre l'orage dans l'avenir, & la renommée qui exagère tout, partoit du soupçon, le nourrissoit en allant, & semoit des alarmes.

Loustalot, 208. Il étoit annoncé publiquement que la cour conspiroit contre le peuple; que le Roi devoit être enlevé & conduit à Metz; qu'aussi-tôt on tenteroit de dissoudre l'assemblée nationale, & la guerre civile seroit ouverte.

D'Walt, 517. La fuite du Roi avoit été prédite dans des harangues au Palais-royal.

Pierre, 295. Les murmures alloient prenant de la consistance à la fin de septembre, & le nom de M. de Bouillé, mêlé dans ces préfages, sembloit désigner le général d'une armée prête à s'assembler.

Des changemens de cocarde aigrirent les pressentimens du peuple; les représentans de la commune furent obligés de faire publier, le 4 octobre, une proclamation pour interdire les cocardes blanches ou noires.

M. de Foucaud, venu le même jour à Paris, se convainquit de l'indignation qu'inspiroient ces cocardes suspectes substituées à la cocarde nationale.

Il y avoit quelque chose de plus que ces avis & ces signes, équivoques peut-être.

M. de Lafond d'Agulhac avoit eu lieu de soupçonner qu'une trame perfide étoit ourdie ; un sieur de la Prade lui avoit fait entrevoir la possibilité de la retraite du Roi à Metz ; il avoit vu le sieur de la Prade & deux inconnus vêtus d'uniformes verds, paremens rouges, qui n'appartenoient à aucun régiment de l'armée ; il ajoute dans sa déposition, qu'après le 5 octobre, le sieur de la Prade disparut, & l'on dit qu'il s'étoit retiré à Londres. 240.

Le docteur Chamtereux étoit dans une société où l'on parloit de guerre civile ; là on en fondoit le succès en faveur des ordres privilégiés, sur les moyens qu'ils avoient de soutenir trois campagnes, pendant que le troisième ordre pouvoit à peine en soutenir une. Il étoit question de l'enrôlement d'un nouveau corps de troupes, à titre de surnumérariat indéfini des gardes-du-corps, d'une marche imprévue de divers régimens vers la capitale & Versailles, d'un projet de faire enclouer les canons de Paris, &c.

L'uniforme du sieur de la Prade n'étoit-il point celui du surnumérariat dont parle le docteur Chantereux ? Le régiment de Flandre, arrivé à Versailles, non sans quelques intrigues & sans quelques mécontentemens, n'étoit-il point l'avant-garde des troupes qui devoient marcher ?

On apprend de cinq à six témoins que dans la soirée du 5 octobre, les voitures du Roi se présentèrent à la grille de l'orangerie, & qu'on le força de retrograder. 29-210-234-220-309-374.

Ce premier coup manqué, un procès-verbal de la garde nationale constate que les voitures de la Reine parurent à la grille du dragon, & qu'on ne les laissa pas passer.

Au milieu de la nuit, selon le même procès-verbal, un palfrenier de M. d'Estaing rentra par la grille du dragon, conduisant plusieurs chevaux de main qu'il avoit eu ordre de conduire dans le parc.

Peut-être le voyage de Metz eût-il été devancé

de quelques jours ou de quelques heures, ſi les voitures euſſent paſſé. Mais la réſolution ſubite de partir donne lieu de croire que les préparatifs avoient été preſſés.

Votre attention ſe ſoutiendra ; car l'intérêt va croître.

J'ai eu de MM. du comité des recherches de Paris, dont le zèle a tant de droit à la reconnoiſſance publique, la proclamation du 4 octobre & le procès-verbal fait à la grille du dragon. Ils m'ont confié auſſi la déclaration du ſieur le Cointre, que j'ai déjà eu l'occaſion de citer.

Elle vous apprendra d'abord comment la cour parvint à faire appeler le régiment de Flandre à Verſailles.

M. d'Eſtaing exige le ſerment du ſecret ; puis il lit à l'état-major de la garde nationale une lettre de M. de la Fayette. Selon cette lettre, les ci-devant gardes-françoiſes menaçoient d'aller de force reprendre leurs poſtes à Verſailles ; il s'agiſſoit de demander au Roi un ſecours de mille hommes d'infanterie que l'on pût leur oppoſer.

La propoſition paſſe, on la porte à la municipalité qui exige l'impreſſion de la lettre de M. de la Fayette.

Pour ne pas compromettre M. de la Fayette, on ſubſtitue une lettre de M. de Saint-Prieſt ; la demande projetée eſt faite au Roi qui croit l'accorder au vœu des citoyens de Verſailles.

Le régiment de Flandre étoit tout prêt ; il alloit arriver le 23.

Il fut queſtion le 19 de faire approuver par les compagnies de la garde nationale ce que l'on venoit de faire à leur inſçu.

On eût l'aveu de 14 & le refus de 28 ; mais le régiment entra.

Toutes ces meſures pouvoient être ſages & légitimes, mais les entours étoient faits pour donner de l'inquiétude.

D'abord le ſerment, puis les perſécutions contre

les capitaines dont les compagnies n'accordèrent pas ce que l'on vouloit.

Le sieur le Breton & le sieur de la Balaine, employés dans les bureaux des ministres, furent traités comme d'insolens subalternes qui ne savent pas obéir, & qui ne méritent pas du pain ; on les menaça de la perte de leurs emplois.

Le 4 octobre, M. le Cointre monte au château dans l'objet d'obtenir, à l'issue du conseil, une audience de M. Necker.

Il vit dans la galerie trois dames distribuant, de concert avec plusieurs abbés, des cocardes blanches.

Conservez-la bien, disoient-elles, à celui qu'elles en décoroient ; c'est la seule bonne, la seule triomphante... Ces dames exigeoient le serment de fidélité du chevalier qu'elles avoient initié, & il obtenoit la faveur de leur baiser la main.

Le sieur le Cointre ne dissimule pas combien il est indigné ; un sieur Cartousière, champion des belles distributrices, est planté là, armé de toutes pièces ; pour soutenir à outrance envers & contre tous la prééminence de la cocarde blanche, & le spadassin provoque le citoyen.

Le sieur Mattereau qui a fait aussi une déclaration, suivit le 4, le sieur le Cointre au château. Il vit les trois syrènes distributrices de cocardes blanches ; elles allèrent à lui ; ce fut une conquête qui leur échappa.

Je remarque que le procureur du Roi du châtelet n'a appelé en témoignage ni le sieur le Cointre, ni le sieur Mattereau ; vous croirez qu'ils ne lui ont pas été désignés, ce fut ma première pensée ; je demandai à M. le procureur du Roi les listes que le comité lui avoit remises ; je vis qu'elles comprenoient & le sieur le Cointre, & le sieur Mattereau.

A côté des déclarations du sieur le Cointre & du sieur Mattereau, j'ai trouvé une autre pièce qui n'est pas sans intérêt, elle est écrite de la main de M. d'Estaing, elle étoit sous les scellés qui furent apposés chez lui. Vous savez dans quelles circonstances ; c'est

probablement un brouillon de lettres ſous la date du 14 ſeptembre.

M. d'Eſtaing y marque ſon inquiétude ſur les bruits répandus ; il y parle des ſignatures du clergé & de la nobleſſe que l'on prend ; d'un projet de campagne & d'enlèvement du Roi ; des généraux chargés de cette expédition ; de M. de Breteuil retenu pour en être le conſeil ; de M. de Merci malheureuſement nommé, comme agiſſant de concert ; *il ne cache pointe à la Reine* que ſon effroi a redoublé chez M. l'ambaſſadeur d'Eſpagne, là il a appris que la ſignature d'une aſſociation a été propoſée à quelqu'un de conſidérable & de croyable ; *il ſupplie la Reine* de calculer tout ce qui pourroit arriver d'une fauſſe démarche ; la première, ajoute-t-il, coûte aſſez cher.

Vous n'attendez pas de moi un commentaire de cette épître. Il ſeroit délicat, périlleux, il ſeroit inutile, & le texte dont je donnerai connoiſſance à l'aſſemblée, n'eſt pas équivoque.

Je pourrois ici vous rappeler les affaires connues du ſieur Augeard & du ſieur Douglas ; que n'ajouteroient-elles pas aux faits que je viens de vous expoſer ? Mais j'ai dû chercher les preuves d'une alarme, & non amaſſer les indices de la conſpiration qui en étoit la ſource.

Les ſujets du mécontentement que le peuple avoit conçu contre les gardes du Roi, doivent encore vous être développés ; ils tiennent à cette conſpiration de la cour, dont on avoit des ſoupçons, & ils purent encore eux-mêmes être l'une des cauſes naturelles de l'inſurrection du 5 octobre.

Le ſieur Lefebvre a dépoſé avoir ouï quelques jeunes gardes du Roi tenir des propos indécens, en ajoutant pourtant qu'ils étoient réprimés par leurs camarades. C'eſt peu de choſe.

Mais que dirai-je de ce ſurnumérariat dont parle le docteur Chamtereux ? Étoit-il recruté à l'inſu des gardes du Roi ? S'ils le ſavoient, comment l'expliquer à leur décharge ?

On apprend des déclarations du ſieur le Cointre & du ſieur Mattereau, que le premier ayant propoſé d'exiger des gardes du Roi qu'ils prêtaſſent le ſerment civique & qu'ils portaſſent la cocarde nationale, des citoyens qui avoient ſervi dans ce corps, déclarèrent qu'on ne devoit point en attendre cette condeſcendance. Quelles étoient donc les diſpoſitions des gardes du Roi avec leſquelles le ſerment civique & les couleurs de la nation ne pouvoient ſympatiſer ?

Ne nous arrêtons pas à ces indices éloignés. Un grand ſpectacle eſt ouvert : les gardes du Roi donnent des fêtes ſolemnelles, écoutons : la franchiſe & les écarts de l'ivreſſe peuvent laiſſer échapper leurs ſecrets.

Quelques témoins de l'information parlent du dîner du premier octobre, pour en louer la décence. Tous les gardes du Roi ouïs proteſtent qu'il ne s'y paſſa rien de répréhenſible.

Pourtant le ſieur Lefebvre dit qu'il vit dans les cours du château des ſoldats, des dragons, des gardes du Roi jouant d'une manière peu convenable : que pluſieurs perſonnes trouvoient cette ſcène indécente, & diſoient à lui, dépoſant, avoir ouï cette ſoldateſque ſe répandre en propos injurieux contre le tiers-état, la cocarde & l'aſſemblée nationale. Il ajoute avoir ouï dire qu'un nommé Leclerc, étant entre deux gardes du corps, avoit crié : *vive le Roi, la Reine, au diable l'aſſemblée nationale.* 22.

Pourtant David Leſieur fait que la cocarde blanche fut hautement propoſée aux convives, & le ſieur le Cointre, qu'elle fut acceptée par le ſieur Varin fils, qui la portoit le 4. 15.

Pourtant le ſieur de Canecaude, garde du Roi, lui-même convient que la muſique exécuta le morceau : *O Richard, O mon Roi, l'univers t'abandonne*, dont la perfide alluſion ne pouvoit n'être pas ſentie. 341.

Pourtant le ſieur le Cointre confirmant l'anecdote de la muſique, ajoute qu'elle fut un ſignal auquel on eſcalada les loges, jeu ſignificatif peut-être,

dans lequel on s'essayoit pour quelque plus grand effort.

Pourtant le même sieur le Cointre, déclare que l'on porta dans ces repas les santés du Roi, de la Reine, de M. le dauphin, de la famille royale, & que la nation ne fut proposée que pour être rejetée dédaigneusement.

Le déjeûner du 3 jetta dans un brasier de matières combustibles.

Le sieur de Canecaude ne dissimule pas qu'il y fut tenu des propos incendiaires; il les impute à un intrus portant l'habit de garde du Roi, sans l'être, & qui étant observé disparut.

Les murmures passèrent de Versailles à Paris, il y eut un cri presque universel contre les gardes du Roi; & ce soupçon vint, aux personnes qui expliquent les actions, que les gardes du Roi avoient été dans les desseins de la cour, des athlètes indiscrets, embouchant la trompette avant la victoire.

Je prends encore M. d'Estaing à témoin. C'est dans un autre brouillon d'épître ayant la date du 7 octobre.

Il avoit été du premier dîner, & il convient que la santé de la nation y fût omise *de dessein prémédité*, qu'on lui avoit dit *formellement qu'on ne vouloit pas boire à la nation*.

J'ajoute un billet du sieur Hiver à M. d'Estaing, du 3 octobre. Il y atteste qu'un homme ivre cria sur la terrasse après le dîner, vive le Roi, la Reine, au f..... l'assemblée nationale & le duc d'Orléans.

La déclaration du sieur le Cointre & le billet du sieur Hiver m'instruisent d'un fait qui ne dut pas contribuer à calmer les agitations. La Reine avoit donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles, des députés lui témoignèrent la reconnoissance des citoyens. La Reine répondit.... La Reine ajouta; je suis enchantée de la journée de jeudi! de cette journée que le peuple déteste.

Maintenant je ne dirai pas: il est prouvé que la

ſanté de la nation fut rejetée, bien que le ſieur le Cointre & M. d'Eſtaing en ſoit d'accord ;

Que l'on envoya l'aſſemblée nationale au diable, bien que le ſieur Lefebvre, le ſieur le Cointre & le ſieur Hiver l'affirment ?

Que la cocarde blanche fut propoſée, bien que le ſieur David & le ſieur le Cointre l'aient atteſté ;

Que l'orcheſtre s'étudia à des alluſions dangereuſes, bien que le ſieur de Canecaude l'avoue, &c. &c.

Mais je dirai ; les deux feſtins du premier & du 3 octobre furent dénoncés au peuple comme des orgies coupables, & je ne recherche pas tant ce qui s'étoit paſſé, en effet, que ce qui en avoit été dit publiquement.

Le deſſein d'amener le Roi à Paris ſe joignit naturellement peut-être aux impreſſions diverſes qu'avoient produites toutes ces circonſtances.

Depuis plus d'un ſiècle la capitale regrettoit la préſence de nos Rois ; elle n'avoit pas perdu l'eſpoir de les poſſéder de nouveau. L'accompliſſement de ſon vœu dépendoit d'une occaſion, elle ſe préſenta, & on ne la perdit pas.

Paris étoit menacé de la famine. Peut-être, dit-on au peuple que quand le Roi y viendroit habiter, la diſette n'y ſeroit plus à craindre ; & ceux qui dirent cela, connoiſſoient les cœurs François & cet amour confiant qui les lie à leur Roi.

Le peuple reſpiroit dans un nouvel ordre de choſes l'air nouveau pour lui de la liberté. Une conſpiration étoit annoncée, le peuple n'imaginoit pas que ſon Roi voulût l'abandonner, mais il pouvoit lui être enlevé, mais l'éloignement du Roi alloit être le commencement de la guerre inteſtine... Le ſéjour du Roi à Paris devoit guérir toutes ces craintes.

Si je ne vois pas que d'abord cette idée d'engager le Roi à ſe rendre à Paris ait été générale, j'ai lieu de croire qu'elle étoit celle de pluſieurs ; qu'elle fut propoſée, qu'elle fut applaudie dans la matinée du 6, & peut-être dès la veille ; & ſur-tout qu'elle ne fut pas due au haſard du moment.

§. III.

Maintenant, messieurs, vous auriez à choisir entre l'opinion qui veut lier à un complot profond l'événement qui vous occupe, & l'opinion moins cruelle qui l'attribue aux causes naturelles que j'ai déduites; mais vous n'êtes pas au terme.

J'aurois voulu épargner à votre sensibilité des détails affligeans. Ils peuvent vous éclairer & je vous les dois. Il y a de l'effet à la cause des rapports qui font juger de l'une par l'autre. Le caractère de l'insurrection naissante se décèle peut-être encore à son dénouement; & s'il y a plusieurs routes pour aller à la vérité, il ne faut dans de si grands intérêts en négliger aucune.

Un nom auguste fut prononcé par le peuple attroupé le 5 octobre au milieu des imprécations. Dispensez-moi d'une énumération d'horreurs qui n'ajouteroit rien d'utile à la vérité que je vous expose.

Avant ce jour, l'audace n'alloit pas à cet excès; j'entends des murmures, je ne rencontre pas des fureurs.

Le trône est comme au fond d'un sanctuaire où le peuple tient de loin ses regards attachés. Une sorte de croyance religieuse lui dit que là est déposé le pouvoir de le rendre heureux: & il adore pénétré d'un sentiment dont il ne se rend pas raison.

Si cette croyance délicate est blessée, le peuple passe de l'adoration au blasphème, & cette révolution tient à peu de chose; elle naît d'une erreur; un nouveau préjugé la produit.

La Reine avoit dit, *je suis enchantée de la journée de jeudi.* — Des femmes avoient, presque sous ses yeux attaché d'odieuses cocardes; l'habit national avoit été à sa porte un titre d'exclusion; que sais-je!... Mille riens échappés sans doute, sans dessein, sans importance, avoient pu être remarqués... Je vous confie mes timides conjectures

Je remarque que, dans les emportemens de la multi-

tude, la Reine eſt comme aſſociée aux gardes du Roi. C'eſt à eux, c'eſt à elle qu'en même temps s'adreſſent ſes groſſières apoſtrophes.

Je ſuis loin de penſer cependant qu'un déteſtable aſſaſſinat ait été médité ; quelquefois il vient à ma penſée que les gardes-du-corps eux-mêmes euſſent été reſpectés, ſi des incidens imprévus, ſi des fautes peut-être n'avoient provoqué une troupe farouche, qu'il eût été prudent d'appaiſer même par des careſſes.

Parmi les femmes étoient, au dire de pluſieurs témoins, des hommes déguiſés ſous les habits de ce ſexe ; des hommes déguiſés me ſont ſuſpects ſans doute ; mais lorſque, dans la matinée du 6, une partie de cette populace fit tomber ſous ſes coups pluſieurs gardes du Roi, & ſe porta vers le grand eſcalier, des hommes ſans maſque marchoient à la tête & frappoient ; qu'avoient donc ſignifié les déguiſemens ?

Je ſais que M. Diot entendit ou crut entendre une converſation abominable ; je ſais que M. Pochet eut des craintes pour la Reine, & qu'il les communiqua à la dame Camelin ; je ſais ..... mais ſi les faits démentent les propos !

Or, voici les faits tels qui me paroiſſent prouvés.

Les gardes-du-corps étoient en bataille ſur la place d'armes ; le peuple tranquille les conſidéroit, & peut-être par quelques vains murmures leur témoignent le reſſentiment dont il étoit animé.

Le ſieur de Marcenay dit, qu'ils étoient inſultés ; 138-170.
M. Madier explique le genre de l'inſulte, en ajoutant, huées.

M. Deſroches prétend qu'à l'inſulte ſe joignit 309.
l'agreſſion de fait ; il ſuppoſe un coup de lance.

Le ſieur Leclerc & Jean Blanchoin, domeſtique de M. Malouet, parlent, le premier de fuſillade, & le ſecond d'un coup de fuſil, tiré ſur les gardes du Roi, dans l'avenue de Paris. Ils étoient là en même temps ; comment ſont-ils divers ?

Mais juſtement le ſieur Boiſſe & le ſieur Colomne, gardes du Roi, furent à la découverte dans l'avenue de Paris. Le dernier a grande attention de dépoſer

que lui & ſes camarades furent menacés du canon, & ni l'un ni l'autre ne parle de fuſillade.

Le ſieur Gueroult de Berville, dit bien qu'après avoir dîné à l'hôtel Charoſt, lui & ſes camarades furent expoſés ; qu'on leur tira deſſus, & que lui en particulier reçut un coup de maſſue. Mais le ſieur Gueroult de Valmet n'eſt pas d'accord ; ſortant de l'hôtel de Charoſt, il entendit ſeulement des propos ; & enfin mis en faction depuis ſept heures & demie juſqu'à minuit, ce fut pendant cette faction qu'on lui apporta ſon frère bleſſé d'un coup de maſſue.

L'heure préciſe, qui n'eſt pas déclarée par les témoins, importe beaucoup ; le coup de lance & les fuſillades peuvent être vrais & poſtérieurs aux premiers coups qui furent frappés ſur la place d'armes.

38-135-115. Il étoit quatre heures & demie, cinq heures.

73-380-313-284. Un homme, en habit de la milice Pariſienne, ſelon le ſieur Grincourt ; trois, ſuivant le ſieur Motte de Vareille ; pluſieurs, ſuivant le ſieur de Guillemet ; même des femmes, ſuivant Marguerite Paton, traverſèrent les rangs.

S'il falloit en croire le ſieur de Saint-Aulaire, le ſoldat Pariſien n'avoit pas ſeulement traverſé les rangs, il avoit fondu le ſabre à la main dans le centre des eſcadrons, ſabrant à droite & à gauche.

Ce fait eſt peu vraiſemblable, & de plus vous allez voir que le ſabre de cet homme étoit dans le fourreau ; je remarque même que, ſelon M. Madier, il venoit de derrière les rangs, lorſqu'il y eut du mouvement

D'abord Marguerite Palon reçut un coup de plat de ſabre, qui au moins l'étonna, & la fit pâlir, ſelon Anne Forêt.

Puis trois gardes du Roi ſe détachent ; le ſieur de Savonnières étoit du nombre ; il pourſuit le ſoldat Pariſien & lui tend des coups de ſabre ; c'eſt alors ſeulement que le ſoldat tire le ſien, pour parer les coups en fuyant (1).

(1) *Vid.* la déclaration du ſieur le Cointre, qui en cela explique les dépoſitions.

Le

Le ſieur Motte de Vareille entend ce cri : *on nous laiſſe aſſaſſiner* ; & alors un coup de fuſil part, & le ſieur de Savonnières eſt atteint.

Je ne prétends pas que les gardes du Roi n'aient pas dû s'oppoſer à ce que leurs rangs fuſſent traverſés, je ne fais pas un crime à M. de Savonnières de ſa pourſuite ; mais j'examine l'impreſſion que dût faire tout cela ſur le peuple, & ſur-tout le cri : *on nous laiſſe aſſaſſiner*, & j'y vois la cauſe immédiate du coup de fuſil tiré ſur le ſieur de Savonnières.

Remarquez que trois dépoſitions déſignent le ſieur Charpentier, comme l'auteur de ce coup de fuſil, & que les juges du châtelet ne l'ont pas décrété. Ils ont penſé ſans doute qu'il y avoit eu provocation, & qu'elle changeoit la nature du fait. 20-21-25.

A huit heures & demie, les gardes du Roi ont ordre de ſe retirer ; ils s'ébranlent, ils marchent ; le peuple encore ému les accompagne de ſes huées ; ils les ſouffrent impatiemment, bientôt ils veulent s'en venger.

Le ſieur Bertier dit qu'un coup de piſtolet partit de la queue de l'eſcadron ; le ſieur Hivert, qu'un homme en fut légèrement contuſionné ; le ſieur Liancourt, qu'un garde du Roi tira ſucceſſivement ſes deux piſtolets, & fut imité par ſes camarades ; & le ſieur Leclerc, que quelques coups de piſtolet partirent de la compagnie de Luxembourg. 247-347-364-294.

Un ou pluſieurs, l'effet fut le même ; la garde nationale de Verſailles, ſur qui la décharge avoit porté, répondit vivement & ſans ordre à cette attaque, & dès-lors la guerre fut déclarée.

Je ne vous peindrai pas la fureur dont le peuple fut auſſi-tôt poſſédé ; je ne vous tranſporterai pas au ſein de l'hôtel des gardes, où la faim du pillage ſe joignit à la ſoif de la vengeance, & enfin la remplaça.

La garde nationale de Paris arriva en bon ordre, & ſa préſence en impoſa.

On la reconnoiſſoit aux feux qui lui ſervoient de guides. Je ſaiſis une diſtraction qui m'eſt offerte au milieu d'un douloureux récit.

Un homme du peuple, resté sur la place d'armes, étoit appuyé contre la barrière : de là il faisoit de grossiers reproches à un homme arrêté dans l'intérieur de la cour, qui étoit ou qui croyoit être un garde du Roi.

« Vois, lui dit-il, quand il apperçut de loin le » front de la colonne, vois cette belle armée qui » s'avance ; ce ne sont pas les esclaves d'un despote, » ce sont les fiers soldats de la liberté ».

Il y avoit de la dignité dans la colère qui s'exprimoit ainsi.

34. Ici je fais une remarque importante. La garde nationale se retira vers le milieu de la nuit. A trois heures, le château n'étoit gardé que comme il le fut à six. Le sieur Bernard, cent-suisse, vit que dès quatre heures, la grille royale étoit ouverte ; M. de Digoine apperçut que d'un autre côté, le château n'étoit pas fermé.

Voilà le moment favorable à des conjurés, où tout seroit pour eux, & l'obscurité, & l'avantage du nombre, & la surprise d'une irruption subite.

Et pourtant alors tout fut dans le calme & la sécurité ; c'est peut-être un argument contre l'existence de tous complots.

La multitude revint avec le jour sur la place d'armes & dans les cours ; & c'est ici qu'il importe de saisir la chaîne des incidens qui s'appelèrent, pour ainsi dire, les uns les autres.

63-315. Le sieur Duperrey alloit vers la cour de Marbre : un homme, vêtu en veste, fut tué à ses côtés d'un coup de feu.

295. Louis Prière vit le feu d'une arme tirée par une croisée à gauche de la salle des gardes, & le coup tua un homme qui étoit sur les marches de la cour de Marbre.

82. Jeanne Martin dit que le peuple montoit sur les grilles ; que les gardes du Roi firent une décharge, dont un homme fut tué dans la cour de Marbre.

Elle dit encore qu'un garde du Roi poignarda un citoyen. Le sieur Richer entendit dire qu'un garde-

du-corps avoit frappé de trois coups de couteau un soldat Parisien, entre la chapelle & les petits appartemens.

Le docteur Goudran étoit à six heures dans la cour royale ; il entendit un coup de fusil, & l'on apporta un homme mort, que l'on disoit avoir été tué par les gardes du Roi.

Le sieur Laurent étoit sous la voûte de la chapelle; il entendit un coup de fusil ; puis un jeune homme, tenant un fusil brisé, lui dit : en voilà un qui ne vous tuera plus, car je viens de l'assommer ; il a déjà tué mon camarade.

Jusques-là il n'a été commis par le peuple aucun excès qui ait provoqué ces meurtres.

Jeanne Martin dit qu'après la décharge, dont elle a parlé, un garde du Roi fut saisi & immolé.

Elle & le sieur Richer déclarent que le garde du Roi, qui avoit poignardé un citoyen, fut massacré sur-le-champ, & le sieur Laurent vit passer le cadavre.

Voilà les premiers excès commis sur les gardes du Roi, & il faut convenir qu'ils avoient été provoqués.

Le sieur Valdony, cent-suisse, étoit au pied du grand escalier. Un homme, dit-il, est tué à côté de lui d'un coup de fusil ; on accusoit les gardes du Roi ; mais il croit au contraire, que le coup étoit dirigé contre eux, étant parti d'un côté où il n'y avoit pas des gardes du Roi.

Le sieur Prioreau entendit six coups de fusil dans le grand escalier, & ensuite il vit un homme mort dans la cour de Marbre.

Le sieur de Lisle, garde du Roi, vit un homme mort, au milieu de la cour de Marbre ; ses camarades lui dirent qu'il avoit été tué dans le grand escalier, par un garde national, tirant sur les gardes du Roi, & qu'on en avoit injustement accusé ceux-ci. A Annonay.

Selon le sieur de Saint-Aulaire, un homme s'avançant dans la cour de marbre, glisse, tombe en arrière & se tue. On cria d'abord qu'il avoit été tué 312.

par les gardes du Roi : mais après l'avoir visité, on reconnut qu'il n'avoit aucune marque de coup de feu, & qu'il avoit la tête fendue par derrière.

373. Le sieur Gallemand étoit sur le grand escalier ; il dit qu'un garde national, tirant sur un garde du Roi, le manqua, & que le garde du Roi cassa d'un coup de pistolet la tête du garde national.

383. Le sieur Morel vit dans le groupe qui montoit le grand escalier un homme couvert d'un chapeau bordé ; on le prit vraisemblablement pour un garde du Roi, & du pallier au-dessus on tira sur lui, & un autre homme en vestes eut le crâne emporté.

Enfin le sieur du Repaire, garde du Roi, se défendoit à la porte de la salle ; au moment où il y entroit, on entendit un coup de pistolet, dirigé vraisemblablement contre lui, qui renversa un homme à ses pieds.

On désireroit que les momens fussent marqués précisément dans chaque déposition. On ne peut se dissimuler qu'il y a quelque confusion.

130. Il paroît cependant que le premier choc eut lieu du côté de la chapelle ; car c'est là que se porta d'abord le peuple ; c'est par-là qu'il arriva sur la terrasse où il fut vu par le sieur Gueroult de Saint-Denis, par le sieur de Lisle, & entendu d'abord par la dame Thibault & la dame Augué, femme de la Reine.

Or du côté de la chapelle, les gardes du Roi débutèrent par donner la mort à deux hommes. Il est vrai que les détails nous manquent & des doutes restent.

Une variation inexpliquable rend sur-tout énigmatiques les récits de ce qui se passa dans le grand escalier, où chaque témoin pris à part, ne suppose qu'un meurtre, tandis que pris ensemble ils en supposent trois.

Il n'y a qu'une manière de sortir de cette incertitude, c'est d'expliquer plusieurs incidens par celui dont on est instruit en termes clairs & positifs.

Or, un citoyen est renversé d'un coup de feu dans la cour de marbre ; il n'étoit pas armé, il n'offensoit personne ; trois témoins entendent le coup, trois-

témoins le voient tomber ; la dépoſition du ſieur de Saint-Aulaire ne ſauroit l'emporter.

Auſſi-tôt on ſaiſit un garde du Roi, & l'on venge ſur lui le malheureux qui vient de périr : voilà un fait qui me paroît conſtant.

Et puiſque le peuple n'a commis ici un meurtre que pour en punir un autre, j'ai tout lieu de croire que le même effet eſt venu de la même cauſe, du côté de la chapelle.

Et enſuite j'ai tout lieu de croire que de là venoit toute la fureur qui s'eſt exercée dans le grand eſcalier (1).

Auſſi je remarque que le grand eſcalier eſt le théâtre de la dernière ſcène, parce que la multitude irritée ſe porte vers le lieu où les gardes du Roi ſont attaqués par une ſorte de repréſailles.

Auſſi je remarque que deux têtes ſeulement ſont coupées, bien qu'un plus grand nombre de gardes du Roi périſſe ; parce que la vengeance épuiſe dans ſes premiers momens ſon atrocité.

Auſſi je remarque qu'une rage exceſſive ſe diſſipe tout-à-coup, lorſque les gardes du Roi étant retirés & retranchés, la troupe qui les pourſuivoit, ne peut plus atteindre l'objet de ſa colère.

Je l'ai dit, la rage ſe diſſipa : à une tempête ſuccéda un ſilence froid ; & une poignée de ſoldats pariſiens éconduiſit ſans réſiſtance ces hommes qui tout-à-l'heure auroient tout bravé.

Ceci s'accorde mal avec certaines verſions.

Le ſieur Rabel, garçon de la chambre du Roi, dit que la Reine paſſa chez le Roi. — Que le Roi étoit allé chez la Reine par un autre paſſage ; qu'il revint.... qu'une minute plus tard il auroit vu *tous les gens à piques* dans la chambre de la Reine. 387.

Cela ſuppoſe que *les gens à piques* entrèrent dans la chambre de la Reine, & le ſieur Gallemand prétend les avoir vus entrer.

---

(1) *Vide* la dépoſition du ſieur de Liſle à Annonay, qui place l'invaſion du grand eſcalier après le maſſacre du ſieur Deshuttes.

Le ſieur Duveyrier l'a ouï dire ainſi ; Morizot de Langres déclare que Bouſſard, perruquier de Paris, lui a dit avoir vu fuir la Reine preſque en chemiſe ; & M. Claude-Louis de la Châtre, pénétrant quelque temps après, dans l'appartement de la Reine, frémit à l'aſpect de ſon lit, qui lui parut avoir été bouleverſé par des malfaiteurs.

Il eſt certain au contraire, que l'appartement de la Reine ne fut pas ſouillé de leur préſence.

Rabel n'affirme pas les avoir vus. Il étoit chez le Roi. Lui & Marquaud ſon camarade, ouvrent à la Reine l'œil-de-bœuf, & referment ; car peu après, le Roi frappe de nouveau pour ſe faire ouvrir. Il eſt probable que Rabel demeura dans l'œil-de-bœuf, & que dans le trouble où l'on étoit, il crut ce qui n'étoit pas.

A l'égard de Gallemand, il étoit dans la foule, il vit qu'un garde du Roi fut terraſſé, volé, & il ſe retira. Il penſa que l'on alloit pénétrer ; mais il ne put le voir. Il ne fait pas attention, lorſqu'il dit avoir vu, que ſelon lui-même la porte étoit fermée, puiſque le garde du Roi n'avoit pu donner avis que par le trou de la ſerrure du danger auquel il croyoit la Reine expoſée.

La vanterie de Bouſſard & le ouï-dire du ſieur Duveyrier ne méritent pas que l'on s'y arrête.

Quant à M. de la Châtre, je conſidère le moment & le lieu... je conſidère ſon inquiétude mêlée de timidité & de reſpect... un regard furtif le ſervit mal... & ſon imagination fit le reſte.

72. J'ai conjecturé, maintenant j'affirme.

Blaiſe Etienne, feutier de la Reine, déclare qu'aucun de cette troupe n'entra juſques dans la chambre à coucher.

94. La dame Augué, l'une des femmes de la Reine, pouſſa un verrou, & je ne trouve point que cet obſtacle ait été forcé.

100. Berſy, valet-de-pied de la Reine & le ſieur Bernard, cent-ſuiſſe, n'en diſent rien, & leur ſilence vaut une dénégation expreſſe.

La porte que la dame Augué avoit fermée, fut enſuite ouverte ; le ſieur Gueroult de Berville, le ſieur Gueroult de Valmet & le ſieur de la Roque entrèrent chez la Reine, ils y trouvèrent le Roi ; ils y reſtèrent après lui ; la preuve *que les gens à piques* n'y étoient pas, n'y alloient pas, c'eſt la préſence de ces trois gardes.

Enfin le ſieur de Miomandre Sainte-Marie, baigné dans ſon ſang, laiſſé pour mort par *les gens à piques*, volé par eux, & les ſuivant, lorſqu'ils s'éloignèrent, de ſes regards inquiets, les vit paſſer dans la grande ſalle des gardes & ne craignit plus pour la Reine.

Des bandits armés ne pénétrèrent donc pas juſque dans l'appartement de la Reine ; l'aſyle de la beauté & de la majeſté fut préſervé de la profanation !... je reſpire ; cette certitude me ſoulage ; elle m'aide à continuer ma recherche.

Nous allions à la découverte d'un complot dans les détails de l'événement qui pouvoit en être la ſuite. Nous trouvons des excès, mais nous appercevons une impulſion immédiate qui peut avoir tout fait.

Le 5, la fureur eſt provoquée par des coups de ſabres.

Le 6, des meurtres la ſuſcitent de nouveau. On crie vengeance, & ceux que l'on accuſe, ſont pourſuivis, ils ne ſe montrent que pour être immolés ; mais s'ils diſparoiſſent, tout change ; la multitude qui ne peut plus ſe venger, s'appaiſe, & le feu meurt faute d'alimens.

Je ne veux pas conclure de là qu'il n'y a point eu de complot, mais je dis que l'événement ne m'en préſente aucun veſtige, & même je crois avoir déduit au moins quelques raiſons d'en douter.

Il eſt temps que, revenant ſur nos pas, nous ſachions ce que nous avons fait au milieu d'une longue carrière ; on a beſoin de ſe retourner & de meſurer des yeux l'eſpace que l'on a parcouru.

Nous avons énuméré des faits & des bruits qui nous ont rappelé le mois de juillet & des efforts généreux.

Des bruits, des rapports plus rapprochés du mois d'octobre, quelques récits ridicules, la fable groſſière de Marguerite Andel, quelques faits de peu d'importance, ſouvent étrangers à notre examen, nous ont enſuite occupés; ils laiſſent à peine dans la penſée cette première ſurpriſe où je dirois que le ſoupçon commence à poindre.

Mais nous avons recueilli le fait de Blangez, celui du chaſſeur déſeſpéré, les converſations entendues par M. Diot & par M. Baras, le propos ouï par le ſieur de Roſnel, le 5 octobre, *qu'il y avoit ordre de reſter*, l'avis donné au ſieur Leclerc d'un ſigne de ralliement porté ſur la manche, enfin les diſtributions d'argent.

Ces faits iſolés les uns à l'égard des autres ſe répondent cependant vers un centre commun qui eſt le complot qu'ils ſuppoſent; enſuite on deſcend au fait ſans peine, où ils ſemblent ſe remontrer encore comme dans leur conſéquence.

Admettez un complot, & vous verrez que Blangez & le Chaſſeur ont été choiſis, tentés, ſéduits pour en être les complices; que les converſations entendues s'y enchaînent; que les femmes attroupées ont ordre de reſter pour l'exécuter; que les conjurés ſe reconnoiſſent à la manchette déchirée, & que les diſtributions d'argent ſuppoſent des chefs puiſſans qui ont acheté des ſcélérats.

Admettez un complot, & l'argent diſtribué vous montrera le moyen d'une cataſtrophe préparée. Blangez & le Chaſſeur ſeront des moyens ſecondaires qui auront manqué; & enfin le temps où l'occaſion d'exécuter arrivant, les converſations nocturnes & l'ordre de reſter ſeront les dernières meſures qui s'enchaînent avec les circonſtances; car on reſtera ſelon l'ordre prétendu, & l'on ſemblera n'être reſté que pour donner l'affreux ſpectacle qui commencera la journée ſuivante.

Or ce qui ſe lieroit ſi parfaitement & à un complot & à l'exécution, donne néceſſairement ſur le complot même quelque choſe de plus que des indices preſſans;

& alors les bruits, les ouï-dires, tous les indices éloignés auxquels on a cru d'abord ne devoir pas s'arrêter, revivent avec quelque force.

D'un autre côté, cependant, vous croyez avoir saisi l'explication naturelle de tout l'événement.

Alarmé pour sa subsistance, alarmé pour sa liberté, menacé de l'éloignement de son Roi & du fléau de la guerre intestine, le peuple s'émeut & cherche à se rassurer; & puis des incidens malheureux se succèdent, ils amènent des horreurs qui peut-être n'avoient pas été méditées.

On s'arrête avec complaisance à cette idée, on se porte avidement à tout ce qui la favorise; on voudroit qu'elle fût vérifiée; une réflexion la détruit, une autre la ramène à l'esprit inquiet.

D'habiles conjurateurs auroient pu se couvrir de toutes ces apparences, avec leurs trésors disposer des subsistances, avec leurs agens, calomnier la cour & les gardes-du-Roi. Le peuple aveugle auroit eu des motifs, l'artifice dont ils auroient été le chef-d'œuvre, lui eût échappé.

Par une fatalité qui appartient à cette affaire, on ne quitte cette conjecture que pour passer à une conjecture opposée.

Les ennemis du peuple ne cherchoient-ils point dans leur astuce, à l'égarer, à l'employer comme l'instrument de sa propre ruine; & le dessein d'enlever le Roi n'avoit-il pas besoin de quelque désordre au milieu duquel le prince trompé lui-même fût livré à une faction qu'il auroit méconnue.

Vous n'appercevez encore que des nuages.

Suspendez votre jugement; il sera temps de le former, lorsque vous aurez apprécié les charges dans leurs rapports particuliers avec le rôle que M. Mirabeau & M. d'Orléans ont pu jouer dans ces événemens.

PARTIE II.

Charges contre M. de Mirabeau & M. d'Orléans.

Un complot a pu exister sans que vos deux collègues y aient eu part; mais les crimes du 6 octobre

réduits à des assassinats, ne peuvent être les leurs. S'ils ont contribué à ces assassinats, il y avoit un complot. A leur égard l'un est lié à l'autre, & tel est l'intérêt de notre recherche actuelle qu'elle peut déterminer même le résultat de celle qui nous a d'abord occupés.

J'appelle premièrement votre attention sur les charges qui affectent M. Mirabeau.

Je laisse de côté tout ce qui remonte à cette époque précieuse où le retour à la liberté consacra tous les efforts qui furent faits pour elle. Je ne parle ici ni des opinions soutenues dans l'assemblée nationale ou entre ses membres, ni des pressentimens communiqués à Blaizot & l'hôtel de la Reine.

J'excepterois le propos tenu à M. Mounier, si la déposition de M. Mounier, n'en démentoit le rapport.

Un témoin a dit que M. Mirabeau entretient des liaisons suspectes, il a désigné trois personnes, elles ne sont plus désignées après lui dans l'information; ce n'est qu'un vain propos.

Le 5 octobre arrivé, le peuple de Paris est annoncé à Versailles; M. de Mirabeau donne au président de l'assemblée nationale en secret le conseil de se trouver mal pour rompre la séance, & aller tout de suite chez le Roi.

Je suis d'autant plus embarrassé de l'importance que l'on donne à ce conseil bon ou mauvais de rompre la séance & d'aller chez le Roi, que l'on ne tarde pas d'interpréter mal dans des circonstances qui ne diffèrent pas beaucoup, le conseil de ne pas aller chez le Roi; or si ce fut une trahison en dernier lieu de s'opposer à ce qu'on allât chez le Roi, il semble qu'en premier lieu la proposition d'y aller ne fut pas une trahison.

On dit que dans la soirée, M. de Mirabeau fut vu dans les rangs ou derrière les rangs du régiment de Flandre, portant un sabre nud, & parlant aux soldats.

Supposant M. de Bouthillier, le lieutenant-colo-

nel entendit assez pour s'être porté à quelque extrémité, s'il avoit été plus maître de sa troupe.

Le sieur Miomandre Sainte-Marie va jusqu'à rapporter, d'après M. de Valfond, ce que disoit M. de Mirabeau : « Mes amis, prenez garde à vous, vos » officiers & les gardes du Roi ont formé une conf- » piration contre vous ; les gardes du Roi viennent » d'assassiner deux de vos camarades devant leur » hôtel, & un troisième dans la rue Satory ; je suis » ici pour vous défendre ».

Voilà M. de Mirabeau jouant le rôle de Don-Quichotte, transformé en visionnaire, qui pense qu'à l'ombre de son sabre des régimens n'ont aucune offense à redouter. Or je connois peu M. de Mirabeau, mais il me semble que ces visions ne sont pas son fait.

Je prends la déposition de M. de Valfond, & je vois qu'entre lui & M. de Mirabeau tout se réduisit à cette conversation. Vous avez l'air d'un Charles XII, dit le premier ; on ne sait, répond l'autre, ce qui peut arriver.

Ce n'est pas tout : le sieur de la Morte déclare qu'un officier d'infanterie lui a dit que l'homme vu dans les rangs du régiment de Flandre, étoit M. de Gamache, il ajoute que celui-ci ressemble de figure à M. de Mirabeau.

De plus, M. de Bessancourt a déposé qu'il vit un 369.
homme en redingote, de la taille de cinq pieds sept à huit pouces, lequel portoit un sabre nud, & disoit être le comte de ***. Ces trois étoiles vous surprennent dans une information où l'on cherche les noms comme les choses ; quant à moi je remarque que la taille énoncée n'est pas celle de M. Mirabeau.

Il se pourroit donc que la personne vue armée d'un sabre nud ne fût pas M. Mirabeau ; mais quel qu'ait été cette personne, il n'y a rien à dire, si le discours rapporté par le sieur de Miomandre n'a pas été fait ; & puisque personne ne l'a entendu, il ne reste qu'une promenade indifférente.

Le sieur Thiery de la Ville vit des membres de

l'assemblée nationale se trouver à la rencontre des femmes sortant de chez le Roi, & leur crier, courage & liberté ; dans ce nombre il crut reconnoître M. Mirabeau ; j'observe d'abord l'incertitude du témoin, & ensuite, que dans ce moment il n'y avoit aucune raison de ne pas applaudir au peuple, qui étoit venu exposer ses besoins & ses craintes, & qui n'avoit annoncé aucun dessein hostile.

M. Deschamps allant au château dans la nuit, entendit des femmes crier, —— où est notre comte de Mirabeau, nous voulons notre comte de Mirabeau.

Par-tout ailleurs que dans une information, je prendrois cela pour une mauvaise plaisanterie.

Mais le même M. Deschamps, en cela d'accord avec M. Henry, m'apprend que quelques instans après, comme ces femmes introduites dans la salle de l'assemblée nationale y mettoient le trouble, ce fut M. Mirabeau qui les gourmanda vivement.

Le second fait ne permet plus les interprétations mystérieuses du premier.

Deux soldats Parisiens arrêtent dans la nuit un citoyen de Versailles pour lui demander où est l'habitation de M. de Mirabeau. Vous allez penser que ces deux hommes cherchent M. Mirabeau, & sont des émissaires ou des complices ; c'étoient un avocat & un tapissier, & l'un des deux déclare qu'il a l'honneur d'être l'ami intime du valet-de-chambre de M. Mirabeau.

Vous ne désirez pas une glose sur ce passage.

Le lendemain 6, M. de Mirabeau fut vu par le sieur Gallemand, caché avec d'autres membres de l'assemblée nationale, derrière les rangs du régiment de Flandre. Alors la fatale scène étoit passée, & je ne concevrois pas M. de Mirabeau se cachant, quand il n'y avoit assurément aucune raison de se cacher.

M. de Mirabeau vous proposa une adresse aux provinces, pour les rassurer sur un événement dont il étoit à craindre qu'on ne leur fît des récits divers & menteurs.

Il ajouta qu'il falloit apprendre aux François *que le vaiſſeau de l'état alloit avancer plus rapidement vers le port.*

M. Madier a grand ſoin d'aſſurer qu'il rapporte fidèlement les expreſſions de l'orateur, & le châtelet ſous-ligne, & moi je cherche le myſtère; mon intelligence eſt miſe à la torture, & je ne vois pas ce que cette tournure oratoire cèle d'important & de ſuſpect.

Voici un apophthegme, recueilli par le ſieur Peletier. M. de Mirabeau parlant de ce qui venoit de ſe paſſer, s'étoit exprimé ainſi : *le peuple a beſoin quelquefois qu'on lui faſſe faire le ſaut du tremplin.*

Je vois bien ce que l'on peut, en quinteſſenciant ce propos, en tirer de parti pour un commentaire; mais pour fonder une accuſation, il n'eſt pas beſoin d'aller ſi loin; & puis perſonne n'a entendu le propos, le ſieur Peletier a ouï dire ſeulement.

M. de Mirabeau & M. d'Orléans ſont prévenus d'une trame commune. Je vais vous faire part des ſeuls faits dans leſquels l'information les réuniſſe.

M. d'Orléans étoit déterminé à paſſer en Angleterre. M. de Mirabeau, pour l'en détourner, lui dit que l'on n'avoit contre lui que des indices, & que ſon départ alloit produire des preuves; c'eſt encore un ouï-dire du ſieur Peletier.

Apparemment le conſeil de M. de Mirabeau avoit été goûté; mais pour retenir M. d'Orléans, on avoit penſé qu'il falloit le dénoncer à l'aſſemblée nationale, & M. de Mirabeau s'en étoit chargé; le jour étoit pris, la ſéance étoit ouverte, lorſque M. de Mirabeau reçut une lettre de M. d'Orléans, qui lui mandoit : j'ai changé d'avis, ne faites rien, nous nous verrons ce ſoir.

C'eſt le docteur la Fiſſe qui a oui dire cela.

Or, non-ſeulement M. de Mirabeau ouvre & lit la lettre, de manière que quelqu'un placé derrière lui peut la lire auſſi; de plus il la fait paſſer à l'un de ſes voiſins, qui ſans doute étoit dans la confidence; de plus il s'exhale en reproches peu diſcrets, qualifiant

rudement le perſonnage qui lui avoit écrit, en ajoutant; il ne mérite pas la peine qu'on s'eſt donnée pour lui.

Le ſieur Peletier, & le docteur la Fiſſe ont ouï dire; & je m'étonne que ce qui s'eſt paſſé dans le ſein de l'aſſemblée nationale, avec ſi peu de réſerve avec nous, ne parvienne que par des rapports.

Au milieu de l'ennuyeuſe monotonie de ces anecdotes, votre impatience me demande ſi je n'arriverai pas enfin à de plus graves récits; vous m'accuſez de m'appeſantir ſur des riens, & de retarder, par une vaine prolixité, une délibération importante.

Hé bien! j'ai tout dit; voilà l'énumération complète & fidèle des charges que j'ai péniblement cherchées contre M. de Mirabeau.

Je n'entends pas prévenir ici le jugement de l'aſſemblée nationale. Je ne dis pas que ces charges, bien que très-légères à mon ſens & au premier coup-d'œil, ne méritent aucune attention; ſouvent on a vu les plus foibles indices marquer de loin les traces de la vérité, & y conduire enfin... Nous jugerons, quand nous aurons un enſemble.

Arrêtons cependant quelques points principaux; la promenade dans les rangs du régiment de Flandre, & l'accord que ſuppoſent entre M. de Mirabeau & M. d'Orléans ces conſeils ſur le départ du premier, & le deſſein d'une dénonciation bientôt abandonnée; voilà ce qui peut faire croire que M. de Mirabeau eut part à un complot. Il n'y a de ceci que des ouï-dires, mais des ouïs-dires qui ſe répondent ainſi peuvent faire quelque impreſſion.

Quant à l'affaire iſolée du 6 octobre, le ſabre nud dont on prétend que M. de Mirabeau étoit armé la veille, peut être un indice, mais il eſt le ſeul.

Venons à M. d'Orléans.

La première partie de mon rapport vous a préſenté une énumération de bruits divers & de faits qui ne durent pas attacher vos regards.

Je vous rappellerai le chaſſeur ivre & déſeſpéré, qui, ſur les queſtions du ſieur de Miomandre, nom-

ma M. d'Orléans, & le même nom échappé dans la converſation qu'entendit M. Diot.

Je vous rappellerai encore ce conſeil de ne pas partir pour l'Angleterre, donné par M. de Mirabeau, & ce projet avorté de dénonciation.

Je m'arrête à ces diſtributions d'argent faites aux ſoldats, faites au peuple, & que des indices multipliés, quelquefois preſſans, ſemblent conſtater.

Simple interprète de la procédure, je crains d'abord de me livrer à des conjectures qu'elle ne m'offre pas explicitement.

Elles ſont au moins indiquées par le ſieur Peletier, qui ſuppoſe que M. d'Orléans a fait une dépenſe énorme, & par le chaſſeur du ſieur de Miomandre, qui, ſuivant le ſieur de Rebourceau, avoit reçu de l'argent.

Marguerite Andel reçoit un paſſe-port miraculeux, avec lequel elle doit pénétrer juſqu'à M. d'Orléans, & quand elle l'aura vu, elle ſera riche. Rien n'eſt extravagant comme la dépoſition de cette femme, ſi elle fut de bonne foi; rien n'eſt plus groſſièrement fourbe, ſi elle jouiſſoit de ſes ſens & de ſon entendement. On ne diſcute pas des témoignages de ce genre.

La dépoſition de M. de Frondeville, demande un inſtant vos regards.

Il vit M. d'Orléans, le 2 ou le 3 octobre, deſcendant de ſa voiture, qu'une grande foule ſuivoit, & entrant dans l'aſſemblée nationale, il remarqua quelque choſe qui paroiſſoit peſer dans la poche droite du frac de M. d'Orléans; il penſa que c'étoit un ſac d'argent; il obſerva, de façon à pouvoir s'en aſſurer, & vit *très-diſtinctement* le ſac tomber dans la baſque droite de l'habit par une ouverture faite à la doublure, & la tête du ſac répondre dans la ceinture de la culotte, à laquelle elle étoit attachée. Il vit M. d'Orléans dans cet état durant deux jours de ſuite, & auparavant il n'avoit rien vu de pareil.

Il ſemble que le témoin a dit à M. d'Orléans: arrêtez-vous, renverſez votre poche, ſoulevez la baſque de votre habit, découvrez votre ceinture, &

que ce plaisant exercice a recommencé le lendemain.

Et le témoin ne sait pas même si le sac contenoit en effet de l'argent, il n'en a vu faire aucun usage; le même volume s'est conservé durant deux jours.... Après tout, il étoit permis à M. d'Orléans de porter un sac d'argent; de l'attacher à sa ceinture, de percer la doublure de sa poche..... & puisque tout cela pouvoit se voir *très-distinctement*, il en falloit peut-être conclure qu'il n'y avoit rien de suspect.

Je fais une réflexion. M. de Frondeville observe, dit-il; il avoit sans doute quelque motif d'observer; il attachoit quelque importance à ce qu'il voyoit, il en tiroit quelque induction. Comment ne communiqua-t-il sa remarque à personne? comment demeura-t-il le seul témoin d'un fait qui lui parut aussi singulier, & eut-il durant deux jours entiers, la patiente discrétion de garder sa découverte pour lui?

Je vous dis sans déguisement, non sans une sorte de peine & d'embarras, ce qui se présente à mon esprit attentif dans la recherche de la vérité; tout ménagement est une dissimulation, toute dissimulation seroit un mensonge.

On prétend que le jardin du Palais-royal étoit le théâtre des distributions, le lieu d'adresse du distributeur Otel.

Les distributions & le distributeur sont une étrange chose; je ne sais de plus singulier que l'argent jeté par les fenêtres, & qu'ont déclaré le sieur Duval sur la parole du sieur de la Morte, & le sieur de la Morte sur la parole du sieur Duval.

Les distributions du Palais-royal fussent-elles bien avérées, peut-être faudroit-il, pour compromettre M. d'Orléans, remonter jusqu'à lui, & je ne trouve pas le chemin qui conduit jusques-là.

Si des millions sont venus de Hollande, je ne vois pas qu'ils aient passé dans les mains de M. d'Orléans; si de grandes sommes ont été distribuées, je ne vois pas qu'elles aient été répandues par lui, & l'information à la main, je dois penser peut-être que ces faits lui sont étrangers.

Le

Le ſieur Peletier a ouï dire que M. d'Orléans fit appeler les gardes du Palais-royal pour leur faire l'hiſtoire du dîner du premier octobre, & leur recommander de la rendre publique ? Pourquoi les gardes n'ont-ils pas été produits pour confirmer un ouï dire qu'il étoit ſi aiſé de vérifier : cette charge particulière auroit été de quelque conſéquence.

Le ſieur Peletier a ouï dire encore qu'un grand nombre de courriers avoit couvert les routes, de la part de M. d'Orléans ; M. de Bouthillier vit dans la nuit du 5 au 6 octobre, deux hommes à cheval, arriver de Paris à Verſailles, & entrer dans la maiſon de M. d'Orléans, & ſucceſſivement un autre homme à cheval partir de cette maiſon & aller vers le château ; mais en ſoi des courriers ne ſont pas ſuſpects, c'eſt la miſſion qui caractériſe la courſe, & ce que vit M. de Bouthillier pouvoit n'être qu'un mouvement indifférent.

Quittons un moment M. d'Orléans, pour parler de ſes enfans.

Le ſieur de Raigecourt étoit auprès d'eux le 5 octobre, aſſiſtant à l'aſſemblée nationale dans la tribune des ſuppléans. La réponſe du Roi à la déclaration des droits, donnoit lieu à des débats ; le ſieur de Raigecourt entendit ou crut entendre à côté de lui M. de Chartres & M. de Barbantane qui étoit avec lui, dire qu'il falloit encore des lanternes, expreſſions qui furent répétées.

Je dis : ou crut entendre ; car on m'a aſſuré que le ſieur de Raigecourt eſt extrêmement ſourd, & je vois que M. de Barbantane lui en fit le reproche.

M. de Beauharnais cependant entendit auſſi ce propos, mais il ne l'entendit qu'une fois, & il put attribuer à M. de Chartres, ce qui étoit la fin de la querelle & des explications que l'on donnoit au ſieur Raigecourt.

De ce fait au reſte, fût-il bien conſtaté, il y auroit peu de choſe à conclure.

Je retourne à M. d'Orléans, & je vais le ſuivre pendant le 5 & le 6 octobre.

Je lis d'abord l'exposé que M. d'Orléans a publié de sa conduite, page 17.

« Il n'y avoit pas d'assemblée le dimanche 4, & » j'étois parti pour me rendre à Paris ; j'étois dans l'in- » tention de retourner le lundi matin à Versailles ; » mais je fus retenu par le travail qu'avoient à faire » avec moi, quelques personnes de ma maison. J'ap- » pris successivement pendant ce jour l'effervescence » qui régnoit dans Paris, le départ pour Versailles.... » Je ne fus d'ailleurs rien de ce qui se passoit à Ver- » sailles jusqu'au lendemain matin, que M. le Brun » me fit éveiller. Le même jour vers huit heures du » matin je me mis en route pour me rendre à l'assem- » blée nationale. Tout me parut tranquille, jusqu'à » l'entrée du pont de Sèves. Mais là je rencontrai les » têtes des malheureuses victimes de la fureur du peu- » ple. Entre Sèves & Versailles, je rencontrai quelques » charrettes chargées de vivres, & escortées par un déta- » chement de la garde nationale. Quelques-uns des fu- » siliers pensèrent que ma voiture ne devoit pas passer » ce convoi.... Mon postillon étoit Anglais, & ne » savoit pas un mot de français, il écoutoit sans com- » prendre, & continuoit son chemin. Un des fu- » siliers le mit en joue à bout portant, & tira son » coup de fusil, qui, par bonheur, ne partit point. » L'officier accourut, réprimanda le soldat, ordon- » na qu'on me laissât passer, & me donna deux » hommes à cheval pour escorte. Je sortis sur-le- » champ de chez moi pour me rendre à l'assemblée » nationale, je trouvai une partie des députés dans » l'avenue ; ils m'apprirent que le Roi désiroit que » l'assemblée se tînt dans le sallon d'Hercule, je » montai au château, & j'allai chez Sa Majesté. » J'appris ensuite que l'assemblée se tiendroit dans » la salle accoutumée, & j'y revins. »

Vous avez entendu la version de M. d'Orléans, vous allez juger de celle de l'information.

M. de Foucaud étoit à Paris le 5, il sortit à la pointe du jour, il rencontra M. d'Orléans au boule- vard Saint-Honoré, en redingote grise & chapeau

rond. M. de Foucaud étoit ſorti de bonne heure ; par curioſité. M. d'Orléans étoit ſorti de même, il n'importe par quel motif, ce fait ne m'apprend rien.

Le même jour à onze heures, le ſieur de la Corbière étant au bois de Boulogne, vit deux quidams à cheval demandant le chemin de Boulogne. Un quart-d'heure après, il vit M. d'Orléans, ſuivi de deux jockeis, entrer par la porte Maillot, s'arrêter près de l'obéliſque, donner des ordres aux jockeis ceux-ci, le quitter, l'un allant vers Neuilly, l'autre vers la Muette, & lui aller vers Boulogne. Il vit enſuite M. d'Orléans revenir ſeul, & ayant repaſſé la porte Maillot, reſter un moment indécis, puis revenir ſur ſes pas, & prendre *au golop* le chemin de la révolte. Il étoit alors midi & demi environ.

Pierre Loutaud, domeſtique du ſieur de la Corbière, tenoit deux chevaux près de la porte Maillot ; il ne vit qu'un quidam demander le chemin de Boulogne, puis il vit M. d'Orléans & les deux Jockeis, puis il ne vit plus rien.

J'ignore comment il ne vit pas, ainſi que ſon maître, M. d'Orléans, revenir, s'arrêter & prendre le galop, ce qui ſemble être le fait dans lequel la charge conſiſte.

Le ſieur Cornier, médecin, venant de Ruel à midi, entre dans le fauxbourg Saint-Honoré, puis retourne à pied à Ruel. Il chemine entre le bois de Boulogne & Neuilly avec un boucher. Trois cavaliers, un maître en habit gris, & deux Jockeis en habit rouge, viennent à eux. Le maître aborde le boucher ; après quelque converſation, le boucher rejoint le ſieur Cornier, & lui dit qu'il croit avoir parlé à M. d'Orléans.

Je me demande, d'après ces témoignages, pourquoi le valet ne voit qu'un quidam, tandis que le maître en voit deux ?

Pourquoi il ne voit pas revenir M. d'Orléans ?

Comment M. d'Orléans revenu ſeul de Boulogne à midi & demi, ſuivant le ſieur de la Corbière, ſe trouve à-peu-près à la même heure revenir de Neuilly avec les deux jockeis.

Enfin quel rapport il y a entre ces courses de M. d'Orléans, le quidam ou les deux quidams, & ce qui devoit se passer à Versailles le même jour & le lendemain.

Mon embarras augmente, si je lis la déposition du sieur Boisse, garde du Roi; car le même jour, à une heure, il vit à Versailles M. d'Orléans sortir de l'assemblée, monter à cheval & partir pour Paris.

Il me paroît difficile que M. d'Orléans soit sorti du bois de Boulogne, seul à midi & demi, ait été rencontré revenant de Neuilly, bien qu'il eût pris un autre chemin & ait été vu en même temps à Versailles.

Le même sieur Boisse vit encore M. d'Orléans à Versailles au déclin du jour, sur le trotoir de l'avenue de Paris à droite. Croyant le voir à une heure en plein jour, lorsqu'il ne pouvoit y être, puisque deux & même trois témoins le voyoient ailleurs; on auroit quelque raison de croire qu'il se trompe de même, & plus facilement quand la nuit tomboit; & puis si M. d'Orléans sortit de l'assemblée à une heure, s'il parut dans l'avenue à la fin du jour, comment peut-il n'être vu que par le sieur Boisse?

M. de Mirabeau le jeune, remarqua dans la soirée qu'un buvetier distribua au peuple ses cervelas, ses fruits, son vin. On demanda à cet homme s'il vouloit se ruiner, & M. de Mirabeau l'entendit répondre que M. d'Orléans lui avoit donné ses ordres.

Cependant M. de Mirabeau ne vit point M. d'Orléans, & il ne fut vu par aucun autre, ni dans l'assemblée, ni à la buvette; je ne puis m'empêcher de dire combien tout cela me paroît singulier: j'ajoute que, selon la déposition de M. Antoine, le président de l'assemblée avoit dit au buvetier de donner des vivres à cette foule exténuée, dernier témoignage qui m'a été confirmé par d'autres personnes; & je vous donnerai connoissance d'une déclaration qui en a été faite en dernier lieu, d'après la publicité de l'information.

Voici deux faits qui me semblent tout-à-fait in-

ſignifians ; mais je ne dois rien céler, & ce n'eſt pas à moi de juger.

M. de Batz converſa quelques inſtans avec l'une des femmes introduites dans l'aſſemblée ; cette femme lui parla de ſes loges aux ſpectacles, de ſes chevaux, de ſa femme-de-chambre, & d'un prince du ſang qui étoit allé pluſieurs fois chez elle ; on la nommoit Beaupré. J'apprends de la déclaration que cette femme a faite au comité des recherches de Paris, que ſon vrai nom eſt Eliſabeth Girard. Et ce qui me donne l'idée de ſa fortune & de ſes habitudes, c'eſt que le matin du 5 octobre elle fut appelée par des marchandes d'huitres, & alla avec elles à Verſailles. Que ſignifie ſa vanterie d'avoir vu un prince chez elle ?

Un eſpion apparemment eſt envoyé chez la Reine ; c'eſt un valet-de-chambre de M. d'Orléans ; M. de Digoine & M. de Frondeville étoient préſens : on raiſonnoit librement, la Reine impoſa ſilence, en avertiſſant qu'un homme de M. d'Orléans venoit d'entrer ; & cela étoit ſi vrai, que ces meſſieurs ſe retournant, M. de Digoine le vit en habit puce & cheveux gris-blancs, & M. de Frondeville en habit gris & cheveux bruns.

Je conviens que M. de Frondeville n'achève pas le ſignalement ; il ſe raviſe, & dit que ſa mémoire peut ne pas être fidèle ſur un fait auſſi indifférent. Mais pourquoi dépoſer d'un fait indifférent ? pourquoi ſe raviſer ſur un fait indifférent ?

Au ſurplus, j'obſerve que M. de Digoine avoit dépoſé le 19 avril, & M. de Frondeville dépoſe le 21 ; le dernier ſe raviſe, comme a fait le ſieur Laimant dans l'affaire de Blangez ; fort à propos j'achève là mon commentaire.

La matinée fatale commence.

Un ſieur Burkoffer a ouï dire que le ſieur Morel, 376-383.
en faction à l'une des portes du château, vit paſſer pluſieurs fois dans la nuit M. d'Orléans. Le ſieur Morel appelé, dit avoir été mis à ſix heures & demie ſept heures en ſentinelle, à la porte de la ſalle des

gardes du Roi, tenant à l'œil-de-bœuf; que sa consigne étoit de ne laisser entre personne, & que M. d'Orléans s'étant présenté, & ayant été refusé par lui, passa dans une autre pièce. Je serai obligé de revenir à cette déposition.

101-107. Le sieur Chauchard a ouï dire au sieur de Roux, que M. d'Orléans fut vu dans la nuit, soit au château, soit à l'assemblée nationale, & même qu'il fut question entre lui & M. de la Fayette d'une lettre qu'il avoit écrite à ce général. Le sieur de Roux vient ensuite, pour transporter bien avant dans la matinée & après le calme rétabli, la conversation de M. d'Orléans & de M. de la Fayette.

127. Déjà les deux têtes des gardes du Roi étoient soulevées sur des piques, & d'infâmes meurtriers les portoient comme en triomphe loin du lieu de leur crime, lorsque M. Claude de la Châtre vint à sa fenêtre; il ne vit plus les têtes, il ne dit pas l'heure, mais il déclare qu'il étoit avec Jacques Gueniſſey, Antoine Heudeline & Claude Mericourt. Il déclare encore que *très-peu de temps après*, l'homme à la grande barbe a passé à la porte du pavillon du Talaru, & a parlé au suisse, auquel il a demandé une prise de tabac. Ces circonstances nous aideront à découvrir l'heure.

Il vit M. d'Orléans, longeant la ligne des troupes qui étoient postées dans la cour des ministres.

Jacques Gueniſſey dit que c'étoit vers huit à neuf heures.

132. Claude Mericourt dit huit heures.

136. Antoine Hudeline étoit revenu de Paris ce jour-là même, & arrivé, dit-il, à huit heures, & l'on conçoit qu'il n'est pas allé sur-le-champ à la fenêtre.

131. François Dupont, suisse de madame de Talaru, ne vit pas M. d'Orléans; mais il dépose qu'il étoit neuf à dix heures, quand l'homme à longue barbe lui demanda du tabac.

M. d'Orléans montoit vers la cour des princes. Selon M. de Frondeville, il étoit sept à huit heures.

217-254-365. Selon Brayer, dix ou onze heures, selon Quen-

ce, huit heures & demie; ſelon la nommée Beſſon; & ſelon Jean Jobert, ſept heures —; & ſelon M. Guilhermy, par ouï dire, ſix heures.

Mais ſi Hudeline, revenu de Paris, & le ſuiſſe Dupont nous ont aidés à découvrir l'heure véritable de ce fait, le ſieur de la Borde & le ſieur Dodemain achèvent l'éclairciſſement. 195-205.

Le premier étoit auſſi venu de Paris, & il étoit neuf heures lorſqu'il vit M. d'Orléans; le ſecond remarque que, lorſque M. d'Orléans montoit vers la cour des princes, tout étoit déjà tranquille, & le Roi s'étoit montré à ſon balcon.

Il faut remarquer d'ailleurs que dès-lors, les troupes étoient en lignes, ce qui eſt de beaucoup poſtérieur aux ſcènes du grand eſcalier.

Il ne s'agit pas tant de déterminer préciſément l'heure à laquelle M. d'Orléans parut dans la cour des miniſtres, que de juger s'il alla au château avant ou après la ſcène tragique, & dans un temps éloigné ou voiſin de celui-là.

On pourroit dire que M. d'Orléans traverſa deux fois la cour des miniſtres; mais comment la première fois perſonne ne l'auroit-il vu retourner?

Ce qui donneroit quelque crédit à cette explication, c'eſt la différence des vêtemens que les témoins diſent avoir vu ſur M. d'Orléans.

On reconnoît bientôt le peu de juſteſſe de cet indice, car la différence d'habits n'eſt point liée à la différence d'heure.

M. d'Orléans eſt en redingote ou en lévite à ſix heures & demie ſept heures, ſuivant le ſieur Morel & ſuivant Jean Jobert; à huit heures un quart, ſuivant le ſieur de Miomandre Château-neuf, & à huit à neuf heures, ſelon Gueniſſey.

Il eſt en frac rayé à ſix heures, ſelon le ſieur la Serre; à cette même heure M. de Digoine le voit en frac gris; & le ſieur de Saint-Aulaire & le ſieur Santerre l'habillent encore en frac gris à neuf heures & demie.

De plus, il a un chapeau à trois cornes à ſix heu-

res, lorſqu'il eſt vu par M. de Digoine ; & à neuf heures lorſqu'il eſt vu par Hudeline, & pourtant il porte un chapeau rond, ſelon Jobert & Morel, à ſept heures ; ſelon Gueniſſey, à huit à neuf heures ; & ſelon le ſieur de Saint-Aulaire, à neuf heures & demie.

Voilà de ſingulières diverſités ; mais comme elles s'étendent également ſur tous les momens de l'intervalle de temps dont il s'agit, on ne peut pas en conclure que M. d'Orléans ait monté deux fois la cour des miniſtres pour aller à celle des princes.

Ajoutez à cela l'expoſé de M. d'Orléans, qu'il eſt parti de Paris vers huit heures, qu'il a vu les deux têtes ſanglantes à Sèves, comme le ſieur de la Borde, venant de même de Paris, les y avoit vues, & vous douterez de plus en plus que M. d'Orléans ait été au château de Verſailles, dans le temps des atrocités qui y furent commiſes.

Avant de paſſer à d'autres faits, il faut ſuivre celui-ci dans ſes circonſtances.

Selon le ſieur Duval de Nampty, le peuple entouroit & ſuivoit M. d'Orléans, traverſant la cour des miniſtres, & l'on entendoit crier, *vive le Roi d'Orléans :* M. de la Châtre & M. de Frondeville répètent le même cri ; le ſieur Boiſſe prétend qu'il l'avoit entendu la veille.

M. d'Orléans ſouffrant de telles acclamations, n'auroit pas été exempt de blâme, quand même on n'auroit pu lui reprocher de les avoir provoquées.

Ce fait mérite donc d'être examiné.

Si l'on ſuppoſe ces acclamations antérieures aux excès commis par la multitude, on les conçoit & on juge l'intention qui les a produits.

Mais, le ſieur Boiſſe excepté, dont vous ſavez que le témoignage unique fait promener M. d'Orléans le 3, dans l'avenue de Paris, elles ſont évidemment poſtérieures, & alors je demande ſi l'on peut y croire une minute, & quel ſens elles pourroient avoir.

Je dirois volontiers que le ſieur de Nampty, M. de la Châtre & M. de Frondeville étoient occupés

d'après ce qui venoit de se passer, de mille conjectures, & entendoient un cri pour l'autre dans leurs distractions.

Aussi ceux qui n'étoient pas distraits, ceux qui ne conjecturoient pas, Méricourt, Brayer, Quence, Gueniſſey, qui étant dans la cour, entendoit de plus près; le sieur de la Borde qui arrivoit, le sieur la Serre lui-même que vous verrez bientôt n'être pas timide en témoignage, disent qu'ils ouïrent crier: Vive le duc d'Orléans, ce sont six témoins qui ont mieux entendu que trois.

Peut-être encore les cris de vive le duc d'Orléans: ne sont-ils pas exempts de reproche & de mystère aux yeux de ceux qui veulent à tout prix trouver des crimes.

Des acclamations, témoignages d'amour, hommage flatteur du peuple à qui sa publicité ne permet pas d'être suspect, des acclamations seroient un attentat dans ces férails de l'Asie, d'où un maître ombrageux règne par la crainte & défend tout autre sentiment.

Là un seul homme est compté; mériter de l'être est une trahison; & un sultan, dans sa vieillesse imbécille, commande aux ministres de sa vengance de laver dans le sang de son fils le crime d'avoir été aimé.

Mais parmi des hommes libres, ces bénédictions qui honorent les bons citoyens & acquittent l'état, sont le trésor du peuple, le germe à la fois & la récompense du patriotisme.

Je demande votre attention; je vais vous rendre compte d'une charge très-grave.

Elle résulte principalement de la déposition du sieur la Serre. Celui-ci montoit, dit-il, le grand escalier, au milieu de la foule, après six heures; il entendoit proférer autour de lui ces mots: *Notre père est avec nous; marchons.* Quel est donc votre père, demande-t-il? — Eh! est-ce que vous ne le connoissez pas? Eh! f... est-ce que vous ne le voyez pas? il est là, lui répondit-on d'un ton très-énergique. Alors levant la tête & se haussant sur la pointe des pieds, il vit M. d'Orléans vêtu d'un frac rayé, sur le second pallier

à la tête du peuple faisant du bras un geste qui indiquoit la salle des gardes-du-corps de la Reine ; il le vit ensuite tourner à gauche pour gagner l'appartement du Roi ; lui-même il alla dans cet appartement, & il apprit que M. d'Orléans n'étoit pas chez le Roi.

Cette déposition n'est peut-être pas isolée.

Le sieur Morel, conduit en faction à 6 heures & demie 7 heures, vit M. d'Orléans se présenter pour entrer chez le Roi ; il semble qu'échappé aux regards du sieur la Serre, M. d'Orléans passe immédiatement sous ceux du sieur Morel.

Bercy, valet-de-pied de la Reine, entendit, on ne sait précisément d'où, des voix dire : c'est-là, c'est-là, au moment où la multitude arrivoit au-dessus de l'escalier. S'il disoit une voix, on pourroit croire que c'étoit M. d'Orléans qui accompagnoit de ces mots son geste indicatif.

M. de Digoine assure qu'il vit M. d'Orléans au bas de l'escalier des princes ; il se pourroit que, monté par le grand escalier, il fût allé descendre par l'escalier des princes

Le sieur de Miomandre-Château-neuf, après avoir été témoin du premier choc qu'essuyèrent les gardes du Roi au-dessus du grand escalier se retira chez madame d'Ossun ; il y fut retenu quelque temps ; il sortit, descendit le grand escalier, au pied duquel il vit deux cent-suisses ; l'un de ceux-ci levant son chapeau, il lui demanda qui il saluoit, & on lui fit appercevoir M. d'Orléans à côté de deux hommes déguisés en femmes ; il étoit alors, dit-il, huit heures & un quart. Je ne sais si cette déposition ne se rapprocheroit pas de celle du sieur la Serre. Alors je voudrois que les deux cent-suisses eussent été produits.

Le sieur Duval de Nampty a ouï dire au sieur Groux, garde-du-Roi, que ce dernier avoit vu M. d'Orléans en grande redingote grise indiquer du bras au peuple le grand escalier.

Le sieur Thiery de la Ville dépose, d'après le sieur Rousseau, maître d'armes, que celui-ci avoit

vu M. d'Orléans montant le grand escalier, en indiquant du bras au peuple l'appartement de la Reine.

Enfin un sieur de Lartigue a dit, selon M. Guilhermy, avoir vu M. d'Orléans parmi les brigands qui s'introduisirent dans le château.

Je ne sais si j'énonce bien cette série de témoignages qui s'accordent & s'entr'aident, mais elle me semble effrayante. Que dira M. d'Orléans pour se dérober à cet ensemble de lumières? que deviendra son exposé qu'il étoit à Paris, d'où il ne partit que vers huit heures? Quelque confiance que puisse mériter le prévenu, ne meurt-elle pas devant des dépositions?

Notre devoir est pourtant d'étudier ces dépositions. Si à l'examen nous parvenons à reconnoître qu'elles n'ont pas l'importance que nous leur supposons, au premier coup d'œil, nous jouirons de la satisfaction que l'on goûte à dépouiller des soupçons affligeans. Si au contraire le résultat de notre analyse doit être de confirmer une triste découverte, alors au moins, dans les conséquences de notre recherche, nous nous rendrons ce témoignage consolant, que nous n'avons rien omis, & que la présomption sacrée de l'innocence n'a été abandonnée qu'après des soins infructueux.

La déposition de Bercy, exprimant plusieurs voix, ne sauroit désigner M. d'Orléans. On ne voit pas ce que signifioient les mots *c'est-là, c'est-là;* une conjecture peut les expliquer, mais elle suppose une foule qui s'indique elle-même, & exclut l'idée d'un indicateur particulier.

M. de Digoine ne dit pas l'heure à laquelle il trouva M. d'Orléans au pied de l'escalier des princes; & si l'on en vouloit juger d'après son récit, il faudroit consulter le temps qu'il dut mettre à se lever lorsqu'il fut averti de ce qui se passoit, à se rendre de chez lui au château, à se présenter à la porte du salon d'Hercule qu'il trouva fermée, à marcher de là au grand escalier, à le monter, & ne pouvant pénétrer dans la salle des gardes, se rendre de là à l'escalier des princes, & le descendre.

Or, M. de Digoine dit bien qu'il fut averti à cinq heures & demie; mais cela étoit-il poſſible avant les faits mêmes dont on lui donnoit avis? Il étoit ſix heures lorſque le peuple s'avança dans les cours, & de là pénétra plus avant; le docteur Goudran, le ſieur Valdony, la dame Thibault & la dame Augué, déclarent préciſément cette heure.

Si donc M. de Digoine a vu M. d'Orléans au pied de l'eſcalier des Princes, c'eſt évidemment trop tard pour que ce fait vienne à la ſuite de celui du ſieur la Serre.

Il en eſt de même de la rencontre au bas du grand eſcalier, du ſieur Miomandre, car lui-même dit huit heures & un quart.

Le rapport du ſieur Duval de Nampty, la redingote griſe & M. d'Orléans guidant la foule du bas de l'eſcalier, s'accordent mal avec la dépoſition du ſieur la Serre.

Le ſieur Rouſſeau eſt produit dans l'information, & ne confirme pas le propos qui lui eſt attribué par le ſieur Thiery.

Le ſieur Groux & le ſieur de Lartigue, cités par le ſieur de Nampty & par M. Guilhermy, ne ſont pas dans le nombre des témoins, & il ne reſte que les rapports.

Le témoignage du ſieur Morel eſt plus ſérieux; voici ce qu'il faut remarquer. Allant à ſa faction, il traverſe la multitude qui occupe le grand eſcalier, & c'eſt au moment de l'invaſion; car il eſt témoin du coup de feu qui caſſe la tête d'un homme au pied de l'eſcalier, & c'eſt enſuite qu'il eſt poſté vers l'œil-de-bœuf, & enſuite qu'il voit M. d'Orléans.

Or la garde nationale ne prit les poſtes dans l'intérieur du château qu'après avoir expulſé les bandits qui s'y étoient introduits. Quand ceux-ci montoient le grand eſcalier, les gardes du Roi occupoient ſeuls ces poſtes, ſeuls ils réſiſterent, ſeuls ils ſe barricadèrent.

Auſſi le ſieur Morel ne vit rien de tout cela. J'en conclus qu'il n'y étoit pas; j'en conclus que, s'il fut

mis en faction vers l'œil-de-bœuf, ce fut dans un autre moment, & dès-lors sa déposition ne s'accorde plus avec celle du sieur la Serre.

J'en conclus que, pour vouloir se donner comme témoin de trop de choses, le sieur Morel laisse voir qu'il n'a été témoin d'aucune.

Ces considérations sembleroient réduire la déposition du sieur la Serre à elle-même; mais dans un fait si grave, une seule déposition, au milieu de certaines conjectures qui la renforceroient & seroient renforcée par elle, seroit encore d'une grande importance, & l'on auroit peine à se défendre d'un sentiment, même supérieur au soupçon.

Le sieur la Serre est-il au-dessus de toutes contradictions? C'est ce que vous allez reconnoître.

Je serois tenté de lui demander d'abord comment il se trouvoit alors dans le grand escalier. Il n'étoit appelé par aucun service, il n'apportoit aucun secours; quel étoit son dessein?

Il monte en même temps que la foule le grand escalier. Nous savons qu'à l'instant même un combat s'engagea. Un homme fut tué au-dessus de l'escalier, & un autre au-dessous. Les gardes du Roi furent, après quelque résistance, accablés par la fureur & le nombre..... Eh bien! le sieur la Serre n'a pas vu cela

Un garde du Roi est terrassé, volé; forcés de céder, lui & ses camarades se retirent, se ferment, se barricadent.... Eh bien! toute cette action échappe au sieur la Serre.

Il est le seul homme qui, dans toute la journée, ait vu M. d'Orléans en frac rayé.

Il voit M. d'Orléans tourner à gauche pour gagner l'appartement du Roi; & les passages pour aller chez le Roi sont condamnés.

Lui-même il va dans l'appartement du Roi, comme lorsque dans les momens les plus calmes, toutes les avenues sont libres d'obstacles.

Et parvenu miraculeusement dans les appartemens du Roi, il n'y remarque aucun mouvement extraordinaire, ni l'inquiétude du Roi, ni la fuite de la

Reine, ni les alarmes que reproduiſent de minute en minute les mouvemens, les efforts, & la bruyante colère de la troupe forcenée qui eſt aux portes.

Il avoit ſur le grand eſcalier & des oreilles & des yeux, il eſt frappé dans ces deux ſens, auſſi-tôt qu'il a apperçu M. d'Orléans, & il ne voit plus & n'entend plus.

Après avoir battu ce témoignage par lui-même, on peut le battre par d'autres.

Le ſieur d'Haucourt, garde du Roi, vit d'abord deux femmes entrer dans la ſalle des gardes, & en faire le tour: il faudroit ſuppoſer, ſi quelque projet étoit médité, qu'elles venoient prendre connoiſſance du lieu, & que la troupe n'avoit pas de guide plus sûr.

Le ſieur Valdony, cent-ſuiſſe, étoit au pied du grand eſcalier, lorſque le peuple s'y préſenta —; & il ne vit point M. d'Orléans.

Le ſieur Galleman, qui monta l'eſcalier dans le même temps, remarqua beaucoup de choſes.... & il n'entendit pas le propos, *notre père eſt avec nous*, & il ne vit pas M. d'Orléans.

Au premier bruit que l'on entendit ſur l'eſcalier, les gardes du Roi accoururent. Le ſieur Gueroult de Perville, le ſieur de la Roque, le ſieur d'Haucourt, le ſieur de Miomandre Sainte-Marie, le ſieur de Rebourſeaux tentèrent d'arrêter le peuple qui montoit l'eſcalier.... & ils ne virent pas M. d'Orléans.

Le ſieur de Miomandre Château-neuf étoit avec les gardes du Roi; il fut préſent au premier choc.... & il ne vit pas M. d'Orléans.

Dans de telles conjonctures, ne pas dire que M. d'Orléans marchoit avec le peuple & à ſa tête, c'eſt affirmer qu'il n'y étoit pas.

Le peuple ſeul, guidé par ſon emportement, & le peuple ayant à ſa tête M. d'Orléans, ſont deux ſpectacles qui ne ſe reſſemblent point; & les témoins rapportent qu'ils ont vu le premier, parce qu'ils n'ont pas vu le ſecond.

Enfin, pour ſe retirer, en prenant à gauche; M.

d'Orléans auroit dû traverſer quelque eſpace, & paſſer quelque part ; & pourtant il n'a paru d'aucun côté, & perſonne ne s'eſt trouvé ſur ſes pas ; car je ne compte plus le ſieur Morel. Étoit-il donc inviſible pour tout le monde, en vertu de quelque charme, dont le ſieur la Serre ſeul n'éprouvoit pas l'effet.

Après avoir épluché, pour ainſi parler, l'étrange dépoſition du ſieur la Serre, il eſt difficile de conſerver quelques diſpoſitions à la confiance ; dans un examen indifférent ou de pure curioſité, on diroit franchement : c'eſt une fable ridicule ; dans un rapport & devant l'aſſemblée nationale, on héſite, & l'on ne forme une réſolution qu'après avoir balancé avec ſoin & patience le pour & le contre de cette charge particulière & le pour & le contre de la totalité des charges.

Si ces témoins qui n'ont pas vu M. d'Orléans à la tête du peuple, & qui n'en ont pas parlé, euſſent dit : nous ne l'avons pas vu ; alors même on auroit à remarquer que rigoureuſement un ſeul peut voir ce qui échappe à pluſieurs, & que les dépoſitions qui nient, n'ont jamais la force de la dépoſition qui affirme. Or, le ſilence n'eſt qu'une dénégation implicite.

Achevons des détails longs & pénibles. 47?

L'information vous apprendra que plus tard, & le calme étant rétabli, M. d'Orléans fut vu dans les appartemens du Roi, ſeul & rêveur, par un ſieur de Maiſon-Blanche, libre, gai & cauſant avec diverſes perſonnes, par M. de Digoine & par les ſieurs de Roſnel & Santerre. M. d'Orléans convient qu'il eſt allé chez le Roi.

Le ſieur le Gentil de Paroy le vit, *à ſon grand étonnement*, dans la gallerie, cauſant avec MM. de Liancourt, Sillery & la Touche. Le ſel de cette dépoſition eſt, comme on voit, dans le grand étonnement du témoin, qui pourtant ne prouve rien.

Puis M. de Vaudreuil le remarque au ſallon d'Hercule, à côté de M. de Liancourt, ce qui eſt très-indifférent.

Puis, lorſque le Roi fait annoncer qu'il ira à Paris, le ſieur Dupré voit que M. d'Orléans frappe du pied & ſe retire ; le ſieur de Prioreau note qu'il entre en conférence avec M. de Biron ; & le ſieur de Roſnel l'entend dire que, puiſque le Roi va à Paris, il ignore pourquoi l'on s'aſſemble, & qu'il n'y a plus beſoin d'aſſemblée nationale ; diſcours tout naturel, puiſque le Roi n'avoit demandé l'aſſemblée nationale au château, que pour prendre conſeil d'elle ſur le voyage à Paris.

Puis le ſieur Galland l'apperçoit, ſe promenant de ſa maiſon à l'aſſemblée nationale, & recevant & rendant les ſaluts du peuple ; ce qui alors au moins n'étoit plus ſuſpect.

Enfin, on le ſuit à Paſſy. Le peuple alloit, marchant au-devant des voitures du Roi. M. d'Orléans, placé ſur la terraſſe de la maiſon qu'habitent ſes enfans, voyoit paſſer avec eux. Le peuple crioit : *vive le duc d'Orléans*. Le Roi approchant, M. d'Orléans faiſoit ſigne que l'on ſe tût : & comme les acclamations continuoient, il ſe retira.

C'étoit peut-être un ménagement, un procédé diſcret ; mais il faut qu'on en ait jugé autrement au châtelet, car après la dépoſition du ſieur de Roſnel, qui avoit déclaré ce fait, deux filles ont été produites uniquement pour le confirmer.

J'ai rapporté ces particularités indifférentes en elles-mêmes, & ridicules dans les dépoſitions qui les expriment, parce que j'ai dû tout dire.

La liſte des charges contre M. d'Orléans eſt nombreuſe. Je continue de ne relever que ce qui me préſente une certaine importance.

Ainſi vous avez à retenir que M. d'Orléans fut nommé par le chaſſeur du ſieur de Miomandre & par la perſonne ſuſpecte, dont M. Diot entendit les diſcours.

Vous avez à retenir les diſtributions d'argent que quelques indices ſemblent ramener à M. d'Orléans.

Vous avez à retenir ſur-tout la dépoſition du ſieur la Serre.

Vous

Vous avez à retenir enfin ce que l'on dit s'être passé entre M. d'Orléans & M. de Mirabeau, au sujet du départ de celui-là pour l'Angleterre.

Après avoir sondé dans tous ses retranchemens ce secret funeste, dont la découverte vous fut annoncée, vous allez composer, s'il se peut, un ensemble des détails que vous avez parcourus, & chercher dans un résumé général les motifs de la conclusion à laquelle vous devez enfin vous arrêter.

PARTIE TROISIÈME.

Résumé.

Quelques faits & beaucoup de matière offerte aux conjectures ; voilà, pour ainsi parler, la provision que nous avons faite.

« Une foule innombrable sort de Paris, & se rend à Versailles le 5 octobre.

» Dans la soirée un officier des gardes du Roi est blessé ; plus tard, l'escadron défilant, reçoit une grêle de coup de fusil ; des excès & le pillage de l'hôtel des gardes, suivent ces premiers mouvemens.

» Le peuple entre à six heures du matin dans les cours du château, & des gardes du Roi sont massacrés.

» Successivement le grand escalier est rempli d'une troupe furieuse, qui renverse tout devant elle ; les gardes du Roi soutiennent l'ardeur d'une première attaque ; ils sont accablés, forcés de fuir & de se retrancher.

» Voilà le délit dénoncé au châtelet ; & il est avéré.

» On a dit que des scélérats, couverts du sang de leurs victimes, pénétrèrent jusques dans l'appartement de la Reine : je n'hésite pas : je retranche ce fait d'un désastre qui n'a pas besoin d'exagération.

Deux témoins supposent cette dernière horreur ; mais je considère ce qu'ils disent avoir vu ; & je reconnois que leur expression va au-delà ; sept témoins contraires, & sur-tout le verrou qui ne fut pas forcé, déterminent ma conviction.

Le délit étant réduit à ſes vrais termes, il faut chercher les coupables, dans ſes circonſtances, dans ſa préparation, dans ſes accidens. Il y a des bruits d'un complot profond ; dans les détails, à peine paſſons-nous les oui-dire, & les idées éloignées qui ſe préſentent aux eſprits ſoupçonneux.

L'aventure de Blangez eſt un conte abſurde qui ſe décrie par ſes circonſtances.

Il y a un apprêt plus que ſuſpect dans l'hiſtoire de ce chaſſeur, que le ſieur de Miomandre fait expirer, que le ſieur de Rebourceaux ſauve de ſon déſeſpoir, & dont le ſieur le Cointre ne fait qu'un ridicule bravache, déſolé d'avoir manqué l'eſcalade d'un balcon.

Les propos nocturnes entendus par M. Diot & M. de Baras ont contr'eux leur invraiſemblance, le ſang-froid des deux témoins, après d'horribles menaces, l'obſcurité profonde au ſein de laquelle un coup d'épée eſt paré avec une canne, & un ſignalement eſt tiré avec une extrême exactitude ; & enfin M. Diot & M. Baras ſont témoins iſolés, chacun dans le fait qu'il rapporte.

Le ſieur le Clerc eſt le ſeul qui parle de ce ſigne d'une manchette déchirée, & d'un morceau attaché ſur la manche qui auroit diſtingué des factieux ; & même il ne le vit point. Obſervez que le ſieur le Clerc eſt celui qui, à la ſuite de la fête du premier octobre, cria, vive le Roi, la Reine, & au diable l'aſſemblée nationale, & M. d'O.

L'argent diſtribué dont parlent tant de témoins, fait une impreſſion plus durable. Toutefois, M. de Montmorin eſt le ſeul de ces témoins qui ait vu le fait du panier d'oſier, & Marguerite Andel a vu trop de choſes ; il n'y a point d'autres témoins poſitifs.

Depuis plus d'un an, s'il faut en croire ce qu'on nous dit, le peuple eſt payé & les écus ſe donnent, & pourtant les écus ne furent jamais ſi rares. Quelle eſt donc la magie qui les répand & les retire, & comment paſſent-ils dans tant de mains, & ne ſe

trouvent-ils dans aucune ? Nous voyons donc l'abondance & la disette se toucher & se confondre ; & l'argent versé comme la rosée, s'évapore de même.

Des distributions d'argent peuvent appartenir à toutes les conspirations. Nous en cherchions une, nous avons suivi les traces d'une autre ; on nous a parlé d'une faction qui pouvoit amasser les moyens de trois campagnes, & qui s'étoit assurée de la délivrance d'un million & demi par mois. C'est donc là qu'étoit l'argent ; mais d'où partoient les canaux qui l'ont distribué, si ce n'est du réservoir où il étoit amassé ?

Bien des gens ont voulu que la source de cette dangereuse générosité ne fût pas intestine. On a soupçonné les ennemis de la France d'un dessein artificieusement combiné, où les moyens auroient été de l'enrichir, & le but de la perdre ; & ainsi des trésors nous auroient été envoyés pour opérer notre ruine.

Au milieu de ces versions, on ne puise que l'incertitude ; & là où l'on avoit cru d'abord démêler quelque objet réel ; on finit par ne voir que ces fantômes vains qu'en ces temps de troubles & de discordes, des imaginations frappées sont sujettes à produire.

Mon devoir est de vous rendre compte de toute l'impression que j'ai reçue. La multitude des bruits, des rapports, des propos, m'étonne, & semble condenser devant moi un nuage que ma vue ne peut percer. Je suis peu touché du discours que le sieur de Rosnel seul a entendu. Je crois que, si des femmes avoient parlé d'un ordre de rester, elles auroient été entendues de plusieurs autres ; mais l'action répond au propos ; ces femmes restent, & voilà ce qu'il est difficile d'expliquer.

On peut dire que le dessein d'amener le Roi à Paris, retint à Versailles ce peuple qui y passa la nuit ; on peut dire qu'il fut successivement arrêté par le ressentiment que provoquèrent les coups de sabre & les coups de pistolet des gardes du Roi, & enfin par l'obscurité de la nuit ; mais on ne se dissimule pas que quelque doute survit.

Il reſte à combiner avec ces conſidérations générales, qui m'ont appris peu de choſes, les conſidérations particulières qui me ramènent à M. de Mirabeau & à M. d'Orléans.

Rappelons-nous les charges :

M. de Mirabeau a été le 5 octobre dans les rangs du régiment de Flandre. On ſuppoſe un diſcours que perſonne n'a ouï ; il portoit un ſabre nud ; mais il n'en a fait aucun uſage, mais il a fait comprendre qu'il ſongeoit à ſa ſûreté ; enfin il n'eſt pas certain que l'homme déſigné ait été M. de Mirabeau.

Un conſeil dont le motif ſeroit un aveu, a été donné à M. d'Orléans ſur ſon départ pour l'Angleterre ; une dénonciation a été concertée pour le retenir, & ce projet échouant a arraché encore un aveu dans un diſcours aigre & impatient ; on a ouï dire cela, perſonne n'a vu, perſonne n'a entendu ; le rapport qu'il y a entre ces deux traits frappe d'abord, mais l'impreſſion ne dure pas.

M. d'Orléans a été nommé par le chaſſeur du ſieur de Miomandre ; il n'y a que ce dernier qui le diſe, & ſon récit choque la vraiſemblance.

Il a été nommé encore dans un grouppe où l'on conſeilloit d'abominables attentats ; mais M. Diot a contre lui & ſa ſolitude, & même toutes les circonſtances du fait qu'il déclare.

Quelle apparence d'ailleurs que l'on regarde comme une preuve de complicité, le nom qu'ont proféré des ſcélérats capables en un ſens de méditer des forfaits. Ils le ſont dans tous, & ils pourroient être apoſtés pour faire entendre parmi des horreurs le nom le plus reſpectable.

La dépoſition du ſieur la Serre n'eſt pas réduite à des mots proférés, elle eſt auſſi affirmative qu'elle eſt grave ; je ſerois tenté de dire qu'elle eſt ici la clef de la voûte : ſi elle tient, nous avons une maſſe qui va réſiſter ; ſi elle manque, tout s'écroule.

Je ne ſaurois me figurer M. d'Orléans marchant à la tête du peuple, montant le grand eſcalier, & indiquant l'appartement de la Reine, ſans remonter à

l'idée d'une trame ourdie, dont ce fait étrange seroit la suite & l'explication.

D'autres dépositions semblent confirmer celle du sieur la Serre. Celle du sieur Morel est la seule qui soutienne les premiers regards ; mais bientôt le sieur Morel se décèle. On voit qu'il n'a pas été, qu'il n'a pas pu être mis en faction à l'heure qu'il cite, & son témoignage s'évanouit.

Après avoir écarté les apparences qui m'avoient présenté quelque liaison entre la déposition du sieur la Serre & d'autres dépositions, je n'aborde celle-là qu'avec une extrême défiance.

Et lorsque je la trouvre démentie par elle-même, démentie par les témoignages nombreux, démentie par toutes les circonstances, je ne dirai pas quel sentiment succède aux doutes que j'avois conçus ; un masque tombe à mes yeux, & je m'attache d'autant plus à la vérité qui se montre, que j'en avois été dévoyé durant quelques momens.

Je l'ai remarqué : de cette déposition vérifiée pouvoit dépendre l'importance de l'information entière. Après la conviction acquise sur un tel fait, il ne restoit rien qu'il ne fût aisé de croire ; l'invraisemblance n'étoit plus une raison de douter, & les conjectures les plus hardies devenoient des preuves.

En sens contraire, dès que l'imposture est évidente, dès qu'une si positive affirmation n'est pas un garant de la vérité ; il devient permis de douter de tout, & il ne reste d'indices que contre les témoins, & en faveur des prévenus.

Une difficulté m'arrêteroit, si l'insurrection du 5 octobre, & les crimes du 6 se montrant à moi dans tout ce qu'ils ont d'étonnant, je ne pouvois en démêler les causes & calmer les inquiétudes de mon imagination.

Tout s'applanit, lorsque je vois le peuple de Paris accourir à Versailles, parce qu'il manque de pain, parce qu'il croit sa liberté menacée de quelque attentat nouveau, parce que, dans ses alarmes, il pense

que la préſence du Roi au ſein de la capitale ſera le terme de tous ſes maux.

Tout s'applanit, lorſque l'on me montre l'occaſion du coup de fuſil tiré ſur le ſieur de Savonnières, dans les coups de ſabre & dans le cri *on nous laiſſe aſſaſſiner*; celle de la décharge bruyante qui parut enſuite ſur l'eſcadron des gardes du Roi, dans les coups de piſtolet tirés de cet eſcadron contre les citoyens, & enfin celle de ce qu'eut d'horrible la matinée du 6, dans l'aſpect des victimes qui parurent immolées par la vengeance ou par la trahiſon des gardes du Roi.

Des doutes agitoient mon eſprit; maintenant s'il n'en eſt pas guéri, au moins doit-il les faire céder. Il eſt un terme où il faut enfin ſe réſoudre & choiſir entre des alternatives même haſardeuſes.

Or d'un côté mes ſoupçons ne m'expliquent rien, d'un autre côté je deſcends de la cauſe à l'effet par une liaiſon ſenſible. Des preuves m'éclairent ici, là je vague dans des combinaiſons conjecturales; euſſé-je démêlé les traces d'une conſpiration, nul rayon de lumière ne ſe réfléchit ſur des coupables.

Après tout cela, y a-t-il lieu à une accuſation contre M. de Mirabeau & M. d'Orléans?

J'avoue que les juges du châtelet n'ont pas douté; c'eſt en vertu de votre décret du 26 juin qu'ils ont eu recours à vous; & ſi M. de Mirabeau & M. d'Orléans n'euſſent pas été membres de l'aſſemblée nationale, déjà l'accuſation exiſteroit. Ils ont écrit ſur la procédure que M. de Mirabeau & M. d'Orléans étoient dans le cas d'être décrétés, & vous n'avez pas oublié qu'admis à la barre, ils ont pris un ton plus affirmatif encore.

Si nous partons des mêmes principes, les juges du châtelet & moi, nous devons nous rencontrer dans la conſéquence; le réſultat ſera divers, ſi les principes le ſont.

Or je dis que l'accuſation eſt un procédé de la loi, qui ſuſpend dans l'homme qu'elle atteint, l'exercice de la liberté, & des droits du citoyen. Je ne vous dirai pas quel eſt le prix de l'une & des autres, à vous

qui avez fait tant de choſes pour les rendre aux François. Je vous dirai que la loi ne doit pas aller légèrement juſqu'à me ravir les premiers de ſes bienfaits. Je vous dirai que pour accuſer, elle doit ſe preſcrire des meſures, un examen, & ne venir à moi qu'avec des preuves.

Les idées reçues diffèrent de celles que j'expoſe ; la juriſprudence de nos tribunaux, facile pour l'accuſation, réſervoit toutes ſes épines pour le jugement. Ici on demandoit des preuves, là on connoiſſoit d'autres moyens & d'autres règles, ou plutôt on ne connoiſſoit rien ; la loi ſe taiſoit ; de gros livres avoient été faits, où l'arbitraire étoit érigé en une eſpèce d'art. Les juges étoient abandonnés à eux-mêmes, aux caprices de leurs ſoupçons, & les décrets étoient comme une production ſpontanée dans la vaſte latitude des indices.

Voici ma penſée. Parmi les eſclaves que le deſpotiſme conduit, ſans dérober à leurs yeux ſa verge de fer, l'accuſation & le jugement ne ſont qu'un ; à peine eſt-il beſoin d'être ſoupçonné pour être puni, & nul n'a le droit de défendre ſa tête, quand le deſpote ou ſes agens la demandent.

Sous les gouvernemens qui ſe diſent modérés, parce que le pouvoir arbitraire s'y cache ſous des formes, où les lettres-de-cachet ſont miſes à la place des muets, & la procédure à la place des volontés du Cadi ; on reſpecte la vie des hommes, mais on ne ſe doute pas qu'ils aient des droits ; on ne penſe pas à la liberté, & conſéquemment le jugement eſt une affaire & l'accuſation n'eſt rien.

Tels ſont, ſi je puis ainſi m'exprimer, les erremens que les juges du châtelet ont ſuivis. Mais à un nouvel ordre de choſes, d'autres idées conviennent. Après la déclaration des droits, après la conſtitution, nous avons été citoyens : il eſt pour des citoyens quelque choſe à côté de la vie, & l'accuſation doit prendre un autre caractère.

S'il ſuffiſoit d'articuler un crime, & de nommer un citoyen pour donner l'être à une accuſation, aucun

ne pourroit dire au lever du soleil qu'il sera libre encore à la fin du jour : l'accusation demande donc des preuves.

J'appelle preuves, cet ensemble de renseignemens appliqués à un fait, & à un homme qui me démontre la vérité de l'un, & l'opération de l'autre.

Admettre, pour fonder l'accusation, des preuves qui n'auroient pas cette étendue, ce seroit retomber dans le danger qu'il s'agit d'éviter ; car au-dessous de la démonstration, le moyen est d'établir des degrés.

Et plus le fait dénoncé est grave & offense de grands intérêts, plus la démonstration est difficile ; car elle a à surmonter les argumens que je tirerai de l'invraisemblance du fait.

S'il faut, par exemple, supposer une conspiration contre l'état, ou contre le prince, elle est nécessairement enveloppée de combinaisons, dont la considération a dû précéder le fait, & qui rendent ma croyance plus lente.

Mille chances sont pour la chûte du conspirateur, contre une pour le succès.

Il craint les regards de tous les citoyens, parce qu'il va les offenser tous.

Il craint l'infidélité, la foiblesse, les remords, l'imprudence de ses complices.

S'il a le bonheur d'échapper à ces premiers périls, il n'a rien fait encore, & il poursuit une entreprise où ses mesures peuvent sans cesse être déconcertées par les incidens les plus inattendus.

Enfin, s'il est découvert, le supplice est prompt, rigoureux & irrémissible.

Ils sont rares heureusement, les scélérats que cette perspective ne contient pas ; & pourtant une conspiration ne peut pas être l'ouvrage d'un seul.

Lors donc qu'une telle accusation est provoquée, une carrière pénible s'ouvre devant les juges ; ils ont d'abord à se défier du délit même, & l'incrédulité est un devoir qu'ils doivent remplir long-temps.

Voilà peut-être ce qui a échappé aux juges du châtelet ; ils ont vu dans leur immense procédure,

des dépositions effrayantes, & ils n'ont rien approfondi. Les bruits d'un complot leur ont paru prendre de la consistance, à côté du fait de Blangez, du récit du sieur de Miomandre, & de celui du sieur la Serre. Ainsi dans cette jurisprudence barbare, dont l'assemblée nationale nous délivrera, l'accusation pouvoit être fondée sur des apparences, & la conscience des juges n'alloit enfin au-delà, que lorsque après une longue captivité, les victimes étoient amenées devant eux pour entendre leur dernier arrêt.

Messieurs, si vous eussiez pensé que le droit d'accuser les citoyens dût tenir à ce premier coup-d'œil, qui suffit dans les choses indifférentes & légères, M. de Toulouse seroit dans les fers.

Deux témoins affirmatifs, clairs, uniformes, avoient chargé M. de Toulouse, & il s'agissoit aussi d'une conspiration; les juges du châtelet auroient dit que M. de Toulouse *paroissoit être dans le cas d'être décrété*.

Vous ne futes pas séduits par une apparence vraiment imposante; vous allâtes encore à la découverte de la vérité, là où les juges du châtelet auroient presque vu la conviction; la colomnie ne soutint pas vos regards, & M. de Toulouse fut absous.

Ce que vous avez fait alors, vous le ferez aujourd'hui. Vous êtes entre vos collègues inculpés, & le précipice vers lequel on les pousse, entre la vérité & les témoins, entre la justice & la prévention, & votre sagesse saura choisir.

J'ai presque dit qu'il n'y a pas lieu à accusation, & pourtant une réflexion profonde m'arrête encore.

Eh quoi! des juges accoutumés à parler au nom de la loi, accoutumés à rechercher & à découvrir les méfaits qui la violent, auront désigné deux citoyens prévenus & l'assemblée nationale qui fait la loi, imposera silence à ses organes, & proclamera des innocens! Et deux membres de l'assemblée nationale feront l'objet de cette étonnante contradiction!

Mais un soupçon outrageant va survivre, texte livré à la malignité des commentaires; l'opinion

publique balancera entre les législateurs & les juges. On dira que, si la présomption de l'innocence est suffisante pour la foule des citoyens, d'autres obligations sont imposées aux représentans du peuple ; on dira que ceux-là sont quittes envers la société quand elle ne les a pas convaincus, & que ceux-ci ne le sont pas, quand elle les soupçonne.

Ces objections ont, je ne sais quel ascendant qui me pénètre. Je demandois de preuves pour l'accusation ; je ne les trouve pas, & pourtant j'hésite ; ma conscience seroit tranquille, mon esprit ne l'est pas ; & pour me déterminer enfin, j'ai besoin de me recueillir encore.

Il est une attention nécessaire aux juges dans leur recherches, sans laquelle souvent ils embrasseront des illusions, & la vérité fuira devant eux.

Un crime dénoncé tient à des circonstances qui le caractérisent. Les preuves reçoivent aussi l'influence des conjectures. Isolez l'affaire des passions générales ou particulières qui l'accompagnent, vous serez dans les ténèbres ; ramenez-la, pour ainsi dire, dans le cadre auquel elle appartient, vous serez surpris de l'éclat de lumière qu'elle va réfléchir.

Ainsi, dans les maux imprévus qui affligent le tempérament infecté d'un vice originaire, le médecin expérimenté, comptant peu sur des symptômes accidentels, remonte à la maladie chronique & en suppose toujours l'action.

J'ai peut-être enfin apperçu le moyen d'aller à la vérité sans nuages.

Une grande révolution a changé la face de la France ; elle doit faire des heureux ; elle a produit des mécontens.

L'édifice de la constitution n'a pas été fondé sans contradiction. Des attaques ouvertes ont échoué, des attaques secrètes le minent encore. Il va s'élevant au milieu des efforts & de la rage impuissante d'une faction toujours vaincue, mais toujours révoltée.

Une faction, une faction révoltée contre la constitution !... voilà (souffrez que je m'exprime ainsi)

voilà la maladie originaire ; & cette grande procédure qui attire tous les regards, n'eſt peut-être qu'une fièvre éphémère qu'elle a produite, & qu'elle va nous expliquer.

Suppoſez un événement. Au milieu de deux partis qui s'obſervent, avez-vous intérêt de l'approfondir ? N'interrogez ni d'un côté ni de l'autre ; au lieu de témoins, vous trouveriez des champions, & vous ne trouveriez pas la vérité.

Découvrez quelque perſonne ſimple, étrangère à la querelle, qui ait vu le fait & qui ne le commente pas, c'eſt là que vous ſerez inſtruit.

Ainſi, par exemple, le grenadier qui harangua M. de la Fayette le 5 octobre ; ainſi Maillard qui parla dans l'aſſemblée nationale au nom d'une troupe de femmes qu'il avoit guidée & contenue, vous diront naïvement comment le peuple fut pouſſé à l'inſurrection, & quels deſſeins le conduiſirent à Verſailles.

Des témoins commentateurs, intéreſſés peut-être envelopperont ce récit d'un myſtère conforme à leurs vues.

Ainſi Blaizot vous dira ſans ornement que M. de Mirabeau l'a entretenu de preſſentimens fâcheux, & le ſieur de Belleville aura ſes raiſons pour ajouter que M. de Mirabeau fit retirer trois ſecrétaires.

Ainſi pluſieurs témoins, dont les oreilles ſont neutres, entendent crier : *vive le duc d'Orléans*, & trois autres perſonnes entendent d'une plus grande diſtance : *vive le Roi d'Orléans*.

Ainſi des témoins diſent que M. d'Orléans rioit en traverſant la cour des miniſtres, & le ſieur Dodemain s'érige en appréciateur de la penſée, & remarque que *M. d'Orléans n'avoit pas l'air qu'il devoit avoir dans une pareille circonſtance*, &c. &c.

Il ne ſuffit pas d'avoir choiſi les témoins, il faut encore apprécier le fait avec ſoin, & juger de ſon origine par les intérêts qui ont probablement donné l'impulſion.

Je vois bien que l'on n'aſſigne aucun terme aux projets que l'on ſuppoſe à M. d'Orléans & à la faction

dont on dit qu'il fut l'ame ; mais je tiens qu'à la face de tout le royaume armé, cette ambition n'eût été qu'une inutile extravagance, & que l'on ne tente pas ce qui eſt impoſſible.

Il eſt plus facile de croire que des meſures ont été priſes contre de bons citoyens que leur patriotiſme avoit fait haïr & rendus redoutables, & les mouvemens d'une ſecrète aſtuce conviennent à la méchanceté foible, honteuſe de ſes défaites.

Si j'avois appartenu à une faction anti-patriotique, ſi j'avois été appelé à concerter l'enlèvement du Roi & la guerre civile, j'aurois pu déſirer le ſoulèvement de la capitale ; j'aurois pu ſuſciter des inquiétudes ſur les ſubſiſtances ; j'aurois pu provoquer des diſtributions de cocardes odieuſes ; j'aurois pu ſemer des bruits inquiétans ; j'aurois pu employer tous les moyens de produire des alarmes, & je me ſerois dit : c'eſt au milieu du trouble qui va naître, qu'il ſera aiſé de tromper le Roi, de le ravir à ſon peuple, d'étouffer la liberté naiſſante, ou de la faire acheter encore par des flots de ſang.

J'articule des conjectures qui s'oppoſent à d'autres conjectures.

L'information que nous avons examinée, n'eſt-elle pas elle-même un complot ? Quelqu'un a dit que le châtelet faiſoit le procès à la révolution : cette remarque fut peut-être une grande vérité. On diſoit cela lors de la pourſuite que la cour des aides avoit entrepriſe au ſujet de l'incendie des barrières. On ſeroit ici tenté de le répéter.

J'éprouve quelque peine à porter mes regards ſur les juges ; à dieu ne plaiſe que leurs intentions me ſoient ſuſpectes, & que je veuille ajouter aux épines de leur miniſtère, celles d'une cenſure injuſte ou indiſcrète !

Il eſt des circonſtances où les intentions les plus pures ſont un principe d'erreur, où l'on eſt entraîné l'on ne ſait comment, où l'on ceſſe en quelque ſorte d'être ſoi, pour avoir une penſée d'emprunt. Ainſi parmi les diſcordes & les factions, la bonne foi même

environnée de piéges n'en eſt pas toujours préſervée.

J'avouerai l'impreſſion qu'avoit faite ſur moi ce diſcours trop énergique peut-être, dans lequel vos collègues vous furent dénoncés ; je cherchois l'immobile équilibre de la juſtice ; je crus démêler dans la balance une ſecrète oſcillation.

Quelque prévention m'a-t-elle enſuite guidé ? Je l'ignore ; je vais vous expoſer mes griefs, & vous les jugerez.

D'abord je n'aime pas la complaiſance avec laquelle on a tranſmis dans l'information, des récits qui appartiennent à une époque glorieuſe où les deſſeins avoient été un droit, & les entrepriſes des moyens légitimes ; il ſemble qu'en haine de la révolution, l'on remonte juſqu'à ſon berceau, & l'on voudroit le briſer.

Sans doute des témoins appelés peuvent s'expliquer avec les détails qu'ils eſtiment néceſſaires, & il n'eſt pas permis aux juges de les interrompre ; mais il ne faut pas que les dépoſitions ſortent du fait qui eſt à éclaircir ; car au delà, elles ſont au moins inutiles ; & ſi les juges laiſſent ainſi vaguer la plume du greffier, l'information pourra être bientôt étrangère à elle-même.

Je ne fais pas aux juges du châtelet le reproche ſeulement de n'avoir pas aviſé les témoins qui les amenoient ainſi hors de leur miſſion. Entre ce qui tenoit & ne tenoit pas à cette miſſion, la nuance pouvoit être délicate, mais l'intention n'eſt plus équivoque, lorſque l'on trouve des dépoſitions abſolument relatives aux faits du mois de juillet.

Or Louis Poterne, Antoine & Joſeph Faure n'ont été appelés que ſur le fait des piques fabriquées le 14 juillet. Le ſieur de Villelongue n'a paru que pour articuler les mouvemens prétendus des jockeis de M. d'Orléans à la même époque. N'eſt-il pas clair après cela que les juges ont voulu informer ſur les faits du mois de juillet ?

Il y a des circonſtances où je reconnois dans la ſuite de l'information la ſcrupuleuſe exactitude qui veut aboutir à la vérité ; mais il y en a qui me font

appercevoir des omissions où l'on semble avoir craint la lumière. Je ne dis pas que les juges du châtelet ont réservé l'exactitude pour ce qui renforçoit les charges, & les omissions pour ce qui les auroit atténuées. Vous allez voir dans quelques traits, ce qu'il faut en penser.

Le comité des recherches de la commune avoit provoqué la poursuite & donné des listes des témoins.

L'on ne s'arrête pas à ces listes & l'on a raison.

Les premiers témoins appelés en indiquent d'autres que l'on appelle à leur tour. Tels sont les sieur & dame Coulomiers sur le fait des conciliabules de Passy ; tel est le sieur de Valfond sur le sabre nud de M. de Mirabeau & la promenade dans les rangs du régiment ; telles sont les deux filles qui avoient vu, le 6 octobre, M. d'Orléans sur la terrasse à Passy ; tels sont les deux abbés qui semblent n'avoir quitté leur séminaire le 5, que pour entendre seuls, dans l'assemblée nationale, M. Dillon parler de la Reine sur le ton des femmes qui étoient à la barre.

On découvre des personnes qui ont vu M. d'Orléans le 5 octobre au bois de Boulogne, & à qui les courses qu'il a faites ont paru suspectes, & ces personnes sont incontinent produites.

Lorsque les témoins cités se taisent, on sait bien les interroger. Tel est le sieur Rousseau, fondeur, sur le fait des plaques ; tel est encore le sieur de Valfond.

Voilà le beau côté ; voici le revers.

Est-il question des piques fabriquées le 3 octobre par les ouvriers du Palais-royal ? un sieur Durban est cité ; on ne demande point son témoignage, on néglige celui des ouvriers.

Est-il question du chasseur dont a parlé le sieur de Miomandre ? celui-ci a nommé le sieur du Verger, le sieur de Saint-Marceau ; il est allé vers un corps-de-garde ; on ne fait déposer ni le sieur du Verger, ni le sieur de Saint-Marceau, ni les soldats qui étoient alors dans le corps-de-garde.

Le docteur Chantereux indique sur des renseignemens particuliers le sieur Lintex & le sieur du Quesnoi ; ils paroissent, & on les laisse sans les interroger, dire qu'ils ne savent rien.

Rousseau, fondeur, est interrogé à l'égard des plaques, car il disoit d'abord ne rien savoir. Il explique le fait, il déclare que sur l'une des plaques Gibiard a gravé le nom de M. d'Orléans & le sien.

Gibiard arrive, il dit ne rien savoir, & on ne l'interroge pas.

M. d'Orléans a publié un exposé justificatif ; il y déclare qu'il étoit à Paris le 6 octobre, qu'il fut éveillé par le sieur Lebrun, arrêté sur la route de Versailles par un détachement de la garde nationale, dont l'officier le fit escorter.

Le sieur Lebrun étoit un témoin à produire ; il en auroit indiqué d'autres.

Il n'étoit pas bien difficile de découvrir les personnes qui composoient le détachement rencontré à Sèves, & sur-tout l'officier qui le commandoit.

J'aurois désiré que les officiers du châtelet fussent allés jusques-là ; je n'admettrois pas l'excuse qui seroit puisée dans le défaut de notification légale ; il me semble que l'amour de la vérité ne s'enveloppe pas dans cette pointille de formes.

Hé ! je remarque trois dépositions dont l'objet unique fut de justifier un ministre. On avoit cité, on avoit altéré problablement un discours de M. de Saint-Priest ; trois témoins sont soigneusement découverts & produits pour restituer ce discours dans sa vérité.

On se permettoit ainsi de sortir pour l'intérêt ou pour la gloire d'un homme en place, des bornes de la mission que l'on avoit à remplir. Lorsqu'on faisoit si peu d'état de la justification du citoyen, je demande pourquoi cette étrange prédilection en faveur du ministre.

Il est bien plus difficile de concevoir les officiers du châtelet dans l'intention qui éloigne de l'information M. d'Estaing, le sieur le Cointre & le sieur

Mattereau, dont le témoignage étoit si précieux à recueillir. Je les remarque entre plusieurs dont les noms étoient sur la liste du comité des recherches, & qui n'ont point été appelés. Et pourtant j'aurois cru que cette liste faisoit en quelque sorte une partie de la dénonciation ; j'aurois cru qu'il n'appartenoit pas aux tribunaux de composer ainsi avec les indications fournies par les dénonciateurs. Ce triage que l'on fait au châtelet, a quelque chose de singulier dont il est difficile de ne pas marquer son étonnement.

Je n'ai pas dû reprendre ici tout le fil de la procédure. J'ai réuni quelques traits principaux ; ils suffisent au développement de mon idée.

Si les juges ont laissé échapper quelques signes d'un secret penchant à décrier la révolution, je vois que les témoins n'ont pas même pensé à le déguiser.

Que signifient les rapports multipliés du sieur Peletier, qui ayant tout ouï dire & n'ayant rien vu, remplit douze pages de son fiel anti-patriotique, & semble n'ouvrir l'information que pour donner dans la malignité du prélude la juste idée de ce qui va suivre.

Que signifie la longue narration au début de laquelle M. Mounier avertit qu'il dira plus qu'il n'a vu ; & dont les détails semblent n'être ensuite qu'une glose amère qui ne s'arrêtant pas aux faits, va jusqu'à supposer les intentions ?

Que signifient l'histoire des pressentimens de M. Malouet & de sa société intime, où l'on sépare dans l'assemblée nationale une classe de membres attachés aux principes constitutifs de la monarchie ; comme si ces principes, dans leur pureté, avoient pu être divers ?

Que signifie cette affectation malicieuse qui, lorsqu'il s'agit des crimes du 6 octobre, rappelle une ancienne conversation de M. Coroller, & montre un mystère dans une légéreté ;

Qui met dans la bouche de M. Barnave un discours ridicule pour supposer l'aveu d'un complot ;

Qui répète des expressions indifférentes de M. l'abbé Syéyes,

Syéyes, avec le ton que l'on prend pour faire sous-entendre un sens profond ;

Qui établit M. Duport au milieu des soldats du régiment de Flandre pour les haranguer ;

Qui entasse les membres de l'assemblée nationale parmi le peuple agité, pour le stimuler encore ;

Qui dans l'affreuse matinée du 6 octobre, déguise en femmes MM. Barnave, Chapellier, d'Aiguillon, Lameth ; qui met un mystère dans les conversations de M. d'Orléans avec MM. Duport, de Liancourt, de Biron, de Sillery, de la Touche ;

Qui, dans la même matinée, environne M. de Mirabeau, entouré de plusieurs de ses collègues, mal vêtu, & se cachant derrière les rangs d'un régiment ? &c. &c. &c.

Ce que tout cela signifie ?.... Ouvrez l'information : voyez comme ces atroces suppositions sont vagues, comme on s'enveloppe de rapports, comme les momens & les lieux sont à dessein ou confondus, ou passés sous silence, afin que la calomnie sûre de son effet, se replie, change de face, & dans sa mobilité échappe à toutes les lumières ?

Ce que tout cela signifie ?.... Voyez les noms qui sont proférés, choisis sur la liste des amis de la liberté & des coopérateurs de la constitution, noms chers aux citoyens, & odieux aux ennemis du peuple ?

Ne vous est-il pas démontré que la constitution est le but de tous les traits que l'on aiguise en secret ? Les fureurs qui veulent la renverser ne sont-elles pas exercées d'abord contre l'assemblée nationale, dont elle est l'ouvrage ?

Vous n'avez pas oublié la remarque de M. de Virieu & de M. Henry, que le 5 octobre il y avoit de la roideur dans certaines opinions ; M. de Frondeville va rencherir.

Il vous dira ce qui se passoit à l'assemblée nationale, lorsque le peuple de Paris y fut annoncé. « L'assemblée, ajoutera-t-il, l'assemblée, dont la

» très-grande partie n'étoit pas dans le ſecret de ce » qui devoit arriver, continua ſon travail ».

L'aſſemblée, dont la très-grande partie n'étoit pas dans le ſecret!..... En peu de mots, combien de choſes exprimées!.... Combien elle eſt imprégnée de venin, l'intention qui la ſuggère..... Sera-t-il en vous une force d'indignation qui réponde à l'outrage?

Écoutez encore: M. de Frondeville ſe joint à M. de Batz: qualifiez cette baſſe & méchante note de la prétendue adreſſe des forçats de Toulouſe, « qui » n'ayant point d'argent à donner, offroient à l'aſ- » ſemblée nationale leurs bras & leurs ſervices pour » le maintien de la conſtitution »..... Sarcaſme que je ne ſaurois apprécier dans la bouche de quelque énergumène, étranger à l'aſſemblée nationale.

Ne quittez pas M. de Frondeville; il eſt fécond. Lui, M. de Digoine & M. Claude de la Châtre, vont apprendre à la France que le Roi héſitoit ſur la déclaration des droits & ſur les articles conſtitutionnels qui avoient été préſentés. Les femmes qui allèrent chez le Roi le 5 octobre diſoient en ſortant:

« Nous ſavions bien que nous le ferions ſanction- » ner: ce qui prouve, dit M. de Frondeville, qu'elles » avoient ajouté à leurs demandes l'acceptation pure » & ſimple du Roi ».

Ici la querelle à la conſtitution ne ſe déguiſe pas: elle eſt ouverte, elle eſt déclarée. — On veut que l'acceptation du Roi ſoit imputée à l'empire des circonſtances; on veut que le peuple craigne encore de n'avoir embraſſé dans ſes lois nouvelles qu'un fantôme aſſis ſur des fondemens ruineux.

Ont-ils donc cru, nos détracteurs inſenſés, que ces vains ſubterfuges convinſſent aux grandes affaires des peuples, & que le Monarque qui fut aſſez grand pour rendre hommage à nos droits, voulût un jour voir ſa gloire ternie dans un repentir inutile?

Ont-ils penſé que cette déclaration des droits, évangile immortel de la raiſon & de la nature, que votre ſageſſe a recueilli pour les hommes, & pour

les nations, dût comme les transactions de l'intérêt, dépendre de quelques formes & de quelques volontés ?

Ainsi la providence a voulu que, dans la tentative même qui nous menaçoit, on nous laissât reconnoître le piége qui nous étoit tendu. Ainsi la procédure du châtelet décèle l'esprit secret qui la suscita.

A présent vous allez expliquer sans peine tout ce qu'elle avoit pour vous de difficile.

Vous concevrez comment l'extravagance d'un soldat, payé peut-être, pour dire qu'il l'avoit été, a fourni le sujet d'une description aussi incroyable que pittoresque ?

Comment a été conçue l'aventure de ce valet associé, dans son ivresse, au coin d'une rue, à une grande conspiration ?

Vous concevrez le sieur le Clerc fusillé, parce qu'il ne portoit pas une manchette déchirée, quand personne ne portoit une manchette déchirée.

Ces richesses distribuées au peuple par des mains libérales & invisibles ; les bruits, les rapports, les discours entendus, &c. &c.

Vous concevrez cette déposition du sieur la Serre, dont l'atroce imposture se trahit elle-même, avant d'être démentie ?

Vous concevrez cette histoire ridicule de Marguerite Andel, ce voyage-férie, cette amulette si bien décrite, & qui ressemble au rameau d'or de la Sybille, à la vue duquel les portes de l'enfer laissoient passer les vivans.

Eh ! quels prodiges ne sont pas intervenus dans cette affaire étonnante ? Le ciel, vous le savez ; le ciel même, y a pris intérêt. En ce temps profane où l'art des miracles & des révélations sembloit depuis long-temps oublié dans la perversité du monde, la vierge a bien voulu descendre jusqu'à des mortelles, & déposer dans leurs mains son témoignage irrécusable.

Que penser enfin de l'affaire où le merveilleux intervient, & où les moyens naturels qui mènent à la vérité ne suffisent pas ? Je le dirai franchement ; quand

pour me faire croire on a recours à des miracles, c'eſt alors que je ne crois pas (1).

Meſſieurs, je n'ajoute rien. — Mon irréſolution eſt fixée. L'affaire où mon eſprit a été ſucceſſivement tourmenté de tant d'impreſſions diverſes, eſt ramenée à ces termes ſimples où un ſeul point éclairci, donne l'explication de tous ; & il me ſemble enfin qu'enlacement par enlacement, j'ai défait le nœud gordien.

Je ne vois plus qu'une conſpiration, celle qui a été ourdie contre la conſtitution. Une ligue s'eſt formée ſur les débris de l'ancien régime, pour tenter le renverſement du régime nouveau.

Elle a dit : la force eſt unie contre nous à la juſtice, nous avons développé d'inutiles efforts ; ployons pour nous relever ; oppoſons l'intrigue à la force, & l'artifice à la juſtice.

Agiſſant enſuite dans l'ombre, elle a marqué un but dont elle ne s'écarte pas ; déconcertée, elle ſubſtitue une meſure à une meſure nouvelle, & ſon art eſt de ſe reproduire ſous toutes les formes.

Elle avoit appelé cette armée qui devoit envahir Paris & la liberté naiſſante ; elle a ſuſcité, elle a nourri cette procédure monſtrueuſe, cette guerre de greffe, paſſez-moi l'expreſſion, dont le prétexte n'a pu dérober à nos yeux la prétention ſecrète.

Je m'abuſe peut-être, mais par-tout je crois voir ſon influence.

Je l'accuſe de la tiédeur dans laquelle le patriotiſme ſemble s'engourdir, & de cette ſécurité dangereuſe qui a pris la place d'une ſage & néceſſaire réſerve.

Je l'accuſe des nuages qui ont obſcurci ces jours purs où les bons citoyens n'avoient qu'une ame & ne formoient qu'un vœu.

---

(1) Je n'aurois pas beſoin de m'expliquer auprès des eſprits bien faits ; pour prévenir toute maligne interprétation, je déclare que cela ne peut avoir aucun rapport à des vérités d'un ordre ſupérieur aux miſérables démêlés des hommes.

Je l'accuſe des vains démêlés où cette milice généreuſe qui, de la capitale, donna à tout l'empire un ſi noble exemple, ne craint pas d'expoſer enfin le fruit de ſes travaux.

Je l'accuſe de l'inconcevable illuſion dont nous ſommes frappés, & où germe entre les vrais ſerviteurs de la patrie, cette défiance qu'ils devoient garder pour ſes ennemis.

Je l'accuſe de la diviſion cruelle qui ſe propage entre nous & dans le ſein de l'aſſemblée nationale, alors même que la liberté eſt l'objet commun de notre culte; comme ſi les dogmes de cette religion étoient à la merci des triſtes diſputes qui enfantent les ſectes!

Ainſi l'on nous égare pour nous ſurprendre, & l'on nous diviſe pour nous vaincre; & lorſque nous allons échapper à une embûche, d'autres plus dangereuſes peut-être ſont dreſſées, où nous ſommes attendus, que dis-je?.... où nous ſemblons courir de nous-mêmes.

Citoyens, vous êtes les maîtres de votre ſort. Abjurez de funeſtes débats; que les ſoupçons, que la défiance n'habitent plus parmi vous. Serrez-vous, continuez de former cette maſſe impoſante qui renverſa tous les obſtacles, & qui doit repouſſer tous les aſſauts. Vous n'avez pas acquitté votre dette envers la patrie; elle eſt toujours menacée. Le temps viendra, mais il n'eſt pas encore, où, délivrés d'alarmes, vous n'aurez plus qu'à recueillir dans le bonheur du peuple & la proſpérité de l'empire, la récompenſe digne de vous, qui vous eſt promiſe.

Et quant aux malheurs du 6 octobre (car il faut enfin ne plus voir que d'horribles malheurs dans cette journée fatale), nous les livrerons à l'hiſtoire éclairée pour l'inſtruction des races futures; le tableau fidèle qu'elle en conſervera, fournira une leçon utile aux Rois, aux courtiſans & aux peuples.

Voici le décret que le comité vous propoſe.

L'aſſemblée nationale, après avoir ouï le compte que lui a rendu ſon comité des rapports, de l'infor-

mation faite à la requête du procureur du Roi au châtelet, les 11 décembre 1789, & jours suivans, & des charges concernant M. de Mirabeau l'aîné & M. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans,

A déclaré & décrète qu'il n'y a pas lieu à accusation.

Les pièces justificatives paroîtront incessamment.